COMPTE RENDU

DES DEBATS

TABLE DES MATIERES

REUNION DU 20 JUIN 2016

Pages

- Ouverture de la séance du 20 juin 2016 sous la présidence de M. Pierre Camani, Président du Conseil départemental de Lot-et-Garonne 1

- Constat du quorum 1

- Désignation du secrétaire de séance (Mme Joffroy) 1

- Discours d'ouverture du Président..... 2

- Intervention de M. Lepers, Président du groupe « L'Avenir ensemble » 5

- Intervention de M. Delbrel, groupe « La Dynamique citoyenne »..... 7

- Intervention de M. Bilirit, Président du groupe de « La Majorité départementale » 8

- Présentation de la Décision Modificative n°1 2016 par M. Dézalos, président de la commission Finance, patrimoine et évaluation des politiques publiques..... 11

- Présentation des travaux de la commission Agriculture, Forêt et Environnement par M. Girardi, président de la commission, et débats 14

- Présentation des travaux de la commission Culture, Sport, Jeunesse et Vie Associative par Mme Joffroy, présidente de la commission..... 19

- Présentation des travaux de la commission Développement Economique, Tourisme et Politiques contractuelles par M. Bilirit, président de la commission, et débats 22

- Présentation des travaux de la commission Aménagement du territoire, Infrastructures et Transports par M. Cassany, président de la commission, et débats 34

- Présentation des travaux de la commission Développement Social, Insertion et Habitat par Mme Borderie, présidente de la commission, et débats..... 39

- Présentation des travaux de la commission Education et Transports Scolaires par M. Lacombe, président de la commission, et débats 42

- Présentation des travaux de la commission Administration générale et ressources humaines par Mme Salles, présidente de la commission 44

- Présentation des travaux de la commission Finance, Patrimoine et Evaluation des Politiques Publiques par M. Dézalos, président de la commission, et débats 45

- Diaporamas..... 51

Liste des interventions du 20 juin 2016

CAMANI Pierre	1 à 5-9-11-17-18-19-21-23-25-26-27-28-30-31-33-34-37-38-42-45-46-47-48-49
BILIRIT Jacques	8-17-22-23-25-29-36-48
BORDERIE Sophie	39-41-42
BORIE Daniel	39
CALMETTE Marcel	25-28-30-32-37-48
CASSANY Patrick	26-27-34-35-36-46
CHOLLET Pierre	31-32-33-36-37-38-47-48-49
CONSTANS Rémi	38
COSTES Pierre	41
DELBREL Christian	7-17
DÉZALOS Christian	11 à 14-34-45-46-47-48
DUCOS Laurence	43
GIRARDI Raymond	14-15-17-18-19-31-34
HOCQUELET Joël	37
JOFFROY Catherine	19
KHERKHACH Baya	41-42
LACOMBE Nicolas	42-43
LALAURIE Line	28
LAMY Laurence	17
LEPERS Guillaume	5-10-26-27
MERLY Alain	18-19-31-33-34-39
MOGA Jean-Pierre	29-32-34
SALLES Marie-France	44-45
SUPPI Patricia	27
M. François Bonneaud *Paysagiste*	15
M. Arnstam *Président de l'espace de production 47*	21
M. Rouach *PDG de la SDnum délégataire de service public sur réseau d'accès internet par radio*	24-25

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU 2ÈME TRIMESTRE 2016
SEANCE DU 20 JUIN 2016

SOMMAIRE

VII - COMMISSION AGRICULTURE, FORÊT ET ENVIRONNEMENT

7003 Atlas numérique des paysages de Lot-et-Garonne 15

7004 ***3009*** Convention de soutien au développement des secteurs agricole, forestier et agroalimentaire dans le cadre de la réforme territoriale 18

VI - COMMISSION CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

6003 Fonds de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle 20

III - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISME, POLITIQUES CONTRACTUELLES

3006 ***7005*** Partenariat entre le Département de Lot-et-Garonne et les Chambres consulaires de Lot-et-Garonne 30

3007 Avance, à titre exceptionnel, au syndicat mixte du Confluent 47 pour l'opération de rachat de l'ensemble immobilier Xylofrance sur le pôle d'activités de la Confluence 31

3008 Point sur l'aménagement numérique du territoire - téléphonie mobile et très haut débit 23

II - COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT

2006	Infrastructures - Réseaux routier et cyclable	36
2007	Infrastructures - Déviation Sud-Ouest d'Agen Principe de co-financement	37
2008	Ligne à Grande Vitesse Tours-Bordeaux Autorisation d'ester en justice	39

I - COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOCIAL, INSERTION ET HABITAT

1008	Règlement départemental d'aide sociale - partie générale et parties protection maternelle et infantile et insertion	42

V - COMMISSION EDUCATION ET TRANSPORTS SCOLAIRES

5004	Nouvelle convention éducative	44

VIII - COMMISSION ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

8010	Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil départemental consacrée au débat d'orientations budgétaires 2016	1
8011	Tableau des effectifs au 1er mai 2016	46
8012	Formation des Conseillers départementaux : bilan 2015	46

IX - COMMISSION FINANCE, PATRIMOINE ET ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

9012	Rapport d'activité des services départementaux - Année 2015	46
9013	Exercice 2015 - Arrêt du compte de gestion	47
9014	Compte administratif 2015	47
9015	Affectation du résultat 2015 - Budget principal et budgets annexes	48
9016	Pertes sur créances irrécouvrables - Reprise de provision	48
9017	Décisions du Président du Conseil départemental prises dans le cadre de ses délégations de pouvoir en application des articles L. 1413-1, L. 3211-2, L 3221-10-1 et L. 3221-12-1 du code général des collectivités territoriales	48
9018	Rapport de présentation de la Décision modificative n°1 de 2016 - Budget principal et budget annexe du Foyer Départemental de l'Enfance Balade	48

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

SÉANCE DU LUNDI 20 JUIN 2016

La séance est ouverte à 9 heures 45 sous la présidence de M. Pierre CAMANI, Président du Conseil départemental de Lot-et-Garonne.

Étaient présents : MM. Bernard BARRAL, Jacques BILIRIT, Christophe BOCQUET, Mmes Christine BONFANTI-DOSSAT, Sophie BORDERIE, M. Daniel BORIE, Clémence BRANDOLIN-ROBERT, Nathalie BRICARD, MM. Marcel CALMETTE, Patrick CASSANY, Pierre CHOLLET, Rémi CONSTANS, Pierre COSTES, Christian DELBREL, Christian DEZALOS, Mme Danièle DHELIAS, M. Jean DREUIL, Mmes Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, M. Raymond GIRARDI, Mmes Christine GONZATO-ROQUES, Caroline HAURE-TROCHON, M. Joël HOCQUELET, Mmes Catherine JOFFROY, Baya KHERKHACH, M. Nicolas LACOMBE, Mmes Line LALAURIE, Laurence LAMY, Hélène LAULAN, Françoise LAURENT, M. Guillaume LEPERS, Mme Émilie MAILLOU, MM. Michel MASSET, Alain MERLY, Jean-Pierre MOGA, Mmes Marylène PAILLARES, Marie-France SALLES, Patricia SUPPI, Valérie TONIN.

Soit 40 élus (Annulation des élections du canton du Livradais le 15 juin 2016).

M. le PRÉSIDENT. –Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux, le quorum étant largement atteint (21), nous pouvons commencer nos travaux. D'abord, il convient de désigner un secrétaire de séance.

Mme Catherine JOFFROY est désignée secrétaire de séance.

M. le PRÉSIDENT. – Certains souhaitent-ils déposer une motion ? Oui, le groupe « l'Avenir ensemble »en dépose une, relative à la baisse des dotations de l'État.

Je signale que deux dossiers remis sur table annulent et remplacent deux dossiers précédents, l'un sur le fonds de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle, et l'autre concernant la Ligne à Grande Vitesse entre Tours et Bordeaux et l'autorisation d'ester en justice.

COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES

RAPPORT N° 8010

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SESSION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL CONSACREE AU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES2016

Rapporteur : M. le PRÉSIDENT. –Souhaitez-vous formuler des observations sur le procès-verbal qui vous a été adressé ?

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT. – Je précise qu'en réunion consacrée à la DM1, traditionnellement, est présenté le rapport d'activité des services de l'État, mais, compte tenu de l'indisponibilité de Mme le Préfet, cette présentation est reportée à une prochaine commission permanente.

Notre Décision Modificative se tient en pleine coupe d'Europe de football qui se déroule dans notre pays et dans notre région, à Bordeaux. Je forme le vœu que notre équipe nationale aille le plus loin possible dans cette compétition et défende fièrement nos couleurs.

Mais, les plus beaux enthousiasmes collectifs ne portent pas seuls le monde. Celui-ci est également secoué par des drames terribles. Le massacre aux Etats-Unis de dizaines de clients d'une discothèque, par un tueur se revendiquant du terrorisme islamiste, a endeuillé toute l'Amérique. Nous partageons l'immense douleur de nos amis d'outre-Atlantique. Une fois encore, comme pour les journalistes de Charlie-Hebdo et les amateurs de musique du Bataclan, l'année dernière, ce sont nos modes de vie et la liberté de nos choix qui étaient ciblés. Quelques jours plus tard, dans les Yvelines, l'effroyable assassinat à l'arme blanche d'un couple de fonctionnaires de police, sous les yeux de leur enfant de trois ans, nous a rappelé que la menace djihadiste est toujours présente sur notre territoire, comme l'a réaffirmé avec gravité le Président de la République.

Dans ce contexte, la vigilance s'impose à chacun d'entre nous, notamment pour donner l'alerte sur des comportements suspects de radicalisation. Pour refuser toute banalisation de la haine et de la terreur, je vous invite à la fois à témoigner de notre indignation face à ces actes barbares et à rendre hommage aux victimes, en respectant une minute de silence.

Minute de silence

Je vous remercie.

Notre Assemblée se réunit aujourd'hui en l'absence des représentants du canton du Livradais. En effet, le Conseil d'Etat, la plus haute autorité administrative de notre pays, vient de confirmer le verdict du Tribunal administratif de Bordeaux rendu en première instance, annulant les élections départementales de mars 2015 dans ce territoire. La décision est assortie d'une peine d'inéligibilité qui frappe les deux membres du binôme, en raison de *« manquements d'une particulière gravité aux règles relatives au financement des campagnes électorales»* de l'un d'entre eux, selon les termes exacts du jugement du Conseil d'Etat. De nouvelles élections seront organisées dans un délai de trois mois selon les textes. Elles devraient se tenir début septembre. Je souhaite que la campagne, qui aura lieu pendant l'été, soit l'occasion d'une confrontation des idées et des projets, afin notamment de conjurer le risque d'une forte abstention, comme cela est malheureusement souvent le cas lors d'élections partielles.

Au niveau national, l'INSEE vient de publier une note encourageante. Les créations nettes d'emplois ces douze derniers mois n'ont jamais été aussi élevées depuis 2002 dans notre pays. Le solde net des emplois créés en 2016 devrait atteindre les 210 000. Par ailleurs, l'activité devrait s'accélérer dans les prochains mois permettant d'atteindre une croissance de 1,6% pour l'année 2016.D'après l'INSEE, c'est l'investissement des entreprises qui permet aujourd'hui de renforcer la reprise économique. Celui-ci atteint pour 2016 une progression de 4,7%, niveau jamais atteint depuis 2007.Le pouvoir d'achat devrait aussi connaître sa plus forte augmentation depuis 2007 avec +1,7% pour 2016.

Le quotidien Le Monde parlait récemment d'hirondelle économique pour décrire cette embellie de l'investissement privé. Celui-ci vient compenser, fort heureusement, l'investissement public qui continue de stagner en partie du fait de la réduction des dotations. Fort heureusement, le Président de la République a entendu le message des élus, dont je fais partie, qui lui ont demandé de

réduire le niveau de la baisse des dotations en 2017.

Le contexte économique départemental est aussi impacté par les difficultés de certaines filières agricoles, telles que l'élevage bovin, la filière palmipède et les cours déprimés des céréales. D'autres filières se portent beaucoup mieux, comme la prune, la noisette et certaines productions légumières.

Toujours dans le domaine économique, notre Département est aujourd'hui mobilisé autour de deux grandes concertations qui concernent le tourisme. La concertation autour du projet Center Parcs se déroule dans un climat serein et positif. Elle démontre que la méthode, éprouvée, de la majorité départementale est une méthode qui gagne. Respect des interlocuteurs quels qu'ils soient, transparence, concertation, nous permettent d'avancer et d'expliquer nos objectifs, de les soumettre à la critique des acteurs locaux et ainsi d'améliorer nos projets.

Le même processus est en marche avec les Etats généraux du tourisme animés par Jacques Bilirit avec sa double casquette de Président de la commission Economie/Tourisme du Département et de Président du Comité départemental du tourisme. Les emplois touristiques ont doublé en Lot-et-Garonne ces vingt dernières années. Ces Etats généraux portent une grande ambition pour le Département, avec l'objectif de doubler à nouveau ce nombre d'emplois dans les dix prochaines années. Je fais confiance à Jacques Bilirit pour porter, avec nous tous, ce grand et beau projet.

Mes chers collègues, 2016 est une année de transition, transition pour la mise en place de la loi NOTRe, transition pour nous adapter au nouveau contexte budgétaire. L'application d'une réforme comportant des transferts de compétences se fait toujours dans la douleur. J'ai encore en mémoire le souvenir des débats qui agitaient cette Assemblée en 1982 et les années suivantes, lors de la mise en place des lois de décentralisation. Pour autant, le dossier avance bien en Lot-et-Garonne et je veux saluer l'efficacité de nos services qui, avec Raymond Girardi, ont été des moteurs dans la Nouvelle Aquitaine, pour l'élaboration de la convention de soutien au développement des secteurs agricole, forestier et agro-alimentaire dans le cadre de la réforme territoriale.

Dans cette période de transition, essentielle pour préparer l'avenir, nous affichons une volonté déterminée de conserver et de développer une compétence forte en termes de solidarité territoriale et d'aménagement du territoire. A travers, tout d'abord, la concertation sur l'élaboration du schéma des services au public qui va se déployer dès la rentrée, nous irons à la rencontre des élus sur cette compétence désormais majeure pour notre Département, et ensuite, à travers la concertation sur notre nouveau mode de soutien aux collectivités infra-départementales que sont nos intercommunalités et nos communes. Malgré une réduction de notre enveloppe globale, nous avons l'ambition de maintenir un effet levier de nos aides pour la réalisation des investissements de nos partenaires. Eviter l'émiettement des aides, les concentrer sur des actions ciblées et partagées, cela doit nous permettre de continuer à aider les territoires, et notamment les plus ruraux, à se développer.

Nous voulons poursuivre le travail de refondation et d'évaluation de nos politiques dans l'esprit d'ouverture et de transparence qui nous a animés jusqu'ici, malgré l'attitude pas toujours responsable ni réaliste de certains qui votent en commission ce qu'ils critiquent âprement à l'extérieur. Une prochaine réunion de la commission devrait avoir lieu avant l'été voire à la rentrée pour commencer à évaluer objectivement l'effet des mesures que nous avons prises.

Mes chers collègues, le sujet qui nous préoccupe tous, au plus haut point, concerne la négociation de l'ADF avec le Gouvernement sur la recentralisation du RSA. Nous avançons vers une décision effective de recentralisation de la dépense au 1er janvier 2017, ce qui est une bonne chose. Demeure la question de la compensation du reste à charge, c'est à dire le différentiel entre la dépense

pour le Département et la compensation par l'Etat. Il manquera 26 millions d'euros environ car l'Etat devrait ponctionner dorénavant sur notre budget le coût total de la dépense RSA 2016.Exactement la somme qu'il nous manque pour retrouver notre capacité d'autofinancement et notre équilibre budgétaire, tout en conservant notre capacité à agir localement. La question essentielle reste donc la compensation.

Pour ma part, je suis très favorable, vous le savez, à la péréquation à la fois verticale et horizontale. Péréquation verticale car il s'agit de transfert du budget de l'Etat vers les Départements dont le reste à charge par habitant est le plus élevé. Péréquation horizontale car il est normal que les Départements les plus riches soient solidaires avec les plus pauvres. Cette péréquation horizontale a été mise en place en 2014 mais il faudra sensiblement la renforcer. Il en va effectivement de la solidarité nationale et territoriale. Sans une péréquation digne de ce nom, qui compense pour une large part le différentiel du RSA, je considérerai que la recentralisation constituerait un hold-up de la part de l'Etat sur les finances départementales.

Nous assumons le coût de l'APA pour nos personnes âgées dont je rappelle que le différentiel entre le coût total et la compensation de l'Etat est de 26 millions d'euros en 2015.Nous assumons le coût de la prestation de compensation du handicap, + 5 millions d'euros en 2015. Nous assumons l'augmentation de la charge de la protection de l'enfance, + 4 millions d'euros en quatre ans. Mais nous ne pouvons plus assumer la charge de solidarité nationale que constitue le RSA et qui impacte notre capacité à agir sur notre territoire.

J'ai transmis un dossier très précis sur notre situation au Premier Ministre et aux Ministres concernés. J'ai précisé qu'une augmentation de 35% de notre fiscalité serait nécessaire pour rétablir nos équilibres budgétaires et que je m'y refusais. Nous avons engagé des économies drastiques dans notre budget 2016 en complément de celles que nous réalisons depuis 2008. Mais nous savons tous que la clé de notre salut réside dans la compensation par l'Etat du reste à charge du RSA. Je pense que nous pouvons faire l'unanimité sur cette question et je compte sur votre soutien dans ma démarche.

Je tiens également à saluer le travail actuellement mené par Pierre Costes concernant la gestion et le contrôle de l'octroi des prestations sociales. Un point d'étape sera rapidement présenté devant les membres de la commission du développement social avant la remise de conclusions à l'occasion de la session de l'automne consacrée à la DM 2.

Malgré la difficulté, le Département avance. Il représente un budget de 413 millions d'euros qui finance nombre de politiques publiques nécessaires à son développement.

Dans ce cadre, et lors de cette session, des rapports importants vous sont proposés. Le rapport sur le fonds de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle nous permettra de braquer les projecteurs sur le bureau d'accueil de tournage. Nous avons installé et financé celui-ci dès 2010. Cette politique d'accueil de tournages mise en place par Claire Pasut est une vraie réussite. Parti de zéro, le Lot-et-Garonne est en effet le département de l'ancienne Aquitaine qui accueille désormais le plus de tournages, avec des conséquences économiques et touristiques importantes. Les tournages sont aussi de qualité puisque de nombreux films ont été primés. L'atlas des paysages constitue également un beau sujet, complémentaire du précédent.

Le rapport sur l'avance au syndicat mixte du Confluent 47 pour l'opération de rachat de l'ensemble immobilier Xilofrance sur le pôle d'activité de la Confluence illustrera le grand projet d'avenir pour notre Département autour de l'économie circulaire. Grâce à ce projet, nous avons une longueur d'avance dans la Nouvelle Aquitaine. Nous devons saisir cette opportunité qui unit public et privé, le syndicat départemental ValOrizon et le cluster Economie circulaire et valorisation des matériaux recyclables.

Un rapport important nous sera également présenté sur les infrastructures routières et le

barreau de Camélat, débouché naturel de la RN 21 sur l'autoroute. Avec Patrick Cassany, nous avons rencontré les services de l'Etat sur l'avancement du chantier de la mise en deux fois deux voies de la RN 21. Les appels d'offres pour le chantier sud de Villeneuve sur Lot, d'un montant d'environ 10 millions d'euros, devraient être lancés avant la fin de l'année. Ceux concernant le tronçon La Croix Blanche / Saint Antoine de Ficalba devraient intervenir à la fin de 2017.

Le barreau de Camélat (Pont de Camélat, barreau entre le pont et l'autoroute, et l'échangeur autoroutier) est désormais, grâce à mon engagement, intégré dans le CPER 2015/2020 pour la partie études et acquisitions. Les crédits d'investissements devraient être obtenus pour le CPER 2020/2025.Il s'agit d'un investissement important pour notre Département, à hauteur de 26 millions d'euros, que nous ne pourrons assumer que si nous parvenons à rétablir nos comptes.

Nous évoquerons également le dossier numérique avec une présentation de l'opération de montée en débit hertzien par M. Luc Rouach, notre délégataire. Notre projet de couverture du département en haut débit hertzien avance et j'ai tenu à ce qu'il soit présent pour répondre à vos questions.

Enfin, le partenariat avec les chambres consulaires est essentiel pour accompagner et animer les territoires. Ce partenariat s'inscrit dans l'idée que la relation de proximité, assurée par nos institutions respectives avec les acteurs économiques, est un élément essentiel du développement local et peut constituer un élément de partenariat et de complémentarité forte avec la Région. A quelques mois de son départ de la Chambre de commerce et d'industrie territoriale de Lot-et-Garonne, je tiens à remercier publiquement pour son action le président Jean-Alain MARIOTTI qui aura, incontestablement, marqué de son empreinte l'économie locale et notre département.

Mes chers collègues, pas de sinistrose en Lot-et-Garonne, les projets et la volonté de les faire avancer sont toujours présents, « Tout ce qui ne tue pas rend plus fort» disait Nietzsche. Le Département est bien vivant et il le démontre tous les jours.

Je vous remercie de votre attention et donne la parole aux représentants de groupe.

M. LEPERS. –Monsieur le Président, mes chers Collègues, une fois n'est pas coutume, mon discours sera bref, tout comme le sera notre session de DM1 qui, comme cela est en revanche de coutume, illustrera l'impotence dans laquelle s'enfonce peu à peu notre collectivité.

Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, j'aimerais avoir une pensée pour Marie-Serge Béteille et Pierre-Jean Pudal, qui viennent de perdre leur mandat de conseillers départementaux. Il n'est pas question ici d'évoquer les faits, ni même de commenter la décision du Conseil d'État, mais il faut rappeler qu'avant d'être des élus, nous sommes aussi des femmes et des hommes qui nous engageons pour nos concitoyens, et qui faisons pour cela beaucoup de sacrifices. À ce titre, je sais que Marie-Serge et Pierre-Jean ont été très affectés par la sanction qu'ils viennent de subir, et je tenais simplement à saluer leur engagement pour leur territoire et pour le Département, et leur témoigner notre amitié.

J'en reviens aux sujets qui motivent notre session, et je commencerai par vous livrer mon analyse sur le compte administratif pour l'exercice 2015. Ce compte est un document intéressant parce que, contrairement au Budget Primitif, lequel constitue une prévision, il permet d'évaluer clairement la gestion de la collectivité et les choix politiques faits par l'exécutif. Premier constat, nous continuons de pâtir d'un effet de ciseaux, qui limite drastiquement nos marges de manœuvre financières. Les dépenses sociales progressent de 9,2 M€ quand, dans le même temps, les dotations de l'État reculent de 4,6 M€. En conséquence, notre niveau d'épargne chute et notre capacité de désendettement s'envole.

Second constat, vous ne parvenez pas à contenir la hausse continue des dépenses de fonctionnement. Nous savons que cette maîtrise est difficile, car les dépenses sociales constituent la part principale de ces dépenses. Vous parvenez à réduire vos charges à caractère général de 8 %, ce qui est bien, mais peu, puisque cela représente 1,6 M€ d'économies sur un budget de 331 M€. À titre de comparaison, la hausse des allocations RSA forme, à elle seule, une dépense supplémentaire de 4,4 M€

Dans le cadre de la commission de refondation des politiques départementales, nous avions convenu de fixer des objectifs en termes de réduction des dépenses de fonctionnement, que vous avez souhaité limiter aux dépenses à caractère général. Or, se contenter d'actionner ce seul levier budgétaire est insuffisant, d'autant plus que les marges d'économies à réaliser dans ce domaine ne sont pas extensives. Encore une fois, nous sommes prêts à collaborer avec vous pour déterminer les choix à réaliser en matière d'économies. Mais encore faudrait-il que les décisions que nous prenons ensemble soient respectées et suivies d'effets, ce qui ne fut pas le cas à l'issue de la commission ad hoc.

J'en viens à mon troisième constat sur votre compte administratif 2015 : les dépenses d'investissement du Département n'ont jamais été aussi basses depuis 2008. Elles baissent peu par rapport à 2014, mais elles atteignent un niveau historiquement bas. Là encore, les dépenses d'infrastructures sont les premières touchées. L'investissement dans la voirie départementale chute de 14 % sur la seule année 2015,passant de 40,7 M€ en 2008 à seulement 16,6 M€ l'année dernière. Ce qui me choque le plus, ce n'est pas que vous renonciez à investir dans les routes départementales, c'est surtout que vous racontiez l'inverse ! Je rappelle qu'en janvier 2015, à quelques mois des élections départementales, vous annonciez un programme exceptionnel d'aide à l'investissement pour relancer l'activité du BTP. Au lendemain des élections, vous avez présenté un budget qui prévoyait une baisse drastique de l'investissement dans les infrastructures, dont nous voyons aujourd'hui le résultat. Vous avez donc fait l'inverse de ce que vous annonciez. C'est l'exemple flagrant de votre cynisme politicien.

Dernier constat, l'endettement du Département, après plusieurs années de décélération, repart à la hausse en 2015, avec une progression de 3,6 %. Votre recours à l'emprunt est passé de 25 M€ à 28 M€ l'an dernier. Vous avez inscrit un montant de 32 M€ au BP 2016, montant qui sera aggravé d'un emprunt de 4 M€ que vous nous demandez d'approuver aujourd'hui. Je crains que notre encours de dette reparte franchement à la hausse et que nous nous retrouvions dans une situation encore plus difficile. Pour cette DM1, excepté le nouveau recours à l'emprunt que je viens d'évoquer, les mouvements budgétaires sont mineurs. Et c'est justement là le problème. Cette décision modificative ne traduit pas d'inflexion de vos choix budgétaires qui permettrait de respecter les principes que nous avions établis ensemble, à savoir un objectif clair de réduction des dépenses de fonctionnement, la stabilisation à court terme des charges de personnel et le maintien du niveau d'investissement. Ces principes n'ont pas été respectés au BP et ne le seront pas plus en DM1.

Par ailleurs, je ne vois pas retranscrite dans votre décision modificative, en matière de charges de personnel, la décision du Gouvernement d'augmenter le point d'indice de la fonction publique, hausse dont la première tranche de 0,6 % doit intervenir le 1er juillet prochain. J'attends votre éclairage sur ce point.

S'agissant des quelques rapports présentés aujourd'hui, ils appellent de notre part des commentaires et interrogations que nous réservons à leur examen. Mais je souhaite préalablement aborder un point qui me paraît important, concernant l'application de la loi NOTRe et, en particulier, les transferts de compétences entre le Département et la Région. L'absence totale d'informations sur ces transferts nous laisse perplexes et suscite nos interrogations. Nous perdons par exemple une bonne part de notre compétence économique au profit de la Région. À quelle échéance doit-on envisager des transferts de moyens financiers et humains ? La Région va-t-elle prendre le relais sur certains des régimes que nous devons abandonner ? Il en va de même pour l'agriculture, ainsi que

pour les transports. À ce titre, pourriez-vous nous informer sur l'avancée de vos discussions avec la Région concernant la prise en charge du transport scolaire ?

Pour conclure, cette session n'est pas de nature à nous rassurer. À l'instar d'un État qui n'est plus capable de remplir ses missions essentielles, notamment la protection des biens et des personnes ; à l'instar d'une majorité parlementaire qui se trouve divisée sur des sujets majeurs comme le droit du travail et l'avenir de nos institutions, notre Département s'enfonce progressivement dans l'impuissance, pour laquelle, par complaisance et inertie, vous portez une part importante de responsabilité.

Je vous remercie de votre attention.

M. le PRÉSIDENT. – La parole est à M. Delbrel.

M. DELBREL. – Monsieur le Président, mes chers Collègues, permettez-moi de commencer mon intervention par un scoop planétaire : le monde politique est impitoyable. Oui impitoyable. Ceux qui en doutaient encore – une espèce, semble-t-il, en voie de disparition – pourront toujours méditer sur des exemples concrets qui ont agité, ces derniers jours, le Landerneau lot-et-garonnais.

Un petit détour par Sainte-Livrade pour débuter. Le binôme Pudal-Béteille n'est plus : il est devenu inéligible et a du coup perdu ses deux fauteuils dans cet hémicycle. Les 700 ou 800 colis – on ne sait plus – offerts aux aînés livradais sont restés en travers de la gorge du Conseil d'État et de Claire Pasut, la sortante déchue, forcément déçue. C'était pourtant une promesse de campagne municipale du futur maire de Sainte-Livrade...Regardez où cela mène ! Pour une fois qu'un élu tient parole… Je plaisante. Pierre-Jean Pudal a joué avec le feu, il s'est brûlé et il a payé sa faute au prix fort. Il s'en remettra. Mais ce n'est pas un voyou de la République. D'autres élus ont fait bien pire. D'autres me font bien rire. Certains, écoutez-bien, distribuent encore des colis de Noël au mois d'avril… Il n'y a plus de saison, mon brave Monsieur !

Pour Marie-Serge Béteille, on peut parler de cadeau empoisonné, de colis « explosif ». C'est ce qu'on appelle dans le jargon une victime collatérale. Elle paye les folies dépensières et les promesses tenues de son colistier. Nous avons une pensée émue pour elle, ce matin. En résumé, pour Pierre-Jean, c'est... Claire ; pour Marie-Serge, c'est Pasut, pardon... pas juste. Désolé, j'étais obligé de la faire ! Oui vraiment pas juste ! Le monde politique est impitoyable.

Autre exemple qui m'interpelle et qui doit tous nous interpeller, ici, élus de la République que nous sommes. Il existe encore des coins en Lot-et-Garonne complètement déconnectés de toute démocratie, dépourvus de toute moralité, où tous les coups sont permis… Interdits comme ignobles !

Ma saillie verbale est purement personnelle. En aucun cas ma voisine de gauche ne m'a demandé d'intervenir ce matin. Je le répète c'est une vraie démarche personnelle, nourrie par les retours du terrain et par des agissements que je ne sais même plus comment qualifier. Ce que vit ma colistière, au quotidien, dans sa commune et dans sa nouvelle vie de conseillère départementale, est devenu simplement insupportable, insoutenable, irrespirable,et j'en ai encore une dizaine qui finissent par able, et il faut que cela cesse sinon elle va vraiment « pêter un câble ».

Oui, Nathalie Bricard n'a pas que des qualités. Ça se saurait… Je lui connais un gros défaut : en plus d'être simple conseillère municipale – toutes ses délégations lui ont été retirées illico presto – elle est devenue Conseillère départementale du canton Agen 1 en avril 2015. Quel délit ! Un crime de Lèse-Majesté !. Son maire ne lui pardonnera jamais et lui fait payer, sans aucun scrupule. Elle est aujourd'hui blacklistée, toujours évitée, jamais invitée. Dernier exemple en date, l'assemblée générale du club de football local, où le maire en question a clairement menacé de ne pas y assister si par malheur la conseillère départementale du canton était présente dans la salle. Une pression malsaine.

Pour la petite histoire, le Conseil départemental a donné à cette association plus de 5 000 euros d'aide en 2015, soit bien plus que la subvention de la commune directement concernée. Je trouve le procédé ignoble, et il fait suite à toute une série de brimades et d'humiliations, subies depuis de longs mois, qui n'honorent pas cet élu, et par ricochet, notre classe politique.

Le monde politique est impitoyable, parfois même pathétique. On se doit de dénoncer de tels agissements dictatoriaux, dignes d'une république bananière. J'en appelle, ce matin, à la responsabilité de tous, ici, de droite et de gauche, du centre et du milieu, pour condamner avec la plus grande fermeté ce mode de fonctionnement d'un autre temps. Il en va aussi de la crédibilité de notre statut d'élu, et j'y tiens. Excusez-moi pour ce préliminaire un peu long, mais j'avais une boule à l'estomac, un abcès à crever, un trop-plein à évacuer. C'est fait et croyez-moi ça fait du bien.

Venons-en à la DM1 qui nous réunit en ce lundi. Il est réconfortant de voir(je ne crois pas que le mot soit bien choisi) qu'à travers des conventions, signées avec la grande Région ou les chambres consulaires, on puisse finalement, en toute légalité, contourner la si décriée loi NOTRe et maintenir dans notre département rural un vrai soutien notamment au développement des secteurs agricole, forestier et agroalimentaire. Pourra-t-on le maintenir encore longtemps ?

Méfions-nous quand même des conventions signées. Regardez celle qui nous lie depuis 2010 avec Réseau Ferré de France, pour le financement de la LGV Tours-Bordeaux. On nous réclame aujourd'hui 23,4 M€. C'est un vrai scandale d'État. Si on devait les payer, c'est le Conseil départemental tout entier qui déraillerait. La Justice devra trancher. L'union fait la force ; tous les Départements et les EPCI qui ont signé cette convention et sont impliqués dans cette forme de chantage, comme l'agglomération d'Agen, doivent faire front. Pas question de rester à quai !

Comme il faudra aussi la jouer collectif pour la recentralisation du RSA, dont dépend l'avenir de bon nombre de Départements, dont le nôtre, comme vous le savez, en fragilité financière. L'État doit rendre sa copie. Quelles modalités ? Quelle année de référence ? Quel fonds de péréquation ? Quelle compensation ? Quelles nouveautés pour les dépenses d'insertion ? Autant d'interrogations qu'il faudra lever pour éclaircir, ou pas, l'horizon de notre Assemblée départementale.

Je m'adresse au Président de la République, je sais qu'il nous regarde ce matin, Monsieur le Président, vous avez fait un geste pour les communes et les intercommunalités en lissant sur deux ans la baisse de DGF. Aucun geste n'a été fait pour les Départements. Mais il n'est pas encore trop tard pour envoyer un signal fort, à quelques mois d'une échéance nationale. Ne nous oubliez pas !

Un petit mot pour finir sur la commission de refondation, mise en place en début d'année, à la demande des trois groupes de notre Assemblée. Elle devait se réunir avant les grandes vacances, mais, pour toute une série de bonnes et mauvaises raisons, (Ah, le choix dans la date), on ne se reverra qu'à la rentrée. Je pense qu'au train où vont les choses, on aura plein de choses à se dire et des préconisations peut-être à revoir ou affiner en fonction de ce qu'auront décidé, d'ici là, l'État et la Justice. Le monde politique est décidément impitoyable.

Merci de votre attention.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie. La parole est à Jacques Bilirit.

M. BILIRIT. –Monsieur le Président, mes chers Collègues, j'ai déjà eu l'occasion, lors de notre Débat d'Orientations Budgétaires, puis lors du vote du Budget Primitif, de m'exprimer au nom du groupe majoritaire sur le budget 2016 et plus largement sur les grands chantiers et les enjeux qui attendent notre collectivité dans les prochaines années. Même si l'opposition semble déterminée à rejouer le match à chaque session, je commence à éprouver une certaine lassitude en apportant à chaque fois les mêmes réponses aux mêmes invectives.

Monsieur le Président de l'opposition, votre discours à charge est toujours le même. Vous

affirmez que la majorité n'est pas bonne gestionnaire. Malgré des dotations en baisse et des dépenses sociales en forte hausse, le tout sans augmenter les impôts, elle devrait être capable, selon vous, de faire toujours plus d'investissements. Quand je vois ce qui se passe dans les Communes et Communautés de communes qu'elles soient gérées par la droite ou la gauche, alors que celles-ci sont certes soumises à une baisse de dotations, mais aucunement à une explosion des dépenses, permettez-moi de sourire un peu…

Vous affirmez aussi que les dépenses de personnel sont toujours trop élevées. Jamais vous ne vous posez la question du service rendu aux usagers ; jamais vous ne vous demandez si, avec moins de personnel, tel ou tel service départemental serait toujours en mesure d'exercer efficacement les missions qui lui sont confiées. Est-ce que tel restaurant scolaire, telle unité départementale des routes ou tel centre médico-social peut fonctionner avec moins d'agents tout en maintenant une qualité de service ? Ce n'est apparemment pas votre préoccupation première. Votre discours n'est décidément qu'une caricature du discours « anti service public » que l'on nous rabâche à longueur de temps dans les médias.

Vous nous demandez, plus largement, de diminuer les dépenses de fonctionnement, mais lorsque, sur des compétences obligatoires du bloc communal, nous diminuons des subventions de fonctionnement, alors vous criez presque au scandale.

Si j'essaie de suivre votre discours caricatural, il faudrait maintenir toutes les subventions de fonctionnement du Conseil départemental aux tiers, c'est-à-dire maintenir les sommes que nous dépensons pour financer les politiques portées par d'autres, et d'autre part diminuer nos dépenses sur les politiques obligatoires qui sont celles de notre collectivité. Finalement, votre discours consiste à dire que les politiques du Département devraient se réduire à financer celles des autres.

Monsieur Lepers, soit vous estimez que les politiques du Département sont aussi coûteuses qu'inutiles, et, dans ce cas, votre discours est cohérent – en effet, on peut très bien supprimer un poste de travailleur social ou d'agent des routes pour attribuer une subvention de fonctionnement à un tiers ; après tout, vous avez le droit de penser que les politiques sur lesquelles nous délibérons dans cet hémicycle sont toujours moins importantes que celles portées par d'autres et sur lesquelles nous n'avons la plupart du temps aucun droit de regard. Soit vous estimez que les politiques portées par le Département sont utiles même si elles présentent un coût de fonctionnement, principalement les politiques de solidarité et celles en faveur des collèges ou encore des routes ; dans ce cas, il faut arrêter de nous resservir éternellement ce discours.

Dans la posture de l'inspecteur des travaux finis qui distribue bons et mauvais points, vous n'êtes pas vraiment crédible. La position qui consiste à demander à être associé aux travaux conduits par la majorité, pour au final n'être que dans la posture lorsque nous en débattons publiquement, a ses limites. Mais j'ai conscience qu'en tant que Président du groupe de l'opposition, vous soyez obligé de tenir un certain discours.

La réponse sur le transfert de compétences en termes financiers et humains vous a été apportée en commission. Je la répète : elle est négative. Dans le domaine économique, le Département ne possède pas la compétence pour intervenir auprès des entreprises. Il reste toutefois des négociations avec la Région à partir de la fin juin, sur la participation de cette collectivité dans les syndicats, en remplacement du Département.

Pour ce qui est de la participation de l'État, je rappelle que la demande de l'Asssemblée des départements de France (ADF) vise à une renationalisation des politiques de dépendance. Nous attendons le retour des négociations en cours pour pouvoir éclaircir le sujet.

M. le PRÉSIDENT. – Je vais également apporter quelques réponses brièvement, car nous n'allons pas reproduire le même débat à chaque fois. Bien que j'aie noté une volonté de participer à la construction de nos politiques de façon un peu plus active, je considère que certains termes sont

complètement inadaptés, comme l'« impotence » du Conseil départemental. Vous restez dans votre cécité, vous ne voyez pas les projets mis en avant, aujourd'hui même, par exemple avec le bureau d'accueil des tournages, qui a été installé dans le scepticisme il y a quelques années et qui rencontre la réussite, comme nombre de nos politiques.

Le projet d'économie circulaire sur le pôle de la Confluence est un projet d'avenir, dont nous reparlerons dans dix ans. Dans la nouvelle région Aquitaine, nous sommes le seul département à disposer d'un foncier important pour mener ce projet très original, associant public et privé sous la forme d'un cluster d'entreprises ambitieuses qui, demain, seront créatrices d'emplois.

Par ailleurs, la décision de s'engager sur le barreau de Camélat est la preuve que nous ne sommes absolument pas impotents. Nous nous battons pour que l'État tienne ses engagements sur le sujet. Aujourd'hui, nous vous proposons de prendre la décision qui permettra de conclure un projet vieux de trente ans, pour une mise en 2x2 voies de la RN21 et un débouché sur l'autoroute. Nous arriverons à terminer ce projet dans les années 2020-2025. Vos propos ne sont donc pas crédibles quand vous parlez d'impotence. Je vous conseille de ne pas continuer dans cette voie, sinon vous resterez dans l'opposition. Vous devriez nous féliciter de travailler en collaboration avec l'agglomération d'Agen, qui a pris la maîtrise d'ouvrage, pour débloquer cet ancien dossier. Le Département a pesé de tout son poids pour faire inscrire au CPER ce projet que l'État n'avait jamais voulu inscrire et dont le financement des études et acquisitions est maintenant ajouté au contrat de plan pour la période 2015-2020.

Quant à la comparaison entre le budget de 2008 affecté aux routes et celui de 2015, vous savez bien que le niveau d'investissement dans ce domaine a été exceptionnel jusqu'en 2012. Le Lot-et-Garonne a directement investi 80 M€ pour le contournement des trois agglomérations. Demain, si notre capacité d'autofinancement se reconstitue, nous pourrons améliorer le réseau routier départemental, notamment à travers les chantiers sur le pont du Mas, au niveau de Casteljaloux et pour la déviation de Marmande. Un réseau de qualité exerce évidemment un impact sur le développement économique, raison pour laquelle nous maintenons une enveloppe conséquente pour l'entretien et la modernisation de nos routes. Il suffit de rouler un peu pour constater une nette amélioration, ainsi que l'illustre l'ancienne RN113, aujourd'hui RD813, qui est d'une excellente qualité, ce qui n'était pas le cas il y a quelques années.

Vous avez dit ensuite que les principes posés à la commission de refondation ne sont pas respectés – bien sûr qu'ils le sont ! – et que les économies ne sont pas suffisantes. Il faut du temps pour auditer les services, travailler à leur réorganisation, redéployer les agents et réaliser des économies importantes. Dans le service économie, suite à la perte de certaines compétences, des redéploiements sont envisagés, mais aussi des non-remplacements de départs à la retraite. Nous avons affiché un objectif clair qui est une baisse de 5 % des effectifs de notre collectivité dans les trois ans. Quelle autre collectivité en Lot-et-Garonne a affiché un objectif semblable ?

Vous avez posé une question sur la prise en charge des transports scolaires, pour lesquels la compétence sera transférée au 1er septembre 2017. Ce transfert donne lieu à des réunions de travail, prendra corps progressivement et inclura un transfert de personnel et de moyens financiers. Nous aurons abouti sur ce sujet avant la fin de l'année.

Pour ce qui est de l'augmentation de 0,6 % des charges de personnel, décidée par le Gouvernement, mes services me confirment que le montant complémentaire sera de 150 000 € et qu'il est intégré dans les crédits prévus dans le budget.

Je voudrais terminer par un propos en lien avec l'investissement des entreprises privées. On a toujours tendance, dans nos collectivités, y compris dans la nôtre, car l'opposition n'y échappe pas, à voir la bouteille à moitié vide. Je voudrais vous rappeler qu'en Lot-et-Garonne des entreprises sont certes en difficulté, mais que d'autres, plus nombreuses, y investissent. La société allemande Deuerer prévoit de créer 50 emplois à Villeneuve-sur-Lot. Biocoop, qui crée 15 emplois par an depuis

trois années, prévoit d'installer une plate-forme à Damazan, qui devrait générer plus de 100 emplois. Bioviver Conserverie a un projet de création d'une trentaine d'emplois en trois ans. Je pourrais mettre à votre disposition une liste de plus de 20 entreprises, petites et moyennes, qui investissent sur notre territoire. Par exemple, la SAS Plastiques Injectés investit 160 000 €, Natura Plus Ultra Pet Food investit 2,3 M€ à Estillac et va créer 20 emplois, la SMOT47 investit 400 000 € et crée 3 emplois à Miramont-de-Guyenne, ATESN crée 5 emplois à Castelnaud-de-Gratecambe, idem pour la Fromagerie de la Lémance qui investit 600 000 €, et ainsi de suite. Au total, 62 M€ sont investis par les entreprises, avec la perspective de créer 250 emplois. Bien qu'il existe des difficultés, je voulais terminer sur cette note optimiste, qui atteste d'un dynamisme de l'économie.

M. LEPERS. –Soyez sûr que je félicite également le secteur privé d'investir en Lot-et-Garonne et que je m'en réjouis grandement. Je voudrais tout de même revenir sur ce qu'a dit M. Bilirit au sujet des investissements. Je persiste à dire que lorsqu'on les diminue, il faut être clair vis-à-vis des citoyens, au lieu de promettre leur augmentation durant la campagne électorale, notamment en direction du BTP. Ce décalage entre des effets d'annonce et la réalité est la chose qui me choque le plus. Je me répète peut-être à chaque session, mais c'est parce que je ne veux plus d'une communication disproportionnée par rapport à la réalité, qui est qu'aujourd'hui le Conseil départemental renonce à une partie de ses investissements et que la compensation est apportée par les entreprises.

M. le PRÉSIDENT. – Je dois préciser que nous avons engagé une action spécifique en direction du secteur du bâtiment. Cette opération, soutenue par un budget supplémentaire d'investissement de l'ordre de 1,5 M€ et ciblée sur des projets prêts à être réalisés en 2015, a fonctionné et a été appréciée. Je ne comprends pas votre critique sur le sujet, et je demande aux services d'émettre un rapport sur cette opération qui a permis de faire face en 2015 à une baisse forte d'activité, en contribuant à générer 7 à 8 M€ de travaux supplémentaires. Le public génère de l'investissement et de l'activité dans le privé, notamment dans le secteur du BTP.

Je donne la parole à M. Dézalos pour la présentation de la DM1.

M. DÉZALOS. –Monsieur le Président, mes chers Collègues, cette session est intitulée DM1, mais, comme on le verra plus tard, elle comporte bien d'autres rapports. La DM1 à proprement parler est de faible ampleur. Elle vous propose une inscription de 410 000 € en fonctionnement, soit une progression d'à peine 1 % par rapport au Budget Primitif ; et elle vous propose également une dépense d'investissement de 4 M€, au titre d'une avance exceptionnelle, sur laquelle nous reviendrons en détail dans la journée. Mon propos portera plus sur le compte administratif 2015.Traditionnellement, à cette période, après la principale étape budgétaire formalisée par le vote du Budget Primitif, l'heure est au bilan de l'activité de l'année écoulée, dans un contexte budgétaire extrêmement difficile, reconnu de tous, quoique ce bilan ne soit pas aussi noir ou aussi terne que M. Lepers prétend.

Les grandes lignes du compte administratif vous ont déjà été présentées lors du Débat d'Orientations Budgétaires, et les résultats 2015 ont même été intégrés, par anticipation, au budget 2016. Cependant, je vous propose de revenir plus précisément sur les composantes de ces résultats et d'examiner l'évolution de nos grands équilibres au regard des autres départements.

Alors que 2015, selon les premières estimations, apparaît comme l'année au cours de laquelle les collectivités territoriales dans leur ensemble ont reconstitué de légères marges de manœuvre financières, et ce malgré la forte diminution des dotations de l'État, les finances départementales continuent, quant à elles, à se dégrader, emportées principalement par la dynamique des dépenses de solidarité et la stagnation de leur financement. Les résultats de l'exercice du Département traduisent cette tendance. Le résultat cumulé, c'est-à-dire celui reporté pour l'équilibre du budget 2016, reste à un niveau satisfaisant, en passant toutefois de 21,76 M€ à 18,23 M€. Le fait le plus significatif reste l'affaiblissement de l'épargne brute, qui s'établit à 27,4 M€ contre 40,1 en

2014.

Comment expliquer ces résultats ? Un constat récurrent est l'accentuation de l'effet de ciseaux, soit une progression plus importante des dépenses de fonctionnement face à la baisse des ressources. Les dépenses évoluent globalement de 3,4 % entre 2014 et 2015, ce qui représente une hausse de 10,9 M€, dont 85 % proviennent de la croissance des dépenses de solidarité. Ces dernières se montent à 203,8 M€ et augmentent de 9,2 M€ en un an, dont 5,5 M€ du fait des seules allocations individuelles de solidarité attribuées par le Conseil départemental. La progression est de 5,6 %, alors que pour la moyenne des Départements de la strate est de 4,3 %.

La croissance la plus significative est liée au RSA, qui enregistre 4,4 M€ de plus, soit une évolution de 9,1 %.Les autres dépenses de la politique sociale évoluent dans une moindre proportion, mais toutefois de façon significative. Les dépenses en faveur des personnes âgées s'établissent à 61 M€, contre 59,2 M€ en 2014, soit +1,8 M€. Pour les personnes en situation de handicap,1,4 M€ de plus est mobilisé. Enfin, les dépenses relatives à la politique enfance famille augmentent de 1,8 M€.

Il faut noter que, face à la dynamique de toutes ces dépenses sociales, la compensation financière de l'État n'évolue pas. Seuls les mécanismes de péréquation horizontale mise en œuvre par le gouvernement depuis 2014, que ce soit le fonds de solidarité des Départements ou le dispositif de compensation péréquée, sont venus atténuer partiellement le reste à charge supporté par le budget départemental.

Néanmoins, le reste à charge des Allocations Individuelles de Solidarité – AIS - (52,2 M€ ou 40,7 M€ si l'on déduit les recettes de péréquation mise en œuvre en 2014) continue sa progression (+7 M€ en 2015), pour se situer au même niveau que celui de 2012, c'est-à-dire avant les dernières compensations financières issues du pacte de responsabilité et de solidarité de 2014.Cela met en évidence que les mesures existantes restent insuffisantes et que la recherche d'une solution pérenne de financement des allocations de solidarité, plus particulièrement du RSA, est une véritable nécessité. Il s'agit de retrouver une certaine autonomie financière afin de poursuivre nos politiques pour lesquelles la proximité est nécessaire, afin de répondre à l'exigence d'efficacité de l'action publique.

À l'issue d'une phase de négociation technique entre les représentants du Gouvernement et des Départements, l'État vient de proposer les modalités d'une recentralisation du RSA, à partir de la situation de 2016, en contrepartie du transfert par les Départements d'un panier de recettes d'un montant équivalent. La reprise par l'État des dépenses du RSA (55,8 M€ selon les prévisions pour 2016) serait ainsi financée par la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE), à hauteur de 27,4 M€, et par une grande part du fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI), pour 1,8 M€. Le solde serait perçu sur des recettes à négocier, voire par la création d'une dépense obligatoire, pour environ 26,6 M€.

Il apparaît que les recettes dynamiques que sont la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et les droits de mutation ne seraient pas impactées. Par ailleurs, un nouveau fonds de péréquation serait mis en place au bénéfice des Départements les plus défavorisés, parmi lesquels se trouve le Lot-et-Garonne. Enfin, l'État exigerait des Départements qu'ils s'engagent à renforcer l'accompagnement des bénéficiaires du RSA vers l'insertion et l'emploi, et demanderait un effort porté à 14,3 % des dépenses de fonctionnement dans ce domaine.

Face au poids croissant des dépenses sociales et aux marges de manœuvre qui se réduisent, la collectivité a renforcé la maîtrise de ses dépenses de gestion. Les dépenses de fonctionnement, hors dépenses sociales, ont été contenues à hauteur de 1,3 % d'évolution, en comprenant la variation des charges de personnel. Depuis plusieurs années, toutes les directions participent à cette démarche de recherche d'économies. Ces efforts ont permis notamment, en 2015,

de réduire globalement de 4 % les charges à caractère général (de 700 000 €) et de générer une économie de 8,5 %sur les nouveaux marchés de prestations de service pour les transports.

De même, la mise en œuvre d'une politique générale d'entretien et d'exploitation des routes départementales à partir d'un état des lieux précis du patrimoine routier, servant de référence à une programmation ciblée de travaux d'entretien, a permis de rationaliser et d'uniformiser les pratiques et les techniques pour des interventions moins coûteuses. Les crédits dépensés pour la communication et le cabinet ont été une nouvelle fois réduits de 5 %, malgré les gros efforts déjà réalisés depuis 2008.Enfin, les charges de personnel, bien qu'en augmentation de 1,7 M€, restent à un niveau inférieur à celui de la strate, avec un ratio par habitant de 33 % inférieur, soit 162 € par habitant contre 216 € en moyenne.

Au-delà de la difficulté à faire face aux dépenses contraintes pour la collectivité, se pose le problème de l'évolution de nos recettes. En 2015, ces dernières ont diminué de 2,7 M€ (-0,8 %), pour atteindre un montant de 359,4 M€, contre 362,1 M€ en 2014.Ce repli résulte principalement de la baisse des dotations de l'État : -4,6 M€ pour la contribution départementale au redressement des comptes publics, -1,4 M€ de compensations fiscales, et -1,3 M€ au titre du fonds de solidarité du fait d'une enveloppe mise en répartition moins importante. Le manque à gagner se chiffre à 7,3 M€.

Malgré une évolution exceptionnelle de 5,3 M€ des droits de mutation, qui s'élèvent à 30,4 M€, et malgré un produit supplémentaire de taxes foncières de 2,2 M€, uniquement du fait de l'évolution des bases, ce qui représente une recette fiscale de 73,1 M€, cela ne suffit pas à compenser l'évolution des seules dépenses sociales, en hausse de 9,2 M€.

Le constat est donc une accentuation de l'effet de ciseaux et un affaiblissement de notre épargne brute, qui passe de 40,1 M€ à 27,4 M€.

Toutefois, la collectivité a souhaité préserver une capacité d'investissement se situant entre 50 et 55 M€. Alors que les Départements de la strate ont enregistré une baisse de 7,8 % de leurs dépenses d'équipement, celles du Lot-et-Garonne n'ont été réduites que de 2,6 %. M. Lepers souhaiterait maintenir la capacité d'investissement sans recourir à l'emprunt et en réduisant les dépenses de personnel, lesquelles représentent 57 M€, à rapporter à un budget de fonctionnement de 331 M€. Même en réalisant des gains sur ce poste lié au personnel, vous voyez bien que le problème ne peut pas être résolu. Quelle est la solution pour résoudre la quadrature du cercle ? Je pense qu'il est important de bien mesurer toutes les difficultés de l'exercice.

Il faut souligner que les subventions versées et donc l'accompagnement des projets locaux auront été un peu plus importantes (25,6 M€) que les opérations menées sur notre propre patrimoine (25 M€). Ainsi, près de 25,5 M€ ont été investis pour le réseau routier départemental, 6,4 M€ pour les travaux de rénovation et d'équipement des collèges, plus de 5 M€ pour les aides allouées aux secteurs agricole et économique, 4 M€ pour l'accompagnement de projets communaux sur le bâti protégé et non protégé, l'aménagement de villages et la création des maisons pluridisciplinaires de santé. Le soutien aux travaux d'extension et de réhabilitation des EHPAD s'est chiffré à 2,6 M€, et 1,3 M€ a été versé au bénéfice du programme de rénovation des casernes de secours et d'incendie.

Pour financer tous ces investissements, le recours à l'endettement a été limité à 28 M€, afin de maintenir la variation de l'encours de dette à un niveau inférieur à 10 M€. Il ne progresse donc que de 8,3 M€, ce qui permet de contenir notre capacité de désendettement en dessous du seuil d'alerte.

Mais, au regard de tous ces chiffres, le doute n'est plus permis. À l'échelon départemental et certainement encore plus pour les départements ruraux, malgré tous les efforts pour contenir les

dépenses de fonctionnement et le soutien de l'État par la mise en œuvre des mécanismes de péréquation horizontale, la préservation des indicateurs financiers en deçà des seuils d'alerte s'avère très difficile, voire impossible. Sans l'évolution du mode de financement de nos compétences obligatoires, nous ne pourrons plus équilibrer nos prochains budgets et donc maintenir un effort d'investissement nécessaire au développement des territoires. La grande majorité des Départements se trouve dans cette situation.

Diverses pistes ont été dernièrement précisées par le Gouvernement pour répondre aux préoccupations financières des Départements. La prise en charge intégrale par l'État du financement du RSA, avec une clause de retour à meilleure fortune, et le renforcement de la péréquation au bénéfice des collectivités les plus défavorisées sont autant de solutions avancées par le Gouvernement et de réponses attendues pour le budget 2017.

Tous les leviers d'action préconisés par la commission de refondation seront mis en œuvre, mais l'équilibre budgétaire général dépend clairement de la stabilisation ou même de la réduction du reste à charge de nos dépenses sociales. La solution ne peut résider que dans une intervention significative de l'État.

M. le PRÉSIDENT. – Merci, Monsieur Dézalos, pour cette présentation complète et argumentée. Nous y reviendrons tout à l'heure lors de l'examen des rapports de la commission Finance, plus particulièrement du compte administratif 2015.

COMMISSION AGRICULTURE, FORET ET ENVIRONNEMENT

M. GIRARDI. –Monsieur le Président, chers Collègues, je tiens d'abord à signaler que plusieurs investissements sur notre territoire sont en lien avec l'agriculture et avec la transformation des produits agricoles. Vous avez évoqué, Monsieur le Président, des entreprises qui investissent et créent des emplois en Lot-et-Garonne et j'ai remarqué que la plupart sont en lien avec l'agriculture et notamment la transformation de produits agricoles. Ceci pour rappeler la dynamique et l'importance que représente l'agriculture au niveau départemental et national.

En effet, l'agriculture est un domaine majeur en termes socio-économiques pour le Lot-et-Garonne, qui est un département où la production est l'une des plus diversifiées en France, avec 70 filières de produits, pour un chiffre d'affaires atteignant 888 M€. Imaginez à combien pourrait s'élever ce chiffre si les produits n'étaient pas sous-payés ! Ce secteur emploie 1 363 salariés permanents et 11 500 saisonniers, et il est animé par 8 000 exploitants, sur 280 000 hectares cultivés. Je tiens aussi à faire observer que 19 % des agriculteurs utilisent des circuits courts, c'est-à-dire pratiquent la vente en direct, plus que dans la plupart des autres départements.

Le début de saison est assez difficile, à cause de prix insuffisamment rémunérateurs. Les filières céréalières oléagineuses et protéagineuses connaissent un effondrement des cours pour la troisième année consécutive. L'élevage laitier et l'élevage bovin rencontrent aussi des difficultés, sans parler de la crise aviaire chez les palmipèdes. En revanche, des productions se portent plutôt bien : la fraise, le pruneau, la noisette…

L'eau est un élément fondamental en agriculture, qui ne manque pas en Lot-et-Garonne, sans toutefois affirmer qu'elle est en surplus. La pluviométrie moyenne du département se situe entre 750 et 800 millimètres par an, et, cette année, le relevé en six mois à peine fait état de près de 650 millimètres. Les réserves sont donc pleines.

S'agissant du développement de l'agriculture biologique, celle-ci représentait, il y a une dizaine d'années, environ 4 % de la surface départementale ; aujourd'hui, cette proportion est passée

à un peu plus de 7 %, soit plus de 20 000 hectares, répartis entre 612 producteurs. Le passage à 6 % a été célébré l'année dernière, avec l'obtention du label Bio. Notre département est leader en agriculture biologique au sein de la Nouvelle Région.

Le Lot-et-Garonne est le premier département de France en matière de produits agroalimentaires transformés. Deux entreprises de ce secteur vont d'ailleurs s'implanter sur le pôle d'activité de Damazan.

Au sujet des produits toxiques, communément appelés « médicaments pour les plantes », je vous fais part d'une inquiétude, car deux molécules sont en voie de suppression : le Diméthoate sur les cerises et le Thiaclopride sur les noisettes. Il n'existe pas de molécules de substitution contre les insectes. Cette suppression pourrait causer de sérieux problèmes avec tous les fruits rouges et les noisettes du département. Il ne s'agit pas de s'opposer par principe à la disparition de molécules toxiques, dont des centaines ont déjà été supprimées ces vingt dernières années. Pour le consommateur, il est important qu'il n'y ait pas de résidus sur les produits. Jusqu'à présent, il n'a pas été prouvé que ces deux produits comportent un danger pour l'homme. Pour preuve, la France continue d'importer des fruits et légumes du monde entier qui sont traités avec ces « médicaments ». Pour éviter un dumping sanitaire préjudiciable aux producteurs français, il faudrait que tous les pays les interdisent si la France se met à les interdire.

Après cette photographie sur l'agriculture en Lot-et-Garonne, j'annonce les rapports qui concernent la commission, à savoir l'atlas numérique des paysages départementaux, la convention de soutien aux secteurs agricole, forestier et agroalimentaire dans le cadre de la réforme territoriale, et le partenariat entre le Département et les chambres consulaires (lequel sera évoqué lors de la commission Économique).

Je suis surpris quand nos amis de l'opposition disent qu'effectivement ils sont sous-informés sur les dossiers en relation avec la Région. Vous avez, entre vos mains, la convention qui va être signée et vous avez participé aux travaux de la Commission de l'agriculture et environnement ; vous en avez donc été informés lors de la concertation. Par conséquent, dire que vous n'êtes pas informés est inexact. Que vous souhaitiez avoir plus d'informations, je l'entends bien, mais dire que vous n'avez aucune information ne reflète pas la réalité.

Par ailleurs, je tiens à remercier les services pour le travail important qu'ils ont effectué, surtout dans un contexte de profonds changements avec la loi NOTRe et les transferts de compétences.

M. le PRÉSIDENT. – Je remercie M. Bonneaud de nous faire une présentation synthétique du travail réalisé sur l'atlas numérique des paysages de notre département. Il est accompagné de Mme Audouard – Chef du Service patrimoine, ressources en eau, milieu naturel et paysages de la DREAL et de Mme De Stoppelaire – Chef de service des sites de Gironde et Lot-et-Garonne que je remercie de leur présence.

RAPPORT N° 7003

ATLAS NUMERIQUE DES PAYSAGES DE LOT-ET-GARONNE

Rapporteur : M. GIRARDI. –L'atlas numérique est issu d'un travail commencé il y a plus de deux ans, financé à parité avec l'État, avec la participation de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), de la Direction départementale des territoires (DDT), du Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE), des Monuments historiques et autres partenaires. Le Lot-et-Garonne est l'un des premiers départements à se doter

d'un tel document, dont l'objectif est de valoriser nos paysages et notre patrimoine, de mieux les connaître et d'être en mesure d'agir plus efficacement en vue du développement économique et touristique. Son intérêt est aussi d'être un outil de travail pour l'élaboration des Plans locaux d'urbanisme (PLU) et des schémas de cohérence territoriale (SCOT). Composé de plusieurs dizaines de pages, cet atlas est d'ores et déjà consultable sur Internet et montre bien la riche diversité des paysages en Lot-et-Garonne, entre les massifs, les vallées, les fleuves et les coteaux. M. Bonneaud, paysagiste en charge de ce projet, va livrer une présentation.

(présentation d'un diaporama – cf. p. 51)

M. BONNEAUD. –L'atlas a été conçu par une équipe composée de paysagistes, architectes urbanistes, agronomes et géographes. Leur rôle a été de dessiner un portait du département, d'identifier les unités paysagères (ou portions homogènes de paysage), de décrire les dynamiques d'évolution et les enjeux à venir (puisque les paysages ne sont jamais figés, mais évoluent dans le temps), de proposer des leviers d'action, de mettre en place un observatoire photographique et de concevoir des supports de communication.

Nous avons adopté une approche thématique des paysages, avec des entrées classiques (forêts, agriculture, etc.), pour accéder à des informations qui permettent de comprendre cette réalité géographique. La notion de paysage exprime aussi un certain regard de la population sur son territoire. Ainsi nous sommes-nous intéressés à la représentation des paysages et à leur interprétation dans l'iconographie ancienne, les textes, les cartes postales et les documents touristiques. Une constante est que le Lot-et-Garonne est présenté comme un territoire au carrefour d'autres identités, un lieu où se croisent les influences de la Dordogne, du Gers, des Landes… Ce territoire n'est pas toujours mis en valeur pour ce qu'il est, mais plus pour ses emprunts aux voisins. Cependant, il existe des caractéristiques propres, fondamentales, liées à l'eau et aux bastides. Nous nous sommes notamment intéressés à la représentation des paysages du Lot-et-Garonne en art et à la façon dont des politiques récentes s'appuient sur cette représentation pour promouvoir le territoire. Ce nouveau regard est porté notamment par « Gens de Garonne » et l'association « Pollen » à Monflanquin.

Pour mieux comprendre le regard porté par la population sur ses paysages, nous avons organisé quatre ateliers d'une demi-journée, au cours desquels nous avons demandé aux participants ce qui constituait la valeur de ces paysages, leur originalité, leurs points forts et leurs points faibles, et quelles étaient les thématiques à travailler pour l'avenir. Les productions de ces ateliers ont été restituées sur le site, dans un onglet spécifique, sous forme de verbatim.

Pour identifier les unités paysagères, nous avons utilisé plusieurs techniques, d'abord un important parcours de terrain, sur environ 6 000 kilomètres, ce qui a donné lieu à plus de 15 000 photographies. Nous avons aussi consulté les données existantes, car nous n'intervenons pas sur une terre vierge, et nous avons recensé toutes les délimitations effectuées par les études préalables. Il en ressort que les vallées se dessinent facilement, mais que les limites sont moins évidentes sur d'autres secteurs, où nous avons fourni un effort particulier. Un travail conséquent a également été mené sur les dénominations. Autant des noms s'imposent sur certaines portions, autant ils sont parfois moins évidents à d'autres endroits, par exemple sur les collines de Guyenne et les terres gasconnes.

Tout ce travail a permis de distinguer neuf grandes unités paysagères et quinze sous-unités qui correspondent à autant de nuances. Au-delà d'un résumé en page d'accueil, quatre articles ont été rédigés pour chaque unité paysagère : sur le « portrait » (la perception des paysages, la description de leurs grands traits), les repères géographiques, les représentations culturelles, et les dynamiques et enjeux pour l'avenir (avec des propositions d'action).

La réalisation de l'atlas a supposé un survol aérien du département, pour obtenir des images pédagogiques illustrant des thématiques (1 500 photos ont été prises du ciel). Cette vue permet, par exemple, de mieux percevoir l'étalement urbain et la caractéristique très forte que

représentent les bastides. Nous nous sommes intéressés aux principales dynamiques des paysages depuis 50 ans.

L'évolution passée des paysages montre, entre autres, que les peupleraies dans les vallées se sont développées grandement depuis les années 1960 ; et que les rivières et voies d'eau étaient prépondérantes avant-guerre et qu'elles ont perdu en importance économique, visibilité et entretien, n'étant plus, au mieux, que des voies touristiques de nos jours, mais demeurant des espaces très demandés par les habitants (selon eux, l'eau arrive en première place parmi les points forts du paysage). Ce regard passé révèle surtout l'expansion urbaine.

Les projections déclinent 22 enjeux paysagers liés à l'urbanisme, l'agriculture, les forêts, les routes et chemins, l'eau…

L'atlas des paysages du Lot-et-Garonne a été élaboré pour un budget de 139 000 €, par six bureaux d'études, accompagnés largement par la DREAL et le CAUE. Le site Internet comporte 210 articles (tous téléchargeables au format PDF) et 1 600 illustrations. L'atlas lui-même est constitué de 250 cartes et de nombreux plans urbains et schémas des couches géologiques. Le Conseil départemental des jeunes a réalisé une plaquette et un flyer pour faire connaître cet atlas. Une autre plaquette sera bientôt diffusée, à destination des élus.*(Description de la page d'accueil de l'atlas avec explications sur les quatre onglets et méthodologie de téléchargement).*

M. le PRÉSIDENT. – Merci pour votre présentation très intéressante et pour le travail d'importance et de qualité que vous avez effectué. À l'époque où nous avions décidé d'engager cette démarche, le montant paraissait à certains relativement élevé. Cet investissement est et sera utile, en particulier pour les documents d'urbanisme, dont le coût se trouvera peut-être ainsi réduit. Pour les Lot-et-Garonnais, cet atlas offre une occasion de mieux connaître leur département et sa richesse. Avez-vous des questions sur le sujet ?

M. DELBREL. – Je voudrais saluer le travail réalisé par le Conseil départemental des jeunes. J'ai eu l'occasion d'assister à sa dernière session plénière et de voir la richesse de leur exposé. J'adresse une mention particulière à la commission Paysages. Il serait intéressant et sans doute judicieux de distribuer le fascicule de 16 pages avec le *Mag 47*.

M. le PRÉSIDENT. – Effectivement, ce document est magnifique et mériterait d'être distribué. Nous allons regarder cette faisabilité techniquement et financièrement. Dans tous les cas, il doit être possible d'y avoir accès par voie numérique. S'il ne peut pas être intégré avec le *Mag 47*, il faudra le mettre en exergue de manière à ce que tous les Lot-et-Garonnais puissent y accéder. Merci d'avoir salué ce travail. Je salue Laurence Lamy d'avoir partagé ce projet avec nos jeunes conseillers départementaux et remercie tous les membres de la DREAL et le bureau d'études qui ont participé à la réalisation de cet atlas numérique.

Mme LAMY. – Nous remercions les jeunes conseillers départementaux qui ont terminé leur mandature sur ce travail.

M. GIRARDI. –Un résumé d'une dizaine de pages sera prochainement diffusé et servira en quelque sorte d'introduction à l'atlas.

M. BILIRIT. –Au-delà de l'étude scientifique qui nous sera utile pour les documents d'urbanisme, je voudrais souligner que ce travail est important pour la valorisation touristique. À cet effet, l'enjeu pour les Lot-et-Garonnais est de s'approprier cet outil, et de prendre conscience de toute la qualité paysagère sur le territoire pour la valoriser, au lieu de se comparer aux autres. À force de vivre au milieu de ces paysages, on finit par ne plus se rendre compte de leur qualité. Or, le développement touristique suppose que les habitants soient persuadés de la valeur de leur territoire. Cela fera partie des éléments que nous essaierons d'intégrer dans le cadre des États généraux du tourisme.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 7004-3009

CONVENTION DE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES SECTEURS AGRICOLE, FORESTIER ET AGROALIMENTAIRE DANS LE CADRE DE LA REFORME TERRITORIALE

Rapporteur : M. GIRARDI. – La présente convention résulte d'un travail de cinq mois. Dès la fin 2015, dans la perspective de l'application de la loi NOTRe, nous nous sommes préoccupés de la façon la plus adaptée pour maintenir des politiques importantes dans le domaine économique, en faisant part de cette préoccupation à la Région. La convention a pour but de reprendre plusieurs dispositifs d'aide auxquels nous étions attachés, par exemple pour l'installation des jeunes agriculteurs, des abris, de l'eau, les CUMA…..et qui font figure de leviers de développement. Néanmoins, nous n'avons pas pu maintenir toutes nos politiques. Cette convention a été validée par la Région le 6 juin 2016. Il nous reste à la signer pour instruire des centaines de dossiers dans les filières agricole, forestière et agroalimentaire, qui sont en attente depuis quelques mois. Nous avions pris cet engagement auprès de nos agriculteurs et entreprises, et je crois que nous avons obtenu un bon compromis avec la Région.

M. le PRÉSIDENT. – La loi nous permet en effet d'intervenir dans l'industrie agroalimentaire, fort heureusement pour notre département. Cette convention sécurise, sur le plan juridique, nos interventions adoptées lors de la session budgétaire, conformément à notre politique qui vise à nous concentrer sur les actions qui exercent un effet levier. Bravo pour le travail des services, de la commission et de son Président, parce que nous avons été des précurseurs dans ce domaine.

M. MERLY. – Je leur adresse également mes remerciements pour cette convention, qui est établie jusqu'au 31 décembre 2016.

M. GIRARDI. – Son effet est rétroactif, au 1er janvier, ce qui permet de couvrir tous les dossiers de l'année 2016.

M. le PRÉSIDENT. – Cette année est une année de transition. À terme, il est prévu une harmonisation, sur une période beaucoup plus longue. Pour cette année, la loi envisage des spécificités départementales, notamment pour l'agriculture. La convention qui résulte de cette disposition a été conçue parce qu'il fallait aller vite pour être en capacité de financer les projets. Il ne sera pas nécessaire de reproduire un travail de cinq mois pour mettre au point une nouvelle convention, que nous souhaitons renouveler l'année prochaine pour une durée prolongée, mais je ne peux pas aujourd'hui vous l'assurer.

M. MERLY. – L'agriculture, comme l'ensemble de la société, étant en pleine mutation, il faut qu'une collectivité comme la nôtre soit excessivement réactive. Or, on s'aperçoit aujourd'hui que des secteurs agricoles subissent de grandes difficultés. J'aimerais donc savoir quels sont les dispositifs que le Département ne sera plus en mesure de déployer.

M. GIRARDI. –La convention reprend des politiques que le Département souhaite mener et financer lui-même, avec l'approbation de la Région. Il est vraisemblable que nous pourrons continuer à les porter en 2017, tant qu'elles restent en conformité avec la loi. Il reste à s'interroger sur les politiques supplémentaires que la Région, du fait de sa compétence économique, pourra mettre en place au service des agricultures du Lot-et-Garonne.

M. MERLY. – Convenez que tout cela n'est pas très facile à ordonner dans un esprit simple comme le mien. Il y a quelques jours, j'assistais, avec mon éminent collègue Marcel Calmette, à une assemblée générale et observais à quel point des personnes font un travail remarquable dans

cette activité essentielle pour le département, c'est-à-dire l'élevage. Ces personnes ont besoin d'être accompagnées dans ces moments difficiles : elles ont besoin de financements. Au vu de ce que représente l'élevage dans notre économie et l'aménagement du territoire, il me paraîtrait logique que le Conseil départemental puisse avoir le choix d'aider des gens qui font un vrai travail de terrain. Si ce type d'aide n'est pas possible, je m'inquiète de ce qui nous reste d'autonomie.

M. GIRARDI. –C'est possible à condition que la Région retienne ce genre d'intervention.

M. MERLY. – Il faut aller voir nos conseillers régionaux et défendre ardemment ce sujet.

M. GIRARDI. –Notre rôle sera de soutenir la demande des éleveurs du Lot-et-Garonne auprès de la Région, qui possède la compétence économique.

M. le PRÉSIDENT. – Le cadre juridique est clair, même si les périodes de transition sont toujours compliquées. Il nous est possible d'agir dans le domaine de l'agriculture, mais en conventionnement avec la Région. Si celle-ci est d'accord par exemple pour accompagner la filière palmipède avec le Département, nous pouvons apporter notre contribution complémentaire. Si elle ne participe pas, nous ne pouvons pas agir par nous-mêmes, parce qu'il nous faut passer par le cadre régional. Outre la question des compétences, la question des finances se pose et elle est peut-être la plus compliquée dans le contexte que vous connaissez. Nous avons concentré et augmenté notre contribution sur des actions ciblées, dont nous pensons qu'elles ont un effet levier important pour le département.

M. MERLY. – J'ai bien compris qu'aujourd'hui la collectivité de proximité, de par cette loi dont je ne partage pas les conclusions, n'a plus la possibilité d'intervenir sur les sujets qu'elle connaît le mieux.

M. le PRÉSIDENT. – Nous n'avons plus la compétence générale, c'est aussi simple que cela.

M. MERLY. – J'avais compris.

M. le PRÉSIDENT. – La clarification des compétences était une demande forte, toutes options politiques confondues, de la part de M. Sarkozy et d'anciens ministres de droite… Ensuite, lorsqu'elle se met en place sur le terrain, ce n'est pas évident… C'est la raison pour laquelle nous nous sommes battus et que nous avons notre mot à dire au moins dans les domaines de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

M. MERLY. – Nous aurons l'occasion d'en reparler, tout particulièrement avec nos conseillers régionaux, dont le rôle est aussi de défendre les intérêts du Lot-et-Garonne, avec la pugnacité et le talent qu'on leur connaît.

M. le PRÉSIDENT. – Nous y travaillons également avec eux.

M. GIRARDI. – … Bienvenue au front de gauche, car nous étions contre *…(rires)*

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

COMMISSION CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

RAPPORT N° 6003

FONDS DE SOUTIEN A LA PRODUCTION CINEMATOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE

Rapporteur : Mme JOFFROY. – Le rapport s'inscrit dans la politique en faveur du cinéma que nous portons depuis 2011, bien qu'il y ait eu à l'époque quelques difficultés. Aujourd'hui, force est de constater que cette politique est une vraie réussite. C'est donc avec un réel plaisir et une certaine fierté que je vous en présente les résultats. Depuis cinq ans, grâce aux facteurs conjugués de plusieurs critères, le département du Lot-et-Garonne est reconnu comme une terre de cinéma par les professionnels de la filière, tant au niveau régional qu'au niveau national. Nous avons pu bénéficier de l'excellent travail du bureau d'accueil des tournages, du fonds de soutien départemental aux tournages, de l'incroyable dynamique de la société Écran 47 (dont le tissu de cinémas est fort intéressant), et d'un magnifique travail d'éducation réalisé par la Ligue de l'enseignement, ainsi que des compétences au sein du cluster Image.

Le bureau d'accueil des tournages a effectué un travail extraordinaire, et son Président va prendre la parole : Pierre-Henri Arnstam, dont je ne peux que souligner la courtoisie, l'efficacité et l'énergie au service de notre département et de la production audiovisuelle. Je remercie également son directeur, Hervé Bonnet, pour son excellent travail malgré peu de moyens. À cet effet, j'ai une petite anecdote à vous raconter. J'étais présente lors de la dernière assemblée générale du bureau d'accueil des tournages, où nous a été présenté le bilan comptable de la structure, et j'ai pu constater qu'avec un budget de 1 200 € pour se rendre au Festival de Cannes et rencontrer les différents promoteurs cinématographiques, une somme qui m'a semblé complètement dérisoire, Hervé Bonnet a réussi à rencontrer plusieurs intervenants et à faire fructifier le travail du BAT. Les professionnels du cinéma et de l'audiovisuel sont particulièrement sensibles à cette action menée par deux formidables ambassadeurs, que nous pouvons remercier pour leur engagement.

En cinq ans, le Lot-et-Garonne a accueilli 11 longs-métrages, 7 courts-métrages, un moyen-métrage, une web-série et un pilote de web-série. Cela représente 235 jours de tournage. Notre département a également accueilli 6 films institutionnels, 6 documentaires et 2 reportages. Au total, ce ne sont pas moins de 289 jours de tournages réalisés en Lot-et-Garonne. De façon très pragmatique, l'investissement et l'engagement du Conseil départemental ont permis de générer pas moins de 1,5 M€ de retombées économiques sur le territoire. Au-delà de l'aspect artistique et culturel, l'aspect économique est fort intéressant. Ces jours de tournage sont aussi synonymes d'embauches : de techniciens et de figurants.

Aujourd'hui, le Lot-et-Garonne est cité en exemple pour sa politique volontariste en matière de cinéma, dotée de moyens raisonnés, non seulement pour la structuration de la filière (avec trois pôles de ressources cinématographiques et un cluster), mais également pour la cohérence des actions mises en œuvre et pour la ligne éditoriale de son fonds de soutien. En effet, nous nous attachons à aider des films qui ont une identité artistique importante.

Consciente du magnifique potentiel que représente le développement du septième art sur son territoire, l'Assemblée départementale a également fait le choix, dès juin 2014, d'intégrer la convention de coopération cinématographique et audiovisuelle avec le Centre national du cinéma (CNC). Cette convention triennale (2014-2016) a pour objet de développer le secteur cinématographique et audiovisuel en Aquitaine, et réunit les départements des Landes, des Pyrénées-Atlantiques, de la Dordogne et du Lot-et-Garonne. Aujourd'hui, nous participons à la réflexion pour la mise en place d'une nouvelle convention de coopération, pour la période 2017-2019, dans le cadre de la nouvelle grande Région. Ces conventions constituent un levier supplémentaire majeur afin de favoriser l'accueil de nouveaux jours de tournage, l'animation de nos salles de cinéma et l'éducation à

l'image sur le département

Je tiens à souligner les récompenses qui illustrent la très grande qualité du travail cinématographique accompli en Lot-et-Garonne. Je peux citer *Coup de chaud* de Raphaël Jacoulot ; je pense au film *Les Ogres* de Léa Fehner, qui vient d'être récompensée d'un Swan d'or du meilleur film au festival du film romantique de Cabourg ; je pense également à *Sous tes doigts*, sélectionné aux César 2016 dans la catégorie « meilleur court métrage d'animation », qui met en lumière une partie importante de l'histoire lot-et-garonnaise, celle du CAFI ; je n'oublie pas de mentionner le film *Mercenaire*, qui a reçu, lors du dernier Festival de Cannes, le prix Europa cinéma dans la section « quinzaine des réalisateurs ».

Ce travail devant être poursuivi, je vous propose d'attribuer un montant global de subvention à hauteur de 86 000 €, afin de soutenir un long et deux courts-métrages. Le premier sera tourné sur la commune de Layrac. Notre commission pourra se rendre sur le lieu du tournage pour se rendre compte de la qualité de la production. Notre engagement financier sera plafonné à 150 000 € sur l'année 2016. Je crois qu'il s'agit d'argent bien utilisé, qui permet à notre département de briller dans un domaine aussi lisible qu'est la production cinématographique et audiovisuelle.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie. Un petit film va maintenant être diffusé, promouvant l'image du Lot-et-Garonne, puis nous allons écouter M. Arnstam.

(Projection d'un film en séance)

M. ARNSTAM. – Je vais apporter brièvement un commentaire sur l'action de l'association en charge du bureau d'accueil des tournages du Lot-et-Garonne. D'abord, le fait d'avoir obtenu, cette année, deux prix au Festival de Cannes, l'un pour un long-métrage et l'autre pour un court-métrage, est exceptionnel pour une structure qui a seulement cinq ans d'ancienneté. Ces récompenses montrent combien le travail réalisé par notre bureau et les cinéastes qui ont choisi le Lot-et-Garonne intéresse maintenant les professionnels. Cet intérêt peut se manifester ici, dans la région, au niveau d'Écla Aquitaine, l'agence que j'ai cofondée à Bègles avec l'ancien Président de la structure Livres (j'étais Président de la structure régionale Cinéma) et à qui l'on fait souvent des propositions pour tourner des films en Lot-et-Garonne. L'intérêt des professionnels se manifeste également au niveau national, lors de réunions avec le Centre national du cinéma (CNC).

Je veux aussi saluer le travail effectué par le directeur Hervé Bonnet et son assistante Sanne Brinkhoff, qui ne se limite pas à l'accueil de tournages, parce qu'il implique de disposer de centaines voire milliers de photos du département, pour inciter les réalisateurs à venir sur ce territoire ;et il faut sans cesse enrichir cette base de données. L'accompagnement des films avec nos partenaires se concrétise notamment par des sorties en avant-première et des interventions dans les écoles, collèges et lycées (avec la Ligue de l'enseignement). Ce travail est essentiel pour que les réalisateurs qui ont choisi nos paysages, nos techniciens et même nos comédiens sachent bien qu'ils seront accompagnés au moment de sortir leurs films. C'est essentiel pour les retombées économiques, directes pour eux comme pour nous, mais également indirectes grâce à l'image véhiculée par ces films, en France ou à l'étranger, ou même dans les avions puisque, récemment, Air France a décidé de proposer *Coup de chaud* sur ses lignes internationales.

Au-delà de ce travail, les perspectives s'inscrivent dans une continuation, visant à transmettre l'idée que le Lot-et-Garonne est une terre d'accueil et continuera d'accueillir des cinéastes souhaitant tourner chez nous. Il faut aussi que nous soyons une force de proposition. Cette ambition est portée spécialement par le cluster qui réunit le BAT et des entreprises du secteur, en lien avec la nouvelle Région. L'une des perspectives est de créer des lieux d'accueil d'auteurs, avec une résidence d'écriture en Lot-et-Garonne. Ce projet nous a été proposé par un grand magazine du cinéma, par le CNC et par Canal Plus, avec le soutien de la nouvelle Région Aquitaine et la Région Centre. Une société de production a même commencé à s'installer dans le département il y a peu de temps.

M. le PRÉSIDENT. – Merci, Pierre-Henri Arnstam, d'être venu parler de ce très beau dossier, qui rassemble des personnalités de qualité qui s'engagent en faveur de la culture et du cinéma. Vous portez une volonté de travailler en équipe, avec une capacité à fédérer les énergies. Le bureau d'accueil des tournages, le cluster, Écran 47, la Fédération des œuvres laïques, tous ces acteurs ensemble finissent par faire de grandes choses et rendent notre département attractif et je les en remercie. Nous n'avons pas encore eu la chance d'accueillir le tournage d'un film comme *Le Bonheur est dans le pré*, qui a fait connaître le Gers à la France entière, mais aujourd'hui tous les espoirs sont permis. L'intérêt est bien de développer une forte activité économique et culturelle.

D'ailleurs, nous avons pensé organiser une Nuit du film lot-et-garonnais, pour populariser tout ce qui existe en matière cinématographique. Cet événement se déroulera le samedi 23 juillet, à partir de 19 heures dans la cour d'honneur. Les acteurs que j'ai évoqués seront présentés, y compris des acteurs économiques tels que la société Papaye, spécialiste de l'éclairage et de la machinerie. La soirée se terminera par la projection du film *Les Ogres*.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME, POLITIQUES CONTRACTUELLES

M. BILIRIT. – Je vais commencer avec quelques indicateurs économiques, qui démontrent que la situation est difficile, mais que des tendances sont positives. Selon les derniers chiffres de l'Insee, la consommation est en progression, et l'investissement est en croissance. En Lot-et-Garonne, les indicateurs du début d'année sont plutôt bons, en nette amélioration par rapport à 2015. Le commerce extérieur du département connaît une évolution favorable, alors que le premier trimestre 2015 avait enregistré un déficit de 16 M€, à comparer avec le déficit de 1 M€ au premier trimestre 2016. Le chiffre d'affaires des entreprises du département progresse de 1,6 % par rapport à l'année dernière. En revanche, le nombre de créations d'entreprises est en diminution, lié essentiellement à la baisse de créations des micro-entreprises, alors que les autres types sont en progression. Comme partout en France, l'effet d'aubaine concernant les micro-entreprises, observé il y a deux ou trois ans, est en train de s'estomper significativement.

Pour ce qui est du nombre de procédures collectives en vue d'un redressement judiciaire ou d'une liquidation, une réduction d'environ 13 % est constatée sur les quatre premiers mois de l'année. S'agissant de l'emploi salarié, les chiffres du quatrième trimestre 2015 font état d'une dégradation, hormis dans le tertiaire. Le nombre de demandeurs d'emploi est entré dans une phase de diminution ces derniers mois, surtout chez les jeunes de moins de 25 ans, mais, sur un an, la variation est toujours positive par rapport à l'année précédente. Au dernier trimestre 2015, le taux de chômage est stabilisé à 10,4 %, un peu supérieur à la moyenne française (10 %) et en Aquitaine (9,9 % et 9,7 % dans la nouvelle Région). Sur les quatre premiers mois de 2016, il est à noter que le nombre d'offres d'emploi est en augmentation de plus de 10 %. Ainsi, la situation reste difficile, mais il existe des signes d'amélioration.

En ce qui concerne le tourisme, le développement a été très notable ces vingt dernières années, en termes d'emplois, de lits et de chiffre d'affaires. En 2015, on a comptabilisé environ 6 200 000 nuitées, soit 6 % de la fréquentation touristique en Aquitaine, contre 3 % il y a vingt ans. Cette hausse des nuitées est de 3 % par rapport à 2014 (hausse dans l'hôtellerie de plein air et la navigation). Le secteur touristique dans le département représente 5 000 emplois et un chiffre d'affaires d'à peu près 330 M€ pour l'année 2015. L'année dernière a été une bonne année, en progression par rapport à l'année précédente, pour des raisons climatiques et géopolitiques, les Français étant partis en vacances un peu plus en France qu'à l'étranger. La clientèle française est ainsi venue plus nombreuse ici (+4 %). La fréquentation des sites aquatiques et des activités de plein air s'est améliorée. Cependant, les sites culturels ont été un peu moins fréquentés.

Au sujet des États généraux du tourisme, 170 professionnels ont répondu présents à l'ouverture. Les travaux se dérouleront tout au long de l'année, pour une restitution prévue fin novembre, début décembre.

Notre commission a engagé un travail sur les conséquences de la loi NOTRe, en particulier sur la participation du Département dans les syndicats de développement économique. Une réunion est prévue avec la Région à la fin du mois de juin sur ce sujet. En outre, la commission est fortement engagée dans l'élaboration du schéma régional de développement économique, de l'innovation et de l'internationalisation. Elle travaille également sur le dossier dit du tremplin rural, ainsi que sur le projet d'écopôle de Damazan pour développer l'économie circulaire. Enfin, bien que le Conseil départemental ne dispose plus de la compétence économique, il mène une action d'animation importante avec les clusters, dans la perspective de les renforcer, et il entend accompagner des projets en termes d'ingénierie ou d'animation, tout particulièrement avec les chambres consulaires.

Aujourd'hui, le premier dossier de notre commission porte sur un partenariat entre le Département et les trois chambres consulaires du Lot-et-Garonne, avec lesquelles nous avons signé des conventions. Le partenariat ne consiste pas à accorder des subventions pour le fonctionnement général de ces structures, mais à apporter un appui financier sur des projets spécifiques ou des portages communs d'opérations ciblées. Pour la chambre de commerce, le travail se fait essentiellement au travers du soutien aux cinq groupements d'entreprises. Nous organisons aussi, avec la CCI et l'Inspection académique, l'opération « De firme en firme », qui prend de l'ampleur d'année en année. Pour la chambre des métiers, il s'agit de rappeler l'importance de l'apprentissage et de soutenir cette structure qui proposera une plate-forme artisanale et collaborative, qui permettra de communiquer sur l'offre artisanale sur les territoires. Le Département y contribuera par un engagement financier de 59 200 €, réparti pour moitié sur deux ans : 50 % en 2016 et 50 % en 2017.

Je ne participerai pas au débat ni au vote sur le rapport concernant l'avance au syndicat mixte du Confluent 47 (rapport n° 3007).

Pour le rapport sur l'aménagement numérique du territoire et la montée en débit, M. Rouach nous présentera le travail qui est réalisé puisque nous allons couvrir l'ensemble du territoire d'ici la fin de cette année avec des propositions pouvant aller jusqu'à 20 mégabits. Nous aurons également une présentation du travail sur la couverture des zones blanches en téléphonie ; celle-ci concerne cinq communes (Hautefage-La-Tour, Auradou, Massels, Frespech et Thézac), avec un engagement financier à hauteur de 390 000 €, couvert en partie par des aides de l'État à hauteur de 300 000 €.

RAPPORT N° 3008

POINT SUR L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE (TELEPHONIE MOBILE ET TRES HAUT DEBIT)

Rapporteur :M. BILIRIT – M. Rouach va vous faire une présentation sur l'aménagement numérique de notre territoire.

M. le PRÉSIDENT. – Ce rapport est à envisager notamment dans la perspective des États généraux du tourisme, où l'un des besoins exprimés assez souvent porte sur les infrastructures numériques. Aujourd'hui, être un acteur touristique dans une campagne isolée, dépourvue de téléphonie mobile et d'accès Internet à haut débit, est problématique au regard de la concurrence, puisque les touristes ne seront pas tentés d'y séjourner. Il est urgent de traiter le problème, au cas par cas. Si une entreprise a besoin de fibre optique, le Département va s'efforcer de mobiliser les intervenants capables d'apporter cette solution. Les services économiques du Conseil départemental peuvent ainsi établir une mise en relation afin d'obtenir des tarifs qui ne soient pas prohibitifs pour utiliser cette technologie importante pour des entreprises.

Nous avons engagé un programme de déploiement de la fibre optique. Il ne reste plus qu'à rencontrer les Communautés de communes et la Communauté d'agglomération pour valider les propositions qu'elles ont émises pour la hiérarchisation du déploiement. Ces rencontres auront lieu dans les semaines à venir, de sorte que les premiers appels d'offres pourront être lancés avant la rentrée. Nous savons que ce sujet suscite des inquiétudes, que nous souhaitons lever. M. Rouach, délégataire de notre service de haut débit hertzien, est en charge d'assurer cette transition numérique de la meilleure manière. Aujourd'hui, tous les Lot-et-Garonnais n'ont pas besoin de la fibre optique dans leur usage privé ou artisanal, mais ils ont besoin de haut débit. Cependant, vu l'évolution des usages, la fibre optique deviendra nécessaire demain, raison pour laquelle nous prenons une longueur d'avance. Pour le moment, notre délégataire développe une offre de 6, 10 ou 20 mégas, à destination de tous les habitants, afin de résoudre une fracture territoriale dans ce domaine. Il faut rappeler que 60 % des Lot-et-Garonnais disposent d'un débit supérieur à 8 mégas. Le syndicat 47 Numérique est en charge de ce déploiement, en partenariat avec les collectivités en particulier dans les territoires disposant de peu de débit.

Il faut aujourd'hui nous rassurer sur la fiabilité du nouveau dispositif et nous expliquer l'état d'avancement du projet. Le système Wimax est à bout de souffle comme le sont toutes les technologies. Il existe des territoires desservis pour la téléphonie mobile en 3G mais parfois vous n'avez que de la 2G … les usages sont tellement importants que les infrastructures et les réseaux de collecte ne sont pas suffisamment puissants et les opérateurs doivent investir en permanence. Ce n'est pas la particularité de notre département mais celle de la société qui en fait une problématique récurrente.

Monsieur Rouach, merci de nous faire une présentation synthétique et pas trop technique, parce que nous ne sommes pas des techniciens, nous voulons simplement comprendre les processus à l'œuvre et la progression du chantier.

(présentation d'un diaporama – cf. p. 56)

M. ROUACH. – L'objet de mon intervention est de vous expliquer comment nous avons repris des réseaux Wimax qui existent depuis huit ans, comment nous les avons fait évoluer techniquement, afin d'obtenir des débits plus importants et d'accueillir plus d'utilisateurs. Le réseau Wimax a été construit en 2008 et déployé sur 110 antennes-relais permettant de desservir les différentes communes du département. Les offres étaient alors limitées à 1 ou 2 mégas, ce qui semble très peu aujourd'hui, mais à l'époque, pour ceux qui n'avaient rien, cette capacité était intéressante. Elle n'est plus suffisante de nos jours, en raison d'une évolution très importante des besoins et des usages. Le nombre d'abonnés s'élève à 3 000, ce qui est une source de satisfaction, car les autres départements n'ont en général pas autant d'abonnés. Le réseau a évolué progressivement, mais des points de congestion sont apparus. Sans entrer dans les détails, il s'est avéré que la technologie Wimax était limitée, que le nombre d'abonnés stagnait et qu'il fallait trouver une autre dynamique.

Il suffit de regarder une carte pour voir qu'environ 30 % du département est doté de moins de 3 mégas et que près de la moitié a moins de 8 mégas. Il y a donc matière à proposer des débits plus évolués, jusqu'à 20 mégas pour les particuliers. Deux autres offres leur sont adressées : à 6 ou 12 mégas. Les trois offres reposent sur un fonctionnement sécurisé, une meilleure disponibilité du réseau et donc une meilleure qualité de service. Nous avons aussi voulu proposer des offres adaptées aux entreprises, en allant plus loin que 20 mégas si nécessaire (jusqu'à 100 mégas symétriques), et en nous engageant à ne pas laisser des entreprises en difficulté si elles ont un besoin de haut débit. La couverture du département sera améliorée, grâce à l'ajout de 70 points de desserte.

Ainsi, les débits proposés seront respectables, même s'ils ne sont pas ceux de la fibre optique. Nous avons opté pour une montée en débit plutôt que pour un changement de technologie parce qu'il existait déjà toute une infrastructure et qu'il fallait conserver la couverture existante. Il fallait aussi que la technologie soit rapide à déployer, évolutive et relativement peu coûteuse. Nous avons

sécurisé et renforcé le dispositif Wimax, en tirant les enseignements d'erreurs passées pour éviter au maximum les pannes, et nous y avons joint une technologie plus performante. L'objectif commercial est évidemment de satisfaire le plus grand nombre de clients et d'avoir le moins de résiliations possible.

La fibre optique qui alimente le département et qui était d'une capacité de 400 mégas a vu sa puissance multiplier par 25, en passant à 10 gigas. Elle utilise les réseaux autoroutiers depuis Toulouse pour arriver à l'Agropôle. La capacité des liaisons allant d'un relais à un autre a été multipliée par 20, et la capacité de l'antenne (l'équipement permettant de desservir le client final) par 10.

Le déploiement se déroule sur deux ans, en 2015 et 2016. Une partie importante des travaux est achevée, et le reste sera terminé d'ici la fin de l'année. Pour des raisons techniques et peut-être administratives, ce chantier n'a pas pu être finalisé auparavant. Il reste des améliorations à effectuer dans le pays de la Vallée du Lot, dans l'Albret et dans le Villeneuvois. Pour la partie qui a déjà bénéficié de la montée en débit, il apparaît que le réseau est mieux sécurisé et que certains clients obtiennent jusqu'à 30 mégas descendants en permanence.

Le rythme d'acquisition de clients est toujours de 300 à 400 par an, et ce nombre devrait augmenter. Au lieu de perdre quelques dizaines de clients chaque année, nous constatons de moins en moins de résiliations ces derniers mois, ce qui est un signe de satisfaction. Aujourd'hui, 335 clients utilisent les services de montée en débit, dont 20 % issus de nouveaux contrats, les autres étant d'anciens utilisateurs de Wimax et ayant demandé un passage au nouveau dispositif. Ces résultats ont été obtenus quasiment sans communication, mais l'opération commerciale débutera dans les prochaines semaines, sous forme de distribution de flyers, de diffusion de spots radio et d'organisation de réunions publiques. La répartition des débits indique que la moitié des clients accèdent à 6 mégas et que près de 30 % des demandes portent sur les 20 mégas, ce qui prouve que des personnes sont prêtes à payer plus cher pour avoir un meilleur débit.

Prenons quelques exemples. Un gîte touristique installé à Saint-Hilaire-de-Lusignan, très enclavé, raccordé avec difficulté sur le site de Colayrac, a souscrit à une offre de 20 mégas (descendants, et 4 mégas remontants), afin que ses clients puissent utiliser Internet durant leur séjour Il a envoyé un e-mail pour confirmer qu'il recevait le débit quasiment sans perte. Un particulier, utilisateur intensif raccordé à Birac, ayant besoin de télécharger de gros volumes (jusqu'à 50 gigas la nuit), bénéficie à présent de 29 mégas descendants et 6 mégas remontants. Un autre client, raccordé à Marmande, peut maintenant disposer d'un débit stable à 20 mégas.*(Lecture du diaporama)*

Il existe aujourd'hui deux fournisseurs d'accès à Internet sur le département, plus un troisième spécialisé auprès des entreprises (Adista). LGTEL propose des offres de 35 € pour 6 mégas à 45 € pour 20 mégas (sans téléphonie, dont le coût varie de 5 à 12 mégas en supplément). Le fournisseur Territoires sans fil propose des offres de 35 € pour 6 mégas à 40 € pour 20 mégas (5 € à rajouter pour la téléphonie). Ces prix sont plus élevés que l'ADSL, mais restent tout de même maîtrisés.

Dans les mois qui viennent, nous allons déployer les points supplémentaires, en nous concentrant sur les zones de clientèle Wimax à très forte densité (Birac, Villeneuve, Monségur) et dans les communes où l'ADSL est présent, mais limité à 2 ou 3 mégas. L'objectif est de pouvoir proposer 20 mégas pour tout le monde dans le département.

L'interaction avec les élus, qui sont à l'origine du projet, reste un élément important pour sa réussite et, en particulier, pour l'identification de « trous » dans la couverture du réseau, parce que nous ne les connaissons pas forcément tous. Nous avons besoin de retours pour installer des sites complémentaires et traiter le sujet. Si des entreprises ont des besoins particuliers, il faut aussi qu'elles les expriment.

M. le PRÉSIDENT. – Merci. Avez-vous des questions ? Tout le monde est-il convaincu ?

M. CALMETTE. – Je suis candidat à une réunion rapidement sur ma commune de Paulhiac, où de nombreux habitants ne sont pas satisfaits.

M. le PRÉSIDENT. – Vous avez bien compris que M. Rouach était prudent en annonçant une phase de commercialisation une fois le déploiement du réseau terminé, car il n'y aurait rien de pire que de lancer une offre et de ne pas être en capacité d'y répondre. Il sera important à la fois de garantir une qualité de service et de répondre à une demande pressante alors que l'entreprise est d'une petite taille.

M. ROUACH. – Notre capacité à installer le dispositif est certes limitée, puisque nous sommes une petite structure, mais nous faisons aussi appel à un réseau de techniciens prestataires, qui nous aident au quotidien et qui travaillent avec nous depuis plusieurs années.

M. BILIRIT. – Outre la montée en débit, il faut comprendre que, dans le cadre du plan national sur le très haut débit, Agen, Villeneuve et Marmande seront couvertes par Orange, tandis que, pour les 305 communes restantes, il revient au Département et au syndicat Lot-et-Garonne Numérique de mettre en place le déploiement. Nous poursuivons le dialogue compétitif avec les opérateurs pour exploiter le futur réseau de fibre optique qui sera déployé par notre syndicat. Ce dialogue est mené sous l'égide de la société publique locale Aquitaine THD, société créée entre la Dordogne, les Landes et le Lot-et-Garonne. Nous sommes en train d'effectuer une étude juridique et financière pour préparer un appel d'offres pour la construction du futur réseau de fibre optique, en espérant pouvoir commencer les travaux avant la fin de cette année. Du reste, suite à l'appel à projets lancé par le syndicat auprès des intercommunalités qui en sont membres, un programme pluriannuel sera adopté, pour un déploiement sur cinq ans.

La délibération porte également sur la couverture en téléphonie mobile de cinq centres-bourgs situés en zone blanche : Auradou, Hautefage-la-Tour, Massels, Frespech et Thézac. L'engagement financier se situe à hauteur de 390 000 €, couverts à hauteur de 300 000 € par des aides de l'État. Pour l'année 2016, l'investissement est de 140 000 € ; pour 2017, il sera de 250 000 €.

M. le PRÉSIDENT. – Merci de rappeler que la téléphonie mobile est aussi un enjeu important et même une nécessité économique pour l'attractivité du territoire. J'ai travaillé sur ce dossier de téléphonie mobile au Sénat et de la desserte des zones rurales. Nous pouvons bénéficier de l'engagement du Président de la République qui l'a d'ailleurs confirmé lors du dernier comité interministériel d'Aménagement du territoire. Nous vous demandons de vous saisir de cette compétence, qui nous permet de recevoir un financement de l'État et d'avoir la main sur cette opération, qui s'en trouvera sans doute accélérée.

M. LEPERS. – Cette opération pour couvrir les centres-bourgs ne soulève pas d'opposition de notre part. Je reviens tout de même sur l'idée de valider les propositions des communautés de communes. Cela signifie-t-il que le Département peut encore apporter des modifications à ces propositions ?

M. le PRÉSIDENT. – Ce n'est pas le Département, mais le syndicat Lot-et-Garonne Numérique qui porte la compétence en matière de déploiement des réseaux. Je me suis rendu, avec le directeur du syndicat, dans presque toutes les intercommunalités pour présenter le plan, à l'appui de l'appel à projets. Cet appel a été lancé auprès de chaque communauté de communes ou d'agglomération pour savoir si elles souhaitaient établir elles-mêmes une hiérarchie des priorités. Chaque territoire a pu soumettre des propositions. Le syndicat va essayer de les respecter et d'harmoniser l'ensemble. Dans certaines situations, des modifications pourront être proposées.

M. LEPERS. – Je tiens à vous dire que des élus et des concitoyens ne comprennent pas du tout les décisions prises au niveau du Villeneuvois. Il a beau s'y trouver 250 entreprises, des

établissements scolaires, le cluster Cinéma et beaucoup d'animation, ce bassin de vie est écarté du plan relatif à la fibre optique.

M. CASSANY. – En tant que Président de la Communauté d'agglomération du Villeneuvois, je vais vous apporter les explications. Il est vrai que vous n'êtes pas élu municipal, ni communautaire, sinon vous auriez eu une information directe et précise. Le syndicat Lot-et-Garonne numérique a demandé aux différentes communautés d'agglomération et intercommunalités de faire des propositions pour la programmation de plaques permettant l'extension vers le très haut débit. Un travail de fond a été réalisé au niveau de l'agglomération du Grand Villeneuvois pour essayer de détecter les zones les moins bien desservies. Ces zones ont été identifiées, et il se trouve que le Livradais n'en fait pas partie, parce qu'il bénéficie d'une desserte correcte en haut débit par comparaison avec les 19 communes qui composent l'agglomération. Les élus communautaires ont donc choisi de proposer au syndicat certains secteurs mal desservis en haut débit tels que le coteau de Pujols, Le Lédat, La Croix-Blanche, les secteurs de Laugnac, Sembas …en concertation avec le Président de la Communauté de communes de Prayssas en signant une convention avec M. Merly. Le syndicat fera alors le choix définitif en fonction de sa programmation et de ses budgets.

M. LEPERS. – J'ai compris que le haut débit pouvait suffire pour des particuliers, mais que le très haut débit était nécessaire pour certaines activités. Or, à la vue de l'animation économique sur le Villeneuvois, je ne suis pas d'accord avec ce choix.

M. le PRÉSIDENT. – Aujourd'hui, très peu d'entreprises en Lot-et-Garonne ont besoin du très haut débit. Si le haut débit (qui va jusqu'à 30 mégas) n'est pas suffisant, les entreprises peuvent contacter le Conseil départemental pour demander l'installation de la fibre optique. C'est le cas de l'entreprise de M. Georgelin à Virazeil. Ce déploiement est possible y compris sur le territoire des Landes de Gascogne. Je lis dans les journaux des accusations extrêmement acerbes sur le « mauvais traitement » de Sainte-Livrade et Laroque-Timbaut parce qu'elles ne seraient pas les premières à avoir la fibre optique. Chaque fois que j'ai été dans les territoires, j'ai expliqué que l'intérêt des communautés de communes et d'agglomération n'était pas de déployer la fibre là où le haut débit était de qualité, c'est-à-dire entre 8 et 30 mégas, qui est un débit suffisant pour les usages du quotidien et des petites et moyennes entreprises. Il n'est pas utile de se précipiter dans ces communes parce que, selon les chiffres nationaux, la migration du cuivre (ADSL) vers la fibre ne représente que 20 % des abonnés qui ont la possibilité de changer de technologie.

Autrement dit, quatre abonnés sur cinq restent à l'ADSL tant que le service est de qualité suffisante. Dans les territoires plus ruraux, le déploiement de la fibre est plus cher, mais 80 % des abonnés la choisissent si elle est disponible. Nous pourrions installer la fibre partout dans les cinq ans, mais ce serait d'un coût faramineux. Il est possible de la mettre en place dans un territoire qui n'en a pas un besoin urgent, mais le retour sur investissement sera long.

Si pour des entreprises cette situation pouvait poser problème, nous avons un fournisseur Adista qui est capable de fournir à un tarif 2 à 3 fois inférieur quand il travaille avec Orange et qui est à notre disposition pour pouvoir, par cette solution hertzienne, apporter du haut débit et si nécessaire de la fibre. Nous sommes en capacité d'y répondre. Aujourd'hui, je préconise le déploiement plutôt en zone rurale qu'en zone urbaine. Les deux secteurs auxquels vous faites référence sont actuellement les mieux desservis dans l'agglomération : 50 % des abonnés y sont éligibles à des débits de plus de 30 mégas.

Mme SUPPI. – Je voudrais intervenir sur Laroque qui, comme le Livradais, n'est pas concernée par la fibre optique. Les concitoyens sont inquiets et se demandent pourquoi ils n'ont pas été choisis. Il faudrait les rassurer, dans un souci d'équité des territoires, et voir quelles solutions palliatives peuvent être mises en œuvre. Ces deux secteurs concernent quand même 10 000 personnes, soit un cinquième de la communauté d'agglomération.

M. le PRÉSIDENT. – Madame Suppi, avez-vous écouté mes explications ? Vous posez une question à laquelle je viens de donner la réponse. Personne ne peut dire qu'un territoire va être oublié. Il est prévu de couvrir tout le département, sauf que cette couverture est échelonnée dans le temps. La programmation est enclenchée sur cinq ans, grâce à des financements de l'État. Je comprends que l'on puisse souhaiter faire partie des premiers territoires couverts, mais il faut bien retenir que le Livradais ou d'autres territoires ne sont pas oubliés. Il faut que les habitants soient rassurés.

M. CASSANY. – Pour cela, le meilleur moyen ce n'est peut-être pas de saisir ce sujet pour en faire uniquement de la petite politique polémique et politicienne…. mais de donner les niveaux d'accès au haut débit. Dans le secteur de Laroque-Timbaut ils sont à peu près comparables à ceux qui vous ont été communiqués par M. le Président. C'est pour cela que ce territoire, en termes de priorisation, n'a pas été retenu.

Pour autant et comme cela a été dit pour Sainte-Livrade il y a des possibilités d'accès lorsque par exemple une entreprise a besoin d'accéder au très haut débit. Par comparaison, le secteur de Blanquefort et la vallée de la Lémance ont des besoins plus importants, et je regrette qu'ils n'aient pas été proposés en priorité.

M. LEPERS. – Il y a moins de dix ans, un débit de 1 ou 2 mégas paraissait suffisant, mais voyez à quelle vitesse le débit évolue ! Pour une entreprise, petite ou moyenne, ne pas passer au très haut débit est peut-être suffisant à l'heure actuelle, mais il faut se projeter dans dix ans. Je constate aujourd'hui une divergence de points de vue, entre vous et moi, sur la priorisation des choses. Je pense que la priorité devrait plutôt porter sur les entreprises que sur les particuliers.

M. le PRÉSIDENT. – Monsieur Lepers, je répète que toute entreprise éprouvant des difficultés en matière de connexion peut s'adresser à nous afin de trouver des solutions alternatives, si elle n'est pas inscrite dans le circuit de déploiement rapide. D'autres collectivités ont fait le choix de déployer la fibre auprès des entreprises, hôpitaux ou lycées, ce qui a coûté énormément d'argent et apporté peu de recettes. Nous préférons un déploiement général, pour en faire bénéficier tout le monde, y compris le monde rural. Ce n'est pas un dossier politique ; si nous avions voulu en faire un sujet politique, nous aurions choisi nous-mêmes les territoires. Nous avons préféré aller à leur rencontre et avons réussi à fédérer l'ensemble des collectivités départementales et des acteurs concernés tels que le syndicat d'électrification. Je ne veux pas entendre que des territoires ne seraient pas desservis pour des raisons politiques.

M. CASSANY. – Ce n'est pas une divergence de points de vue, mais une méconnaissance de la réalité actuelle de la desserte qui, croyez-le bien, a été étudiée par les techniciens de Lot-et-Garonne Numérique et ceux de l'agglomération.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie. Malgré ces débats parfois un peu houleux, tout le monde est-il d'accord sur la montée en débit dans le département et la couverture des zones blanches ?

Mme LALAURIE. – S'agissant de la téléphonie mobile, notre commune fait face à de grandes difficultés, notamment pour les médecins et les secours. Bien que nous ne soyons pas classés dans une zone blanche, nous n'arrivons pas à bien capter le signal (nous n'obtenons qu'une ou deux barres). Un rocher doit faire écran. Une seconde programmation est-elle prévue pour notre commune ?

M. le PRÉSIDENT. – Ce n'est pas le schéma. D'abord, nous traitons les zones blanches. Les zones grises seront traitées ensuite, dans une opération destinée à rendre un meilleur service. A priori, un rocher ne devrait pas poser problème.

M. CALMETTE. – Je voudrais poser une question qui concerne pour partie mon territoire, qui est plutôt rural, mais qui est dépendant d'une plaque essentiellement desservie par le Fumélois. Cette plaque n'est pas donnée prioritaire par la communauté de communes du Fumélois, et si ce choix est maintenu, mais que ce n'est pas le souhait du syndicat numérique, qui au final choisira ?

M. le PRÉSIDENT. – Si le choix d'une communauté de communes n'est pas le même que celui d'une communauté de communes riveraine, il appartiendra au syndicat de trancher. Maintenant que toutes les propositions ont été collectées, il va s'attacher à les harmoniser.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

La séance est interrompue à 13 h 10 pour le déjeuner.

Reprise de la séance à 14 h 40.

Étaient présents : MM. Bernard BARRAL, Jacques BILIRIT, Christophe BOCQUET, Mmes Christine BONFANTI-DOSSAT, Sophie BORDERIE, M. Daniel BORIE, Clémence BRANDOLIN-ROBERT, Nathalie BRICARD, MM. Marcel CALMETTE, Pierre CAMANI, Patrick CASSANY, Pierre CHOLLET, Rémi CONSTANS, Pierre COSTES, Christian DELBREL, Christian DEZALOS, Mme Danièle DHELIAS, M. Jean DREUIL, Mmes Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, M. Raymond GIRARDI, Mmes Christine GONZATO-ROQUES, Caroline HAURE-TROCHON, M. Joël HOCQUELET, Mme Baya KHERKHACH, M. Nicolas LACOMBE, Mmes Line LALAURIE, Hélène LAULAN, Françoise LAURENT, M. Guillaume LEPERS, Mme Émilie MAILLOU, MM. Michel MASSET, Alain MERLY, Jean-Pierre MOGA, Mmes Marylène PAILLARES, Marie-France SALLES, Patricia SUPPI, Valérie TONIN.

Étaient absents :
Mme Catherine JOFFROY(a donné pouvoir à M. Cassany)
Mme Laurence LAMY(a donné pouvoir à M. Dezalos)

RAPPORT N° 3006-7005

PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE ET LES CHAMBRES CONSULAIRES DU LOT-ET-GARONNE

Rapporteur : M. BILIRIT. – Un partenariat est conçu entre le Département et les trois chambres consulaires du Lot-et-Garonne. Il ne s'agit pas d'accorder des subventions pour le fonctionnement de ces structures, mais d'apporter un appui financier sur des projets spécifiques ou de porter en commun certaines opérations ciblées.

La Chambre de Commerce et d'Industrie délivre son soutien aux cinq groupements d'entreprises (Sotra, Promobois, Prodia, Ciel 47 et Gasconne Environnement), pour lesquels la convention est trisannuelle. Cette convention n'est pas de nature financière, mais vise à soutenir l'économie de proximité, avec l'accompagnement des entreprises en milieu rural et avec une veille économique par le biais de transmission de données via la chambre de commerce et d'industrie.

La convention avec la Chambre de l'agriculture comporte deux engagements financiers : pour l'opération « De ferme en ferme » (à hauteur de 1 500 €), pour le programme d'accompagnement à la pérennisation du paysage agricole, pour l'appui à la promotion de la qualité sanitaire et environnementale de l'élevage, ainsi que pour le soutien immédiat aux professionnels dans la mise en œuvre des mesures adaptées au changement climatique. Le montant engagé est de 150 000 € pour l'année 2016.

M. le PRÉSIDENT. – Merci pour cette présentation.

M. MOGA. – Je voudrais souligner que l'opération dite du tremplin rural était une très bonne action. La commission a unanimement regretté de devoir l'arrêter du fait de la mise en place de la loi NOTRe. Je vois avec plaisir que ce tremplin va être réactivé, mais à partir de quand peut-on espérer sa remise en œuvre pour aider les petits commerces et artisans ?

M. BILIRIT. – Pour rappel, la loi NOTRe nous interdit les interventions pour les entreprises, et il n'est pas possible de passer une convention avec la Région sur ce volet. Nous sommes en train d'examiner les modalités du tremplin rural au regard de notre compétence en matière de solidarité territoriale. A priori, nous devrions obtenir un accord sur cette mesure à la suite du contrôle de légalité, ce qui devrait nous permettre de présenter de nouveau des dossiers de tremplin rural dès la prochaine commission. Nous espérons obtenir les financements.

M. le PRÉSIDENT. – Il faut reconnaître que nous n'avons pas beaucoup d'assurance sur ce sujet qui est effectivement important. Je crois que nous sommes tous favorables à son maintien, mais aujourd'hui le cadre juridique est tel que nous cherchons des solutions en nous appuyant sur une compétence qui relève de la proximité territoriale. Nous espérons tous pouvoir conserver ce régime d'aide très intéressant.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. BILIRIT. – Michel Masset et moi-même ne participerons pas au débat ni au vote sur le prochain rapport.

RAPPORT N° 3007

AVANCE, A TITRE EXCEPTIONNEL, AU SYNDICAT MIXTE DU CONFLUENT 47 POUR L'OPERATION DE RACHAT DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER XILOFRANCE SUR LE POLE D'ACTIVITE DE LA CONFLUENCE

Rapporteur : M. CALMETTE. – Ce dossier important mérite d'être présenté dans le détail. Le syndicat mixte du Confluent 47 sollicite le Département pour une avance de 4 M€, dans le cadre d'une procédure de rachat de l'ex-site Xilofrance sur le pôle d'activité de la Confluence. La société Xilofrance, installée sur le pôle de Damazan, a été mise en liquidation judiciaire en juillet 2012, suite à quoi, pour la reprise des biens fonciers et immobiliers, la coopérative Terres du Sud et le syndicat mixte ValOrizon ont déposé une offre de rachat, portant sur 2,8 hectares de bâtiments et 22 hectares de terrain. En juin 2015, le mandataire judiciaire a retenu l'offre de Terres du Sud. Toutefois, la commune de Damazan a décidé, en août 2015, de faire valoir son droit de préemption, puisque le syndicat ne pouvait pas lui-même engager cette procédure. La commune a délégué ce droit de préemption à la SEM qui est concessionnaire du pôle de la Confluence et qui l'a exercé en vue d'acquérir le site pour un prix de 4 M€, pour le céder ensuite au syndicat mixte ValOrizon. Terres du Sud conteste cette procédure de préemption.

La zone d'activité de la Confluence est gérée par le syndicat mixte du Confluent 47, composé par le Département du Lot-et-Garonne (avec une participation à 80 %) et par la communauté de communes du Confluent et la SEM. Depuis 2002, plus de 10 M€ d'argent public ont été investis pour la création, l'aménagement et le développement de la zone. Aussi, il apparaît légitime que les acteurs publics puissent maîtriser l'aménagement de cette zone, pour une cohabitation des entreprises, pour une vitrine pour le Département au bord de l'autoroute, pour un projet d'intérêt régional et largement pourvoyeur d'emplois.

Le projet porté par le syndicat mixte ValOrizon est de créer un écoparc dédié à l'économie circulaire, ce qui correspond parfaitement à ces ambitions. De plus, ce projet est rendu nécessaire par la loi du 17 août 2015 sur la transition énergétique. Le site accueillera également le cluster de l'économie circulaire, labellisé le 10 juillet 2015, auquel sont inscrites seize entreprises privées, dont cinq issues de l'économie sociale et solidaire. Cette zone sera la première zone labellisée pour la nouvelle région Aquitaine, ce qui en fait un projet d'importance régionale. À moyen terme, il est prévu

la création de 200 emplois. Cet écoparc comprendra plusieurs espaces : pour le tri, la réutilisation, pour la valorisation, pour le cluster, un parcours pédagogique et un incubateur ValOrizon.

Le Département est le contributeur principal de cette zone d'activité à travers le syndicat mixte. Afin de permettre à la SEM de sécuriser son projet d'acquisition, le Département pourrait accorder une avance remboursable au syndicat, qui est porteur de l'opération d'aménagement de la zone d'activité et qui reversera cette somme à la SEM, aménageur du pôle au regard de l'article 16 du traité de concession (alinéa 5), qui stipule ceci : « Lorsque les prévisions budgétaires actualisées font apparaître une insuffisance provisoire de trésorerie, le concessionnaire pourra solliciter éventuellement le versement d'une avance, éventuellement renouvelable. Les avances prévues à l'alinéa précédent feront l'objet d'une convention approuvée par l'organe délibérant du syndicat mixte, conclue avec le concessionnaire, précisant leur montant, leur durée, ainsi que l'échéancier de leur remboursement. »

Un certain nombre de questions ont déjà été posées en commission, auxquelles nous pouvons répondre à nouveau.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie pour la présentation de ce projet important. Avez-vous des questions ? Le débat est ouvert.

M. MERLY. – Je voudrais faire part de quelques observations. D'abord, je ne suis pas opposé, dans l'esprit, à ce que l'on explore les possibilités de l'économie circulaire. Ce n'est pas ce sujet d'actualité qui me préoccupe. Ce qui me préoccupe, c'est le fait que l'on coupe l'herbe sous les pieds à une entreprise phare de notre département, qui est une référence en matière agricole. Je trouve cela un peu dur à avaler, alors que cela pourrait nous assurer une présence importante de Terres du Sud, qui théoriquement devrait encore grossir par le biais des alliances. Au lieu de cette présence intéressante, on nous propose un projet qui n'est pas encore ficelé et qui comporte son lot d'incertitudes, ce qui ne peut que m'interroger. Ensuite, vous permettrez au futur membre de la communauté du Confluent de s'interroger sur cette avance remboursable de 4 M€ pour un syndicat dont il détient 20 % des parts, tandis que 80 % sont détenus par le Conseil départemental, en sachant que la loi NOTRe fait planer des incertitudes sur l'avenir des équilibres financiers de ce syndicat. Je pense que ce n'est pas une bonne opération, quel que soit l'intérêt de l'économie circulaire. À mon avis, il n'y a pas lieu de faire ce procès à Terres du Sud pour implanter ce centre de tri dont les contours sont encore relativement flous. Je m'oppose fortement à ce projet en l'état, et je le dirai dans d'autres cercles.

M. CHOLLET. – En complément de ce que vient de dire Alain Merly, certes Terres du Sud est un acteur économique majeur, et il est un peu difficile pour la collectivité que vous présidez, qui a fait beaucoup pour le développement économique, de se retrouver face à face avec cet acteur qui représente plus de 1 000 emplois permanents, qui possède des capacités de développement remarquables et qui constitue une fierté lot-et-garonnaise. Personne ne comprend cette situation. L'écoparc est intéressant, et nous ne sommes pas opposés à cette idée, mais il est sans doute possible de l'implanter ailleurs. En outre, le volet financier est problématique, car le Département est en difficulté et il est en train de se transformer en banquier, avec une avance de 4 M€, alors qu'il est sans ressources. Ainsi, non seulement ce dossier est malvenu, mais il est même dangereux sur le plan économique, parce qu'il nous met dans une position extrêmement difficile et que ce n'est pas notre mission que de consentir de telles avances. Il faut que la Région vienne nous aider sur ce dossier majeur dans une zone de développement économique.

M. GIRARDI. – Je crois que, sur ce dossier, il convient de faire la part des choses. Il ne s'agit pas de mettre en opposition des projets ou des structures. Il faut savoir que, de par la loi, le Département a une obligation dans la gestion des déchets, en dépit de dix ans de retard. Aujourd'hui, l'organisation des déchets au niveau départemental est aussi une question vitale. Par conséquent, nous avons créé un syndicat départemental, qui s'appelle ValOrizon et qui a pour mission de gérer l'ensemble des déchets en Lot-et-Garonne. La loi nous oblige également à entrer dans un processus

national par lequel, à l'échéance 2020, nous serons amenés à trier et réutiliser les déchets dans une proportion de 50 %, contre 15 % à l'heure actuelle. Il se trouve que le pôle d'activité de Damazan, situé au centre du département, offre une opportunité pour le syndicat départemental et le Conseil départemental, dans la mesure où le site remplit toutes les conditions géographiques et immobilières pour l'exercice de cette mission, qui plus est à un prix défiant toute concurrence à la suite de la liquidation judiciaire. Il faut rappeler que les contribuables ont déjà versé beaucoup d'argent pour ce site. Nous sommes donc dans une situation où sacrifier l'intérêt public et ignorer l'obligation légale ne doivent pas donner matière au débat longtemps.

Tout le monde respecte l'entreprise départementale, il n'y a aucune ambiguïté là-dessus. Depuis des années, la collectivité a multiplié les partenariats avec Terres du Sud. S'il y a une collectivité qui respecte cette entreprise, c'est bien le Conseil départemental. Nous avons mis en place un régime pour aider aux plantations de vignes et de pommiers bio ou encore un régime spécifique pour les poulaillers. Nous avons versé beaucoup d'argent des Lot-et-Garonnais pour aider Terres du Sud à se développer. Que l'on ne nous fasse pas l'ombre d'un procès sur ce point !

Aujourd'hui, les élus ont le choix d'approuver un projet d'utilité publique, qui peut être réalisé grâce à une opportunité extraordinaire et qui correspond à une obligation légale. Nous comprenons que Terres du Sud veuille acquérir un site pour un quart de sa valeur et que cette entreprise aimerait être privilégiée. Mais l'intérêt de 350 000 habitants est en jeu. Je suis très à l'aise pour parler sur ce dossier parce que je suis paysan et que mon père a été un peu à l'origine de la coopérative, dont je suis toujours adhérent, tout comme mon fils qui vient de reprendre l'exploitation et qui continue la collaboration avec Terres du Sud. S'il y en a un qui a intérêt à ce que Terres du Sud reprenne ce site, c'est moi. Mais à un moment donné il faut faire le choix entre l'intérêt privé et l'intérêt public. Aujourd'hui, il est clair que le bon sens est du côté de la position du Conseil départemental. Nous continuerons à travailler avec Terres du Sud et nous serons très attentifs à leurs futures demandes pour développer leur entreprise, y compris pour trouver un site correspondant à leurs besoins.

M. MOGA. – Pour ma part, je vais reposer les questions que j'ai posées en commission. Je me demande si les 4 M€ seront suffisants pour aménager le site. Il s'agit tout de même d'aménager 28 000 m² de bâtiments, qui n'étaient pas spécialement adaptés au présent projet. Je crois que l'opération pourrait être très coûteuse, d'autant qu'il faudra certainement installer par exemple des murs coupe-feu en raison de produits inflammables. J'aurais aimé qu'on nous présente le projet en nous indiquant le coût de cet aménagement, mais aussi le coût de l'implantation de ValOrizon, qui va devoir déménager et démonter son matériel. Combien va coûter l'écoparc ? Qui va entretenir les 18 hectares ? Avant de signer un chèque en blanc de 4 M€, je souhaiterais que l'on chiffre ces divers coûts. Je me demande aussi dans quelle mesure cette surface considérable est vraiment nécessaire pour l'ensemble du projet. Il serait dommage de prendre 28 000 m² si la moitié est suffisante.

M. CALMETTE. – Ces questions ont été effectivement posées en commission. S'en était ajouté une autre, technique, sur les hauteurs de plafond. Les caractéristiques du bâtiment correspondent tout à fait aux besoins du projet, parce que le tri nécessite une certaine hauteur. S'agissant de Terres du Sud, je ne crois pas qu'il faille opposer un projet public et un projet privé. Le projet d'économie circulaire table sur 50 emplois par an, pour atteindre 250 emplois, alors que le projet de Terres du Sud consiste surtout à transférer des unités qui existent déjà à Marmande. Je sais d'ailleurs que ce projet de transfert inquiète certains élus marmandais. Sur les aspects financiers, des exemples concrets peuvent être cités : ValOrizon investit environ 1,5 M€ par an et a investi 5 M€ sur les casiers de Monflanquin (un montant similaire à d'autres départements). Tous les membres qui composent le syndicat ont voté à l'unanimité pour ce projet. Il faut que la position du Conseil départemental soit donc cohérente. Il faut aussi comprendre que ce projet permettra au Lot-et-Garonne d'implanter le siège de ValOrizon, de résoudre le problème actuel du traitement et de la valorisation des déchets, de créer une « recyclerie » et une plate-forme regroupant le tri, le

conditionnement et le négoce de matériaux valorisables. Je crois que, pour le Département, c'est une occasion à ne pas manquer.

M. CHOLLET. – Quelque chose d'autre me gêne beaucoup dans ce dossier : c'est le fait que ce site était libre depuis 2012, que l'on a réagi d'un coup et qu'il n'y ait pas de choix sur d'autres sites en Lot-et-Garonne, qui seraient sans doute moins chers et plus adaptés. Cette délibération occulte toutes les autres parce qu'elle grève très lourdement le budget de cette collectivité. Monsieur le Président, êtes-vous sûr que d'autres sites ne seraient pas préférables, du côté de Tonneins, Villeneuve ou Marmande ?

M. CALMETTE. – Un autre site plus central que celui-ci, j'aimerais bien qu'on me le propose, mais je n'en vois pas. En plus de cela, ce site a déjà reçu des investissements lourds de l'Europe, l'État, la Région, de toutes les collectivités publiques. Il me semble assez légitime que ce soit une collectivité qui puisse être à la manœuvre pour défendre ce projet.

M. MERLY. – Je me suis inquiété du devenir du syndicat mixte et j'aimerais avoir une réponse. La Région se substituera-t-elle au Département ?

M. le PRÉSIDENT. – Monsieur Merly, je vous trouve excessif dans ce dossier, parce que vous nous opposez à une entreprise alors que vous savez très bien que nous n'y sommes pas opposés. Vous essayez de démontrer que cela représente un danger pour le Département, qui propose non une dépense, mais une avance de trésorerie. Les textes stipulent que la capacité financière est portée par le syndicat ValOrizon, qui a l'obligation d'investir dans une politique de recyclage et d'éviter que tous les déchets recyclables soient acheminés dans les départements voisins à un prix très élevé de 220 € la tonne. Si ce projet d'envergure régionale ne se concrétise pas sur le site de Damazan, il se fera à une dimension bien moins importante. Cette zone offre des opportunités évidentes, pour ValOrizon et le Conseil départemental, comme pour Terres du Sud. Nos intérêts sont similaires, mais malheureusement ils sont dirigés vers un même lieu. Pour 4 M€, il est possible d'acquérir un équipement prêt à fonctionner, dans lequel on peut générer des activités extraordinaires, pas simplement dans une visée publique. Je n'aurais jamais soutenu une opération de ce type si je n'avais pas l'assurance que tout un secteur économique privé y est intéressé. Jean-Marie Tovo, par exemple, qui fédère autour de lui une dizaine d'entreprises, est très favorable à ce projet, qui suscite le consensus du syndicat. Mme Béteille et M. Bocquet ne me contrediront pas, puisqu'ils ont accepté ce projet. Ici même, lors de la commission permanente, il est apparu comme très intéressant. Pour ValOrizon, l'argent public déjà investi et la possibilité de développer des emplois sur ce site, pour y mener des activités émergentes, sont deux éléments clés. Il est vrai que cela fait perdre une opportunité à Terres du Sud, mais nous lui avons assuré notre soutien pour trouver un site qui lui corresponde et sur lequel le Département et la Région pourraient investir pour l'aider. Nous ne voulons pas d'opposition. Personne ne vous croira si vous affirmez que ce projet est monté contre une entreprise avec laquelle nous avons noué des partenariats depuis plusieurs années.

M. MERLY. – Vous allez quand même vous retrouver au tribunal !

M. le PRÉSIDENT. – Il y a un recours, non un procès. Nous n'empêchons pas le développement de cette entreprise. Une opportunité s'est présentée à elle, mais il se trouve que nous sommes intéressés par le même site. Nous proposons une avance de 4 M€, qui ne pèsera quasiment rien dans les finances du Conseil départemental. Vous avez dit que le syndicat du Confluent était une collectivité fragile, sauf que ce n'est pas cette collectivité qui assumera l'investissement : c'est ValOrizon, dont la surface financière est importante. Enfin, soyez sûrs que la Région sera présente pour soutenir ce dossier. Disposer d'une vitrine sur l'économie circulaire est un élément majeur pour que la Région vienne, comme elle le fait, sur la zone de développement économique de Nérac, autour du cluster sur le machinisme agricole.

M. CHOLLET. – Avez-vous investigué d'autres sites ?

M. le PRÉSIDENT. – Oui. Terres du Sud nous a proposé celui de Marmande, qui est beaucoup plus petit et inadapté. De notre côté, nous lui avons proposé des terrains et une aide sous une forme à imaginer avec la Région, en sachant que Terres du Sud a un objectif fort de moderniser ses capacités de stockage, notamment de céréales, pour les valoriser. Cette entreprise est engagée dans une action appelée Thématik'Agri 2020, conçue pour amener ses adhérents vers des cultures à forte valeur ajoutée, ce qui nécessite des unités de stockage spécifiques. Mais, encore une fois, ValOrizon a un autre projet, qui n'était pas mûr il y a un an ; s'il avait été mûr un an plus tôt, je pense que Terres du Sud n'aurait pas postulé pour la reprise.

M. MERLY. – Dans l'hypothèse où les choses iraient dans le sens que vous décrivez, à quelle échéance ValOrizon prendrait-il possession du site ?

M. GIRARDI. – ValOrizon a déjà délibéré et peut passer l'acte d'achat dans quinze jours s'il le faut et dès que la loi l'autorisera à signer. Nous ne faisons que verser une avance à la SEM parce qu'elle ne dispose pas de cette somme. C'est ce qu'on appelle traditionnellement un prêt-relais.

M. MERLY. – Le projet est-il ficelé et budgété ?

M. GIRARDI. – Oui. Les choses iront très vite.

M. MOGA. – Avez-vous mené une investigation sur le site de Tonneins et la zone industrielle de la Queille, située sur une emprise de 11 hectares, où un bâtiment d'une certaine hauteur est déjà construit ?

M. le PRÉSIDENT. – Les services me précisent que les investigations ont été faites. Des problèmes de conformité avec les normes ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement) ont été détectés au regard de l'activité prévue.

M. GIRARDI. – Je mets l'accent sur le positionnement géographique du site de Damazan, à la porte d'une autoroute. Quand on connaît le nombre de kilomètres parcourus par les camions pour apporter les produits, cet emplacement est idéal. Un déplacement de 20 kilomètres coûterait aux contribuables des sommes considérables à l'avenir.

M. MOGA. – Des plafonds très hauts risquent de poser des problèmes lorsqu'il fera très froid, parce qu'il est impossible de chauffer des lieux ainsi configurés. Du personnel pourrait se retrouver au chômage technique.

M. DEZALOS. –Je ne participe pas au vote.

M. le PRÉSIDENT. – Je comprends qu'il y ait un débat sur un sujet aussi important, et je vous remercie pour la qualité de ce débat. Je vois que l'opposition vote contre, que M. Bocquet vote pour, tout comme Dynamique citoyenne et la majorité départementale. MM. Dézalos, Bilirit et Masset ne participent pas au vote.

VOTE : Le rapport 3007 est adopté.
Pour : 26 (groupes « Majorité départementale » et « La Dynamique Citoyenne » et M. Bocquet)
Contre : 11 (groupe « l'Avenir ensemble » - 1)
Ne participent pas au vote et sont absents de la salle lors du vote:
3 (MM. Bilirit,Dézalos, Masset)

COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT

M. CASSANY. – La commission a examiné deux rapports relatifs aux infrastructures pour cette session de DM1 : l'un sur les réseaux routier et cyclable, l'autre sur le cofinancement du contournement ouest de l'agglomération agenaise. Les évolutions proposées dans cette DM sont mineures, comme c'est le cas depuis quelques années. Le taux de réalisation des investissements pour les infrastructures est élevé (87,06 %). Le taux a toutes les chances d'être atteint pour l'année 2016 à la lumière des résultats au mois de mai, où nous sommes à 17,17 % de réalisation, contre 17,62 % l'année dernière à la même période. Il n'est pas inutile de rappeler ces chiffres, compte tenu de l'attention que nous portons au secteur du bâtiment et des travaux publics. Cela nous a permis l'année dernière, par exemple, de débloquer près de 1,5 M€ pour le déclenchement immédiat des chantiers, ce qui a été fortement apprécié par ce secteur des travaux publics.

RAPPORT N° 2006

INFRASTRUCTURES – RESEAUX ROUTIER ET CYCLABLE

Rapporteur : M. CASSANY. – Des économies sur les appels d'offres, mais également des évaluations plus fines des besoins ont permis de dégager des ressources nouvelles et de compléter les objectifs du budget primitif. C'est ainsi qu'un crédit de 100 000 € sera consacré à la rénovation de la signalisation verticale, devenue illisible en plusieurs endroits sous l'effet des ultraviolets – mais les fabricants ont intégré ce phénomène, puisque désormais les indications des panneaux sont imprimées dans la masse et non peintes en surface. Cette action couvrira l'ensemble du territoire, le degré d'illisibilité des panneaux étant le seul critère d'éligibilité. La constatation de ces problèmes peut être rapportée aux responsables des trois unités départementales, créées en janvier 2016.

Un crédit de 20 000 € a été mobilisé pour cette réorganisation des unités et l'aménagement du nouveau centre d'exploitation des routes à Cancon, le centre actuel localisé dans l'ancienne gare ne pouvant être mis aux normes d'hygiène et de sécurité. Le nouveau centre sera situé plus près de la RN21, ce qui permettra aux équipes de se rendre à divers points du secteur. Les équipes seront d'ailleurs sollicitées pour aménager ce centre et ainsi réduire la facture des travaux.

D'autre part, concernant l'aire de covoiturage au Passage d'Agen, une convention de financement a été signée avec les trois partenaires : Vinci, l'agglomération d'Agen et le Département du Lot-et-Garonne. Il convient maintenant de financer l'acompte de 70 000 € sur les 227 500 € de notre participation.

D'autres conventions ont été récemment signées avec différentes communes qui rénovent leurs traverses départementales. C'est notamment le cas de Bias sur la D911, de Bouglon sur la D933, de Laplume sur la D931, de Bon-Encontre sur la D269, de Prayssas sur la D118 et de Saint-Hilaire-de-Lusignan sur la D813, pour ne mentionner que les plus avancées, dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage unique. Pour rappel, ce dispositif n'est pas assimilable à une subvention, puisqu'il finance intégralement les dépenses nécessaires que le Département a l'opportunité de faire sur ces chaussées à l'occasion des chantiers urbains. La convention définit les postes de travaux pris dans le marché communal et ne peut se transformer en convention d'étude, dans la mesure où existe l'assistance technique aux communes.

À Meilhan-sur-Garonne, une rupture de la berge du canal a entraîné l'interruption de la circulation sur la voie verte départementale et de la navigation sur le canal. Les services des Voies navigables de France sont immédiatement intervenus pour colmater cette brèche au plus vite. VNF prend à sa charge l'ensemble des coûts inhérents à ces travaux.

Sur un autre secteur du canal, un crédit de 30 000 € est proposé pour réaliser des travaux d'entretien, en purgeant des fondations de la voie avec de la grave protégée par un géotextile.

À Fourques-sur-Garonne, le carrefour giratoire de la D933 et de la D143 de Pont-des-Sables est en service depuis plusieurs semaines et permet une meilleure liaison entre Marmande et l'autoroute, conformément au plan de modernisation. Il reste à indemniser un restaurateur qui a été impacté par le chantier. La commune peut désormais envisager la suite du réaménagement de sa traverse, l'une des plus circulées du Département.

Pour le giratoire de Fauillet sur la D813, une procédure d'appel d'offres est en cours. La section de la D813 avec le carrefour de Ferron entre Tonneins et Marmande est maintenant bien équipée et sécurisée.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 2007

INFRASTRUCTURES – DEVIATION SUD-OUEST D'AGEN – PRINCIPE DE COFINANCEMENT

Rapporteur : M. CASSANY. – Une coopération entre le Département et l'agglomération d'Agen à court, moyen et long terme, de 2016 à 2023, est prévue pour la déviation au Sud-Ouest de la ville. Le schéma est issu du comité de pilotage mis en place en 2014 à l'initiative du Président du Conseil départemental, qui a souhaité que nous délibérions aujourd'hui pour acter les engagements du Département dans ce dossier, lequel doit faire l'objet d'un traitement global. C'est ainsi que, dans le prolongement de la RN21, 6 M€ ont été inscrits dans le Contrat de Plan Etat-Région (CPER), pour le pont de Camélat et son accès, suivant un principe en cofinancement en trois tiers, entre l'État, le Département et l'agglomération d'Agen. Ce même ratio de 33 % s'applique à l'ensemble du schéma, soit 26 M€, rapportés aux 78 M€, prévus dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage de l'agglomération d'Agen. Le Département vient de participer à hauteur de 14 M€ pour la réalisation du barreau entre Beauregard et la D813. Les 26 M€ programmés pour le contournement Ouest de l'agglomération sont supérieurs à l'estimation prévue pour le bouclage Est de la déviation de Marmande. Le Département consent là un effort très important en faveur des infrastructures agenaises, sans lequel ces équipements n'auraient pas pu ou ne pourraient pas voir le jour.

Le contournement Ouest comprend le barreau S3 (la liaison entre la D656 de Nérac et la D119 de Brax, qui devrait être achevée en 2017), et la participation pour ce barreau est de 3 M€. Pour ce qui est du barreau S4 (de la route D819 jusqu'à la D813, y compris le pont de Camélat), 2 M€ sont prévus au CPERpour les études et le foncier, et 14,7 M€ pour les travaux. Enfin, le financement du second échangeur autoroutier se chiffre à 6 M€ pour les études, le foncier et les travaux (cette phase est évidemment soumise à une programmation de Vinci et de l'État).

L'engagement qui vous est proposé dépend de règles de bonne gestion, à savoir le paiement suivant les pièces justificatives d'exécution, et sous réserve de la capacité budgétaire du Département, soumise au contrôle de la Commission permanente. Cette délibération n'a pas donné lieu à des observations particulières lors de son examen en commission et elle retrace les accords envisagés lors du Comité de pilotage.

M. le PRÉSIDENT. – Merci. Avez-vous des questions ?

M. CHOLLET. – Monsieur le Président, j'avais l'impression, ce matin, que vous aviez besoin de compliments ; je vais vous en faire. Il n'est pas toujours facile de trouver un terrain d'entente avec le Président de l'agglomération agenaise, et vous l'avez trouvé, ce dont je vous félicite.

En politique, lorsque deux personnes intelligentes se tournent dans la même direction, les dossiers peuvent enfin avancer. Cela dit, il ne vous a pas échappé que les barreaux S3 et S4 viennent relier des routes départementales ; il est donc assez logique que le Département intervienne. Une deuxième chose qui vient tempérer un peu ce satisfecit concerne l'échéancier prévisionnel, car nous aurions préféré que la participation du Département soit plus forte au début, en 2016 et 2017, alors que l'échéancier proposé montre que les sommes importantes seront versées en 2022 et 2023. Vous allez me répondre que cette programmation est liée au CPER pour la période de 2020-2025, mais cela nous inquiète parce que nous ne savons pas ce que sera le Conseil Départemental d'ici là, ni comment le pays sera organisé. Mais ces considérations n'altèrent pas le satisfecit initial.

M. BILIRIT. – Je suis heureux de voir que notre collègue Pierre Chollet se félicite de l'accord que vous avez trouvé. Je suis tout de même un peu surpris d'entendre demander que le Département fasse un effort supplémentaire au début de cette convention, alors qu'il a été dit précédemment qu'il fallait éviter une avance au prétexte d'une incertitude sur les finances départementales. Je me rends compte que le Département doit faire plus lorsque les projets concernent l'Agenais, mais un peu moins pour un autre secteur… Toujours en matière d'avance, je constate, dans un autre dossier, que le montant atteint 3 M€ pour des travaux réalisés pour des tiers que sont les communes, et je ne crois pas que cette avance provoque une levée de boucliers. Les réactions face à une même pratique diffèrent suivant les dossiers.

M. HOCQUELET. – Heureusement que mon collègue Pierre Chollet est heureux de cette annonce : c'est bien le moins ! Si tous les chemins mènent à Rome, je ne pense pas que tous les chemins doivent mener à Agen. Si vous trouvez que les investissements ne sont pas assez colossaux sur l'Agenais, je ne voudrais pas que tous les investissements du Lot-et-Garonne soient siphonnés par ce territoire. D'autres agglomérations attendent des contournements. À Marmande, par exemple, nous avons attendu plus de trente ans parce que deux personnes n'ont pas su regarder dans la même direction. J'espère que nous n'attendrons pas encore trente ans pour finir un bouclage qui est important pour notre ville et le développement de sa partie Est. Bien sûr, je suis d'accord pour que le Département accompagne le poumon économique que constitue l'Agenais, mais je pense qu'il ne faut pas oublier le reste du territoire.

M. le PRÉSIDENT. – Effectivement, le Département et l'agglomération ont su avancer ensemble sur ce dossier – le premier plus que l'autre. Je ne le regrette pas, parce qu'il faut savoir faire fi de petites querelles sur des sujets importants. Il faut penser aux différents axes stratégiques, y compris lorsque les projets semblent moins grands, mais qu'ils servent à irriguer tout le territoire et à porter le développement. Tous les secteurs ont besoin d'être soutenus de la même manière. Évidemment, je comprends l'intervention de Joël Hocquelet, qui rappelle que le Marmandais, le Villeneuvois ou le rural ont également besoin de se développer.

M. CALMETTE. – Concernant la D207, je dois vous avouer que je ne serai complètement rassuré que lorsque j'aurai vu une enveloppe financière à la hauteur des enjeux. Des progrès ont quand même été réalisés ces derniers mois.

M. le PRÉSIDENT. – Je réponds maintenant à la remarque de M. Chollet sur l'échéancier prévisionnel. Objectivement, votre demande m'inquiète peu. Vous reconnaîtrez aisément que si nous avons avancé sur le sujet, c'est parce que nous avons fait en sorte que se mette en place un comité de pilotage, réunissant les deux collectivités, à raison de cinq ou six représentants pour chacune, y compris des membres de l'opposition départementale. J'ai toujours pris des positions claires, simples et précises, tout particulièrement sur le principe d'engagement pour un tiers, ni plus ni moins, qui doit être respecté du début jusqu'à la fin. Quand on ne croit pas à l'aboutissement d'un projet, on peut être tenté de s'engager moins et demander plus à l'autre dès le début. Je ne pense pas que ce soit votre cas, mais votre propos pourrait le laisser supposer.

M. CHOLLET. – J'ai dû mal m'exprimer. Nous croyons vraiment à ce projet, mais nous nous interrogeons sur la courbe de l'échéancier global. La participation départementale, tout en

représentant un tiers du financement, aurait pu suivre la courbe ascendante puis descendante qui a été dessinée. Ce n'était qu'une proposition.

M. le PRÉSIDENT. – Je l'entends. Cela se traduirait concrètement par une avance du Département. Vu la période, nous allons essayer d'être rigoureux. Merci pour le débat.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 2008

LIGNE A GRANDE VITESSE TOURS-BORDEAUX – AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Rapporteur : M. le PRÉSIDENT. – Dès 2005, le Département s'est engagé sur le principe d'une LGV entre Tours et Bordeaux. En 2010, il a signé une convention, l'engageant à hauteur de 33,4 M€ sur le financement de ce tronçon, représentant un investissement fort intéressant pour le Lot-et-Garonne, selon l'argumentaire tenu à l'époque. La participation globale de 56 collectivités s'élevait à 800 M€. Depuis lors, ce schéma compliqué a évolué pour deux raisons. Premièrement, nombre de collectivités n'ont pas respecté leurs engagements financiers. Certaines se sont désengagées au vu du tracé choisi ou bien ont conditionné leur versement à la réalisation d'un tracé entre Bordeaux et Toulouse ou entre Bordeaux et l'Espagne. Deuxièmement, à partir de l'année 2013, le Département s'est retrouvé dans une situation financière plutôt difficile, de sorte qu'après avoir déboursé 10 M€ il a demandé à RFF (aujourd'hui SNCF Réseau) un échéancier plus tenable. Il n'a jamais reçu de réponse. Devant ce comportement, il a décidé d'arrêter le financement.

Tous les six mois, SNCF Réseau envoie au Département des injonctions à payer, assorties à présent d'intérêts de retard. Cette entreprise a saisi le tribunal administratif afin d'obtenir le paiement des sommes prévues dans la convention de 2010. Nous pouvons comprendre que SNCF Réseau essaie de forcer la main du Gouvernement et d'autres acteurs, alors même que la part départementale est très petite par rapport à l'ensemble des sommes non recouvrées au niveau national.

Je ne regrette pas d'avoir signé la convention, il y a six ans. Le Président Rousset s'était longuement battu pour que soit construite cette infrastructure. L'Aquitaine et Midi-Pyrénées étaient, en France, les derniers territoires à être desservis par cette infrastructure. Non seulement la longue attente a impacté notre développement, mais en plus on nous le fait payer maintenant. Il y a vingt ans, les territoires qui ont bénéficié de cet équipement n'ont pas eu à le financer. Cette situation est tout à fait injuste.

Aujourd'hui, fort d'arguments en notre faveur, je vous demande l'autorisation d'ester en justice. Certes, nous avons rompu un contrat en cours, mais celui-ci n'a pas été respecté par l'ensemble des parties prenantes. Nous allons nous atteler à faire reconnaître le bien-fondé de nos contestations, et nous allons éventuellement demander le remboursement des sommes déjà versées, dans la mesure où toutes les signatures nécessaires à la réalisation du projet n'ont pas été obtenues par SNCF Réseau.

Souhaitez-vous intervenir sur le sujet ? Tout le monde est-il d'accord ?

M. CONSTANS. – Monsieur le Président, je ne participerai pas à ce vote, d'une part parce qu'il me paraît fondamentalement incohérent de signer une convention et ensuite d'y renoncer, d'autre part parce que nous sommes confrontés à une situation gérée par SNCF Réseau, mais l'État est à la base de tout. Du reste, nous venons d'apprendre que la déclaration d'utilité publique de cette voie venait d'être approuvée par le Conseil d'État. Cet équipement concerne la France et l'Europe. De ce

point de vue, des financements sont en cours d'étude. Ma position est très pragmatique et consiste à dire qu'on ne peut pas imaginer que l'Europe de la mobilité ignore une partie du territoire, notamment la jonction vers l'Espagne. La décision de construire un tronçon de LGV ayant été prise par l'État, c'est à lui de prendre ses responsabilités par rapport au financement.

M. CHOLLET. – Faire reconnaître le bien-fondé de la contestation est une première chose. Demander un remboursement des sommes versées est une deuxième chose. Peut-être faut-il scinder cette délibération en deux ? Je ne sais pas. Mais j'approuve la résistance contre le racket de SNCF Réseau envers les collectivités locales, qui n'ont plus les moyens de payer cette part. Cette position ne signifie pas que nous sommes opposés à la LGV. Attention aux amalgames. Il faut être très précis sur ce texte.

M. le PRÉSIDENT. – Vous avez raison de soulever cette question. La demande de remboursement est plus une question juridique que financière. Comme Rémi Constans, je pense que l'État va intervenir. Si SNCF Réseau défère toutes les collectivités devant la justice, y compris l'agglomération d'Agen, c'est pour faire réagir et obtenir une décision. Je n'imagine pas qu'un établissement public puisse aller au bout de cette procédure. Mais il faut tout envisager et se prémunir. Il faut nous prémunir juridiquement avec des arguments valables. Si nous arguons que cette convention n'est plus valable sur le plan juridique, au motif que toutes les parties ne l'ont pas signée, il faut aller jusqu'au bout de la logique, en demandant un remboursement, par souci de cohérence devant la justice.

VOTE : Le rapport est adopté.
Pour : 31 (groupes « Majorité départementale » et « La Dynamique Citoyenne » et MM Chollet, Lepers, Merly)
Abstention : 8 (MM Bocquet, Moga, Mmes Brandolin-Robert, Bonfanti-Dossat, Ducos, Kherkhach, Lalaurie et Suppi)
Ne participe pas au vote : 1 (M. Constans)

M. MERLY. – En ce qui concerne le franchissement du seuil de Saint-Vite, en 2015 nous avons délibéré pour un plan de financement, et vous deviez voir les financiers que sont le Fonds européen de développement économique régional(FEDER) et le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire(FNADT). Qu'en est-il ?

M. BORIE. – Il est vrai que nous peinons depuis longtemps à faire avancer ce dossier. Il se trouve que j'ai rendez-vous demain matin avec la directrice de l'Entente de la Vallée du Lot, qui pourrait nous obtenir une enveloppe complémentaire du FNADT pour abonder le financement de l'écluse. Des crédits de l'État seraient disponibles. Le FEDER et la Région ont déjà donné leur assentiment.

M. le PRÉSIDENT. – Il y a huit ou neuf ans, le projet était estimé à près de 8 M€. Par nos démarches, son coût est descendu à 3,4 M€. L'écluse serait déjà aménagée si j'avais laissé M. Borie avancer, car il a obtenu une subvention importante, mais pas encore suffisante. Je veux rester sur le schéma de subventions totales d'au moins 50 %.

M. BORIE. – Nous sommes quasiment à 50 % et nous continuons nos efforts afin de réduire le coût pour le Département. Je tiens à remercier les services de la navigation qui me suivent sur ce projet compliqué par des contraintes administratives, notamment issues de la loi sur l'eau : ce qui était possible il y a cinq ans est devenu compliqué maintenant en raison de l'évolution des normes. Par effet de mutualisation, les travaux de franchissement profiteront également au privé, qui entend

reconstruire une centrale hydro-électrique. Je pense que l'on peut espérer un début des travaux au mieux en 2017. Par ailleurs, les services et moi-même avons rendez-vous la semaine prochaine avec le propriétaire du barrage de Fumel, pour étudier les possibilités d'implantation de la future écluse.

COMMISSION DEVELOPPEMENT SOCIAL, INSERTION ET HABITAT

Mme BORDERIE. – Monsieur le Président, mes chers Collègues, pour cette session de la décision modificative, la commission Développement social, Insertion et Habitat ne présente qu'un seul rapport, sans incidences financières. Il s'agit de l'actualisation du règlement départemental d'aide sociale sur lequel je reviendrai. Auparavant, je souhaite vous faire part de différents points qui constituent des enjeux importants dans le domaine de l'aide et de l'action sociale.

La mise en œuvre de la réforme de l'allocation personnalisée d'autonomie, disposition majeure de la loi d'adaptation de la société au vieillissement adoptée le 28 décembre 2015, a débuté avec le renforcement des services par redéploiement de moyens qui procèdent à la réévaluation des plans d'aide. Cette réforme a pour effet d'élargir le périmètre d'éligibilité des personnes avec la revalorisation des plafonds, intégrant de ce fait l'APA+ créée en 2008, confirmant la capacité du Département à être précurseur notamment dans le domaine social. De plus, cette réforme vise à limiter le reste à charge des bénéficiaires et à favoriser le répit des aidants.

Autre disposition importante de cette même loi, la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie sera installée dès le 1er juillet prochain et devra être opérationnelle sur la base d'un programme d'actions qui permettra de mobiliser des crédits conséquents de la Caisse nationale de solidarité et d'autonomie. Ce sont ainsi plus de 800 000 € qui pourront être fléchés sur ces actions dès 2016. Cette instance, présidée par le Président du Conseil départemental, le directeur général de l'Agence régionale de santé(ARS) en assurant la vice–présidence, réunit entre autres les différentes caisses que sont la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail(CARSAT), le Régime social des indépendants (RSI), la Mutualité sociale agricole (MSA) et la Fédération de la Mutualité française.

Pour rester dans le domaine de l'aide sociale aux personnes âgées ou handicapées, et notamment pour celles qui souhaitent se maintenir à leur domicile, l'Agence régionale de santé de la grande Région Aquitaine a réactivé pour 2016 un fonds d'aide à la restructuration des associations d'aide à domicile les plus en difficulté, pour un montant global de 3,1 M€, à répartir sur les 12 départements membres. Pour le Lot-et-Garonne, grâce à un travail d'anticipation des services et pour être allée personnellement à l'ARS soutenir les candidatures des associations locales, il a été possible d'obtenir 255 000 € pour trois d'entre elles, certes en difficulté, mais qui avaient su prendre les bonnes décisions en élaborant des plans de retour à l'équilibre.

Par ailleurs, le Département s'est associé à l'ARS pour lancer un appel à projets pour la création de services polyvalents de soins et d'aide à domicile. Les SPASAD combinent les missions d'un service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et celles d'un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD). La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement offre la possibilité d'une expérimentation de ces services, et un arrêté du 30 décembre 2015 en a fixé le cahier des charges.

À noter également une avancée majeure dans le domaine de la coordination gérontologique, une initiative du Département et de l'ARS, qui vise à aider les professionnels de santé, avec le développement sur chaque bassin d'une plateforme territoriale d'appui qui rassemble les trois services existants, à savoir le CLIC (Centre local d'information et de coordination), la MAIA (Maison pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer)et le réseau gérontologique. Cette plateforme est dotée d'un numéro de téléphone unique depuis mars 2016. C'est un premier pas vers un décloisonnement des secteurs et une rationalisation des services, puisque ce type de plateforme,

pour le moment strictement limitée au secteur gérontologique, a vocation à s'ouvrir au secteur du handicap.

Ces différentes modalités d'intervention trouveront naturellement toute leur place dans le schéma Autonomie, qui sera proposé au vote de notre Assemblée lors de la session DM2 prochaine.

Dans le secteur de l'enfance et de la famille, des travaux viennent de débuter pour l'élaboration du schéma départemental des services aux familles. Ce document, le premier du genre en Lot-et-Garonne, se réfère à la circulaire du 22 janvier 2015. Christine Gonzato-Roques, en charge de l'enfance et de la famille au sein de notre commission, conduit ces travaux pour le compte du Département. Ce schéma devrait pouvoir être signé par toutes les parties fin janvier 2017.

Dans un tout autre domaine, la nouvelle campagne 2016 de lutte contre la prolifération du moustique tigre a débuté depuis le mois de mai dernier et prend une dimension nouvelle avec l'apparition toute récente d'un risque supplémentaire dont le moustique tigre, *aedes albo pictus*, est vecteur potentiel en plus de la dengue et du chikungunya : je veux parler du virus zika, dont le premier cas en France s'est révélé dernièrement dans notre département et a motivé l'activation de tout le dispositif de protection confié à l'Entente interdépartementale de démoustication (EID Méditerranée), prise en charge financièrement par le Département, en lien avec l'Agence régionale de santé.

Comme cela avait été annoncé lors de la session du vote du budget le 31 mars dernier, un groupe de travail s'est constitué sous la présidence de Pierre Costes sur le thème du contrôle des prestations d'aide sociale, dont le RSA, avec l'objectif de proposer lors de la session DM2 différentes préconisations permettant de renforcer la sécurisation de notre gestion en la matière.

RAPPORT N° 1008

REGLEMENT DEPARTEMENTAL D'AIDE SOCIALE – PARTIE GENERALE ET PARTIES PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE ET INSERTION

Rapporteur : Mme BORDERIE. – Le Code de l'action sociale et des familles fait obligation à chaque Conseil départemental d'adopter un règlement départemental d'aide sociale, définissant les règles selon lesquelles sont accordées les prestations d'aide sociale relevant du Département. Ce règlement doit être actualisé sur la plupart de ses chapitres en fonction de l'évolution de la législation sociale. Ainsi, la quasi-totalité des missions sociales incombant au Département sont régulièrement impactées par ces évolutions réglementaires. Les derniers exemples en la matière concernent la loi du 28 décembre 2015, relative à l'adaptation de la société au vieillissement, ou celle du 14 mars 2016, relative à la protection de l'enfance. Suite logique de la refondation des politiques du Département, adoptée lors du vote du Budget Primitif le 31 mars 2016, la réécriture du règlement départemental d'aide sociale doit permettre la concordance des modalités nouvelles d'intervention du Département avec les évolutions de la réglementation sociale.

Référentiel opposable, le règlement départemental d'aide sociale constitue la base juridique pour toutes les décisions individuelles. Au regard de l'ampleur d'un tel document, il vous est proposé de procéder à la révision générale de ce règlement par chapitre distinct lors de chaque session plénière de l'Assemblée départementale, pour parvenir à son achèvement lors de la réunion consacrée au vote du Budget Primitif pour l'année 2017. Pour la session de ce jour, il vous est proposé d'adopter les volets concernant la protection maternelle et infantile (PMI) et l'insertion, avec les modalités de gestion et d'attribution de trois prestations que sont le RSA, le fonds de solidarité pour le logement et le fonds d'aide aux jeunes en difficulté.

M. le PRÉSIDENT. – Merci. Y a-t-il des interventions sur ce sujet ?

Mme KHERKHACH. – Je voudrais évoquer le volet de l'insertion, puisqu'il est question des droits et devoirs des bénéficiaires du RSA. Un accompagnement global, conjoint entre les services départementaux, les travailleurs sociaux et Pôle Emploi, est proposé à une soixantaine de bénéficiaires, à titre expérimental, sur les communes de Fumel et Tonneins. Lancé depuis septembre 2015 pour une durée de neuf mois, cet accompagnement arrive à son terme. Je souhaiterais que nous disposions d'éléments quantitatifs et qualitatifs sur ce dispositif, tant en termes de retour à l'emploi ou d'accès à une qualification professionnelle qu'en nombre de personnes accompagnées sur chaque territoire et par rapport aux actions d'insertion proposées. De façon plus générale, j'aimerais revenir sur la question de l'évaluation des politiques sociales et savoir si elle était en cours ou à venir.

Mme BORDERIE. – Pour ce qui est de l'accompagnement global, nous ne disposons pas encore des rapports, donc je vous propose de reprendre ce sujet lors de la prochaine commission Action sociale. Quant à l'évaluation, les travaux ont commencé, mais je laisse la parole à M. Costes.

M. COSTES. – D'abord, sur l'accompagnement global, je pense que ce genre de dispositif est très intéressant et devrait être pérennisé. En ce qui concerne l'évaluation des politiques sociales, sujet qui me tient à cœur depuis longtemps, elle a commencé à être réalisée. À cet effet, une troisième réunion s'est déroulée récemment sur l'enfance et la famille. La première réunion a permis de débroussailler le terrain, et la deuxième s'est attachée à la politique des personnes âgées. La quatrième s'intéressera au RSA. L'opposition sera partie prenante de la réflexion, pour essayer d'arriver à un consensus sur les mesures que nous serons peut-être appelés à prendre ; et j'espère qu'un même consensus sera observé en DM2 sur ces éventuelles mesures. Au reste, nous nous sommes rapprochés de Départements voisins qui ont mis en place, il y a déjà quelques années, un contrôle effectif des aides sociales individuelles. Nous avons reçu un retour en particulier de la Dordogne, dont nous recevrons sûrement la directrice du pôle Contrôle afin d'échanger avec elle, dans l'optique éventuelle de nous aider à former un personnel dédié. Pour l'instant, nous en sommes à l'étape de la réflexion. Je pense que ce sujet va au-delà du contrôle individuel et qu'il touche aussi au fonctionnement des différentes structures qui ont à traiter les aides sociales des personnes.

Mme KHERKHACH. – Il avait été convenu que, sur la base de l'évaluative qualitative et quantitative de la première expérimentation sur Fumel et Tonneins, il serait question d'étendre le dispositif sur trois autres communes (Marmande, Villeneuve et Nérac) à partir de septembre 2016. D'autre part, je vous remercie de nous faire une place dans les commissions sur l'évaluation, mais je ne souhaiterais pas que ne soit retenue l'évaluation que sous le prisme de la prestation individuelle : il me semblerait aussi intéressant de s'attarder sur les leviers d'insertion proposés dans le cadre des contrats d'engagement réciproque, que ces actions soient de nature individuelle ou collective. Par exemple, de nombreuses associations proposent des ateliers dits de remobilisation professionnelle, dont il conviendrait de mesurer l'efficacité. Enfin, Monsieur le Président, je voudrais vous remercier parce que vous avez entendu ma demande de siéger au comité du FSE, ce qui a été fait mercredi dernier.

M. le PRÉSIDENT. – Merci.

Mme BORDERIE. – J'ajoute que le travail mené par Pierre Costes ne concerne pas que le RSA, mais toutes les allocations de solidarité.

M. le PRÉSIDENT. – Nous sommes d'accord sur le fond : il y a le contrôle et il y a l'évaluation, deux choses à la fois proches et différentes. Pour l'évaluation de nos politiques, nous sommes en train d'élaborer un cahier des charges pour être assistés par un cabinet spécialisé, parce que ce travail est assez complexe. J'attends avec impatience l'évaluation du dispositif d'accompagnement global, que Pôle Emploi est prêt à généraliser sur l'ensemble du département si cette forme de soutien est positive. Je crois que nous devons mettre en place ce type de mesure pour être beaucoup plus efficaces dans nos actions vis-à-vis de nos administrés.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

COMMISSION ÉDUCATION ET TRANSPORTS SCOLAIRES

RAPPORT N° 5004

NOUVELLE CONVENTION EDUCATIVE

Rapporteur : M. LACOMBE. – La convention éducative est une spécificité du Lot-et-Garonne depuis 1997 et s'est enrichie au fil du temps par une augmentation de l'offre. Nous arrivons au terme de ce dispositif pour plusieurs raisons. D'abord, la réforme du collège nécessite d'adapter cette convention. Ensuite, il est nécessaire aussi de réaliser des économies dans le budget de fonctionnement de la collectivité.

Les élus ont décidé de généraliser l'appel à projets éducatifs et culturels, qui concerne tous les collèges à partir de la rentrée 2016 et donne satisfaction à tous les établissements. Les élèves de CM1 et CM2 qui intègrent le nouveau cycle 3, avec les sixièmes, pourront s'inscrire dans les appels à projets des collèges et bénéficier des financements du Département. Les établissements connaîtront dès septembre le montant qui leur sera alloué dans le cadre de la convention éducative.

Cette convention s'appuie sur les parcours des élèves, tels que proposés dans la réforme du collège : le parcours Éducation artistique et culturelle, le parcours Citoyen, le parcours Santé et le parcours Avenir.

Enfin, la convention valorise les opérations départementales comme Chœurs en scène, qui rencontrent un très beau succès.

Les DAO (dossiers d'action d'ouverture), qui étaient des dossiers lourds à remplir pour les enseignants, sont abandonnés au profit d'un mode de financement plus simple et plus clair pour tous les interlocuteurs de la convention éducative. Chaque année, les modalités financières feront l'objet d'une convention tripartite entre le Département, l'Inspection académique et l'établissement concerné.

La nouvelle convention éducative sera bientôt en ligne et communiquée aux différents établissements. Je remercie les services départementaux pour le travail effectué sur le sujet.

S'agissant du transfert à la Région des transports scolaires, une rencontre a eu lieu la semaine dernière entre Renaud Lagrave, Vice-Président du Conseil régional, chargé des transports scolaires, Patrick Cassany et moi-même. M. Lagrave nous a confirmé qu'il existait autant de modes de gestion que les douze départements de la Nouvelle Aquitaine. Le 4 juillet, une réunion régionale sera organisée entre les services concernés pour élaborer des scénarii qui pourraient susciter l'assentiment des Départements.

A priori, la logique retenue sera celle de la disparition totale de l'intervention du Conseil départemental dans ce domaine. Si la Région souhaite conserver les organisateurs secondaires sur le terrain, l'action départementale ne sera plus mobilisée. Il est probable que le Département n'aura plus aucune action en matière de transport scolaire à partir de la rentrée 2017, à l'exception du transport des enfants handicapés, qui reste de sa compétence. Sur les modalités pratiques de ce transfert de compétence, il faudra attendre le mois de juillet pour que le Président Rousset nous donne les scenarii vers lesquels il souhaite aller.

Mme DUCOS. – Nous ne contestons pas cette nouvelle convention éducative et son importance dans l'action auprès des collèges, en partenariat avec l'Inspection académique et les responsables d'établissement. Nous savons que le temps a été court pour la refonte complète de cette convention, au regard de la réforme compliquée du collège.

Cependant, nous allons nous abstenir sur ce rapport, car nous n'avons pas reçu le texte complet de cette nouvelle version de la convention éducative. Nous espérons que les observations que nous avions pu apporter au fil des mois ont été prises en compte, notamment en qui concerne la citoyenneté et l'intégration des problèmes de harcèlement et de violence, fléaux dont on ne peut pas ignorer l'importance et la progression dans les établissements.

M. LACOMBE. – Vous n'avez pas reçu le texte parce qu'au moment de la convocation de l'Assemblée départementale, techniquement il n'était pas achevé. Il convient toutefois de l'adopter maintenant, pour qu'au 1er juillet 2016 les collèges puissent terminer de répondre à l'appel à projets. Nous sommes dans l'épure de ce qui avait été convenu lors des différentes commissions Éducation.

M. le PRÉSIDENT. – Le texte vous sera transmis très rapidement.

VOTE : Le rapport est adopté.
Pour : 28 (groupes « Majorité départementale » et « La Dynamique Citoyenne »)
Abstention : 12 (groupe « l'Avenir ensemble »)

COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES

Mme SALLES. – Deux rapports sont présentés lors de cette DM1, ce qui ne signifie pas qu'aucun autre chantier n'est en cours ; je vais en citer trois. Le premier porte sur la gestion du temps de travail. Il ne s'agit pas spécialement de mettre en place « des badgeuses », mais une gestion globale du temps des agents (temps de travail et temps de congé). Dans quelques jours, une consultation sera lancée pour l'achat de matériels et logiciels. À la rentrée 2016, deux sites serviront de pilotes : la DRH et le service informatique. Après ces tests, la réalisation générale devrait s'opérer au début 2017.

Le deuxième dossier a trait à la santé et au reclassement. Actuellement, nous menons une étude sur l'absentéisme, pour avoir une meilleure connaissance de cet état de fait dans notre collectivité. D'autre part, nous menons un travail particulier sur des difficultés rencontrées par certains agents dans la reprise d'emploi. Cela requiert effectivement un effort de reclassement au cas par cas, afin de veiller à de meilleures conditions de travail pour chaque agent et lutter contre l'absentéisme.

Le troisième dossier concerne le suivi du handicap. Le Département est tenu de répondre à une obligation légale de 6 % d'emplois occupés par des travailleurs handicapés. Cette obligation n'est pas encore tout à fait respectée, ce qui entraîne une pénalité financière. Aujourd'hui, nous essayons de plus en plus d'effectuer des recrutements sur des profils de travailleur handicapé. Nous avons notamment développé une collaboration avec des établissements et services d'aide par le travail (ESAT) pour assurer des remplacements sur des emplois saisonniers qui peuvent être occupés par ces personnes, par exemple à la direction de la Navigation. L'effet est déjà positif, puisque le Département a réussi à réduire sa pénalité de 40 à 50 %.

Nous aurons l'occasion de revenir sur ces chantiers lors de sessions ultérieures, quand nous aurons des résultats définitifs et des mesures à vous proposer.

RAPPORT N° 8011

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER MAI 2016

Rapporteur : Mme SALLES. – Le tableau des effectifs montre une stabilité et même une légère diminution du nombre d'emplois dans notre collectivité. Ce nombre intègre les remplacements et les temps partiels accordés aux agents titulaires, ce qui peut expliquer des fluctuations dans le temps.

En outre, un total de 117 promotions et avancements de grade avaient été pris en compte en juin 2015, contre 128 cette année, soit 11 de plus.

Le tableau évoluera sur un aspect : l'écart entre les emplois budgétaires et les emplois pourvus, un écart important qui soulève régulièrement des remarques de la part des représentants du personnel. Il y a lieu de toiletter ce tableau, car un certain nombre de postes qui y figurent sont non pourvus depuis plusieurs années. Cette évolution sera visible lors de la DM2.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 8012

BILAN 2015 DE LA FORMATION DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX

Rapporteur : Mme SALLES. – Chaque année, nous devons rendre compte de la consommation des crédits relatifs à la formation des élus. Pour 2015, elle s'est élevée à 70 %, soit un peu plus de 22 000 € sur 29 500 €. Ce montant est extraordinaire, puisque d'ordinaire les sommes sont relativement faibles. Je tiens donc à encourager mes collègues à poursuivre dans cette voie. Mais il est vrai que les crédits de formation sont souvent supérieurs lors de l'année qui suit les élections, dans la mesure où les nouveaux élus souhaitent suivre des formations.

L'Assemblée prend acte.

COMMISSION FINANCE, PATRIMOINE ET ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

RAPPORT N° 9012

RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – ANNEE 2015

Rapporteur : M. le PRÉSIDENT. – Un effort a été effectué pour produire un rapport d'activité des services départementaux moins volumineux et plus lisible qu'il y a quelques années. Ce rapport ne soulève pas d'observations particulières.

L'Assemblée prend acte.

RAPPORT N° 9013

EXERCICE 2015 – ARRET DU COMPTE DE GESTION

Rapporteur : M. DEZALOS. – Les dépenses, recettes et résultats du compte de gestion sont strictement identiques à ceux du compte administratif.

M. le PRÉSIDENT. – Si vous n'avez pas de questions sur ce compte de gestion, procédons au vote.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 9014

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Rapporteur : M. DÉZALOS. –Ce matin, j'ai fait une présentation simplifiée du compte administratif. Les chiffres portent sur le budget principal et celui du Foyer départemental de l'Enfance Balade et sur les thermes de Casteljaloux.

Pour le budget principal, le résultat en fonctionnement est de -228 771,50 €. Ajouté au résultat antérieur reporté, le résultat cumulé est de 21 533 799,61 €. En investissement, le solde d'exécution cumulé est de 1 887 387,64 €. Le besoin de financement intégrant les restes à réaliser est de 3 307 612,36 €. Le solde de 18 226 187,25 € est reporté en recettes de fonctionnement.

S'agissant du budget annexe du Foyer départemental de l'Enfance Balade, les dépenses de fonctionnement s'établissent à 2 467 524,42 €, et les recettes à 2 418 741,76 €. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 95 900,47 €, et les recettes à 122 899,41 €.

Pour les thermes de Casteljaloux, la section de fonctionnement enregistre des dépenses à hauteur de 196 949,65 € et des recettes portées à 396 329,56 €, alors que la section d'investissement est divisée en 160 832,35 € en dépenses et 160 595,53 € en recettes. Il vous est donc proposé d'arrêter le compte administratif 2015 du Département du Lot-et-Garonne sur les bases décrites ci-dessus.

M. le PRÉSIDENT. – Y'a-t-il des interventions ? Je retiendrai de ce compte administratif l'important taux de réalisation des investissements : à 87 %, même si le budget est inférieur aux années précédentes, pendant lesquelles ce budget n'était réalisé qu'entre 60 et 70 %. Je ne prendrai pas part au vote.

M. le Président sort de la salle durant le vote.

M. CASSANY. – Le compte administratif est adopté.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité (39). Le Président ne prend pas part au vote.

RAPPORT N° 9015

AFFECTATION DU RESULTAT 2015 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : M. DÉZALOS. – Il s'agit de confirmer l'affectation du résultat de fonctionnement de 3 307 612,36 € du budget principal en couverture du besoin de financement de la section d'investissement, et en recettes de fonctionnement pour la somme de 18 226 187,25 €. Pour les budgets annexes, il s'agit également de confirmer l'affectation du résultat anticipé lors du vote du Budget Primitif : 65 360,35 € en couverture du besoin de financement, 286 441,93 € en résultat de fonctionnement reporté. Pour le budget annexe du Foyer départemental de l'Enfance Balade, les réserves des plus-values nettes se chiffrent à 959,92 €, et la somme de 42 221,15 € vient en résultat de fonctionnement reporté.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 9016

PERTE SUR CREANCES IRRECOUVRABLES – REPRISE DE PROVISION

Rapporteur : M. DÉZALOS. – Le Département doit constituer des provisions du fait de créances fragiles qui s'avèrent irrécouvrables. La délibération détaille les créances admises en non-valeur.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 9017

DECISIONS DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS DE POUVOIR EN APPLICATION DES ARTICLES L. 1413-1, 3311-2, 3321-10-1 ET 3221-12-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT. – Les conseillers doivent prendre acte des décisions prises dans le cadre de mes délégations de pouvoir.

L'Assemblée prend acte.

RAPPORT N° 9018

RAPPORT DE PRESENTATION DE LA DECISION MODIFICATION N° 1 DE 2016 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DU FOYER DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE BALADE

Rapporteur : M. DÉZALOS. – La décision modificative est de portée limitée. En fonctionnement, elle s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 410 000 €, soit une progression d'un peu plus de 1 % par rapport au Budget Primitif. Des ajustements portent sur la fiscalité et sur les dotations intervenues postérieurement au vote du budget administratif. En investissement, les dépenses s'élèvent à 4 M€, correspondant à l'avance exceptionnelle, remboursable au syndicat mixte du Confluent 47 pour le rachat du site de l'ex-Xilofrance.

M. LE PRÉSIDENT. – Avez-vous des questions ?

M. CHOLLET. – Je formulerai un commentaire sur cette décision modificative, bien que beaucoup de choses aient déjà été évoquées ce matin. Notre groupe tient à faire remarquer, en prenant un peu de recul, que le diagnostic que nous avions dressé en 2012 était le bon, c'est-à-dire que l'effet de ciseaux a exercé un étranglement progressif et qu'en conséquence l'épargne brute s'est effondrée. Cette chute est manifeste en 2015, et elle est due à un problème non conjoncturel, mais structurel. Pendant deux ans, habilement, politiquement, vous avez obtenu des compensations exceptionnelles, notamment le budget annexe de la gendarmerie en 2014 - 2015 et la vente de produits immobiliers.

M. LE PRÉSIDENT. – N'oubliez pas la péréquation de l'État.

M. CHOLLET. – Je vais vous en parler de notre point de vue. Il est clair que les Départements sont étranglés. Mais si vous aviez freiné les dépenses en 2012, vous en auriez moins à assumer aujourd'hui, en particulier les dépenses de personnel, qui se situeraient à 1,9 %, comme les autres collectivités de la strate, et non à 3 %.

Cette décision modificative montre aussi que l'équation ne sera pas résolue sans des progrès sur le plan social. La commission de Pierre Costes sera peut-être utile pour gérer cet aspect, en faisant mieux avec moins. Dans les hôpitaux, le budget global a ainsi cédé la place à une tarification à l'activité. Nous pouvons examiner ce qui est réalisable en la matière ; notre groupe peut énoncer des propositions innovantes sur le plan social. Cette DM1 a suscité notre inquiétude à la vue d'une avance de 4 M€. Nous estimons que le Département n'est pas dans une situation où il peut se permettre de faire office de banquier.

Pourtant, l'État a beaucoup aidé la collectivité. Bercy a bien intégré que le Lot-et-Garonne était en mauvaise position et qu'il remplissait tous les critères d'éligibilité à la péréquation (verticale et horizontale), aussi bien avec les droits de mutation (car le revenu par habitant est ici largement inférieur à la moyenne des départements) qu'avec le fonds de solidarité des collectivités départementales (le Lot-et-Garonne est éligible aux deux parties, correspondant aux taux de 30 % et 70 %). Finalement, le Département ne peut pas faire grand-chose, d'où la nécessité d'une décision beaucoup plus nationale. Nous considérons que l'État n'a pas abandonné le Lot-et-Garonne, au regard de l'aide importante de ces dernières années, et que la solution se trouve plus au niveau national qu'au niveau local. Dans l'Agenais, par exemple, où trois quartiers sont qualifiés de prioritaires, l'État ne nous a pas abandonnés : il a pris sur la dotation globale de fonctionnement, mais il est revenu avec la dotation de solidarité urbaine, certes de façon incomplète.

En conclusion, bravo parce que vous arrivez à maintenir l'investissement, mais vous comprendrez notre inquiétude en voyant le taux d'épargne brute qui s'effondre à 7,6 %. L'année prochaine, sans une grande réforme nationale, ce taux tombera à 2 % et l'investissement sera pratiquement à plat.

M. DÉZALOS. – En effet, l'État n'a pas abandonné le Lot-et-Garonne. À travers le fonds de soutien et le fonds de péréquation, il a apporté une aide sur deux ans, ce qui a valu une embellie après l'exercice 2012. Mais les dépenses sociales continuent d'exploser, et le fonds de soutien est à la baisse aujourd'hui pour des raisons techniques et financières que nous n'allons pas détailler maintenant. Je voudrais quand même rappeler que l'État a mis en place, notamment en 2008 et en 2010, les conditions du creusement de cette situation : en 2008 lorsqu'il a transféré le RMI-RSA au Département, avec l'engagement que ce serait une opération neutre pour cette collectivité, alors qu'aujourd'hui le reste à charge est de 40 % ; en 2010 avec la réforme de la taxe professionnelle, parce que les collectivités n'ont pas forcément trouvé leur compte dans ces substituts. L'État a creusé structurellement les conditions mettant en difficulté les Départements.

M. CHOLLET. – Je suis d'accord sur ces deux facteurs. Le troisième est la crise économique de 2008, que personne n'a vu venir et face à laquelle les gouvernements ont fait ce qu'ils ont pu pour éviter le pire. Le quatrième est la baisse des dotations de l'État, qui a été décidée par un gouvernement de gauche.

M. BILIRIT. – Elle a été initiée par un gouvernement de droite. De manière conjoncturelle, l'État a continué à nous soutenir, mais il faudrait régler le problème d'une manière structurelle. L'ADF demande précisément que la péréquation soit conçue de manière structurelle, continue et plus forte qu'aujourd'hui, sinon nous vivrons d'expédients.

M. LE PRÉSIDENT. – Effectivement, la baisse des dotations est un phénomène structurel, que je ne vais pas de nouveau expliciter. Si la droite avait été au pouvoir, la baisse aurait été la même, a minima. Tous les programmes pour 2017 nous annoncent des lendemains qui ne chantent pas sur ce volet. C'est pour cela que je vous demande de me soutenir dans ma démarche avec l'ADF auprès du Gouvernement, d'abord dans la recentralisation du RSA. Si le RSA est recentralisé et si l'État ne nous ponctionne pas le différentiel, qui est de 26 M€ sur 56 M€ (alors qu'il était de 2 M€ en 2009), alors nos problèmes seront réglés. Nous n'aurons plus de charges structurellement explosives. Maintenant, avec l'APA, nous avons atteint une vitesse de croisière. La PCH augmente encore un peu, mais pas dans les proportions du RSA. J'ai demandé 20 M€ de compensation sur le RSA, et je crois que nous pourrons nous estimer heureux si nous les obtenons : nous pourrons continuer à fonctionner à peu près correctement et à envisager l'avenir en réalisant les investissements prévus (Camélat, D207…).

Brouhaha …. La D207 sera faite avant !!! *(propos entendus au sein de l'assistance)*

M. CALMETTE. – Je note que les travaux sur la D207 seront réalisés avant Camélat…et je souhaite que cela figure dans le compte rendu des débats….

VOTE : Le rapport est adopté.
Pour : 28 (groupes « Majorité départementale » et « La Dynamique Citoyenne »)
Contre : 12 (groupe « l'Avenir ensemble »)

M. LE PRÉSIDENT. – Nous terminons avec la motion déposée par le groupe de « l'Avenir ensemble » sur la baisse des dotations de l'État. Une partie du dossier se jouera demain, lorsque l'ADF et Dominique Bussereau en tête rencontreront le Premier ministre. Nous saurons alors quelles sont ses décisions.

Pour ce qui est de la recentralisation du RSA, nous avons demandé une clause de retour à une meilleure fortune, si la croissance repart à la hausse et que les dépenses liées au RSA diminuent. Le débat portera sur la date de transfert de la compétence. Certains départements, les plus riches, ont tout intérêt à placer le curseur de la dépense effective sur une ou deux années antérieures et à ne pas parler de la péréquation. Mais cela ne résoudrait pas le problème d'une quarantaine de départements ruraux, qui préconisent une péréquation beaucoup plus forte, à la fois horizontale et verticale, dans un souci de justice. Les départements les plus pauvres ayant le reste à charge le plus important, c'est cela qui doit être compensé. Si je peux recueillir l'unanimité dans ma démarche auprès du Gouvernement, je pourrai m'en revendiquer, et je crois que c'est important.

Si aucune de nos demandes n'est satisfaite par l'État, nous serons vraiment en difficulté, y compris dans les engagements pris au cours de cette session. Dans le contexte actuel, sans vous contredire ni vous décevoir, votre motion me convient sauf dans sa dernière phrase, qui est en deçà de nos demandes. L'enjeu est bien d'obtenir une péréquation importante et non de se focaliser sur la DGF. Je vous propose d'en rediscuter une prochaine fois.

M. CHOLLET. – Quelle aurait été la phrase la plus adaptée ?

M. LE PRÉSIDENT. – L'enjeu est d'obtenir de l'État une péréquation importante et non de se focaliser sur la DGF. On pourrait terminer sur la recentralisation du RSA et la compensation du reste à charge, qui nous permettra de continuer à assumer nos politiques publiques locales. Je vous propose de retirer cette motion et d'en rediscuter une prochaine fois. Il n'y a pas d'opposition sur le sujet, au contraire.

M. CHOLLET. –Nous sommes d'accord pour revoir le problème et retirer la motion.

M. LE PRÉSIDENT. – Je vous remercie de la qualité des débats et souhaite à tous une bonne fin de journée.

La séance est levée à 17 heures 10.

MOTION RELATIVE A LA BAISSE DES DOTATIONS DE L'ETAT

DEPOSEE PAR LE GROUPE « L'AVENIR ENSEMBLE »

Le Président de la République, dans son discours du 2 juin 2016 en clôture du 99ème Congrès des maires de France, a annoncé la réduction de 50 % de la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat aux communes pour l'année 2017.

Bien qu'elle ne réponde pas entièrement à la revendication des maires qui, à travers l'Association des maires de France, demandait l'annulation de la baisse de la DGF prévue l'an prochain, cette annonce constitue cependant une bonne nouvelle pour les communes qui ont largement pâti des baisses de dotations depuis deux ans.

En revanche, le Président de la République n'a fait aucune annonce relative à la baisse des dotations pour les départements qui verront leurs dotations baisser conformément au rythme annuel déterminé par l'exécutif.

Les départements sont ainsi les grands oubliés de cette annonce présidentielle, alors même que leurs difficultés financières n'ont jamais été aussi importantes.

Accablés par la progression des dépenses sociales dont ils ont la charge, minés par le reste à charge relatif au versement des allocations de solidarité, les départements n'ont plus les moyens d'assumer le rôle qui leur a été confié par le législateur en matière de solidarité et de protection des personnes.

En 2016, déjà, un certain nombre de départements court le risque du défaut de paiement. Plusieurs n'auront tout simplement pas la capacité de verser à la CAF le montant des allocations de solidarité dont ils ont la charge.

Le Département de Lot-et-Garonne ne fait pas exception : en 2015, sa DGF a reculé de 4,6 M€, alors que dans le même temps ses dépenses de solidarité progressaient de 9,2 M€. Alors même que la dynamique des dépenses sociales ne semble pas en mesure de s'atténuer, la DGF de la collectivité reculera encore de 4,6 M€ cette année.

Cette situation financière extrêmement précaire justifie à elle seule que les départements bénéficient, au même titre que les communes, d'une réduction de moitié de la baisse de la DGF prévue en 2017.

En conséquence, les Conseillers départementaux de Lot-et-Garonne, réunis en session plénière, demandent au Président de la République d'appliquer aux départements une réduction de 50 % de la baisse de la dotation globale de fonctionnement prévue en 2017.

MOTION NON EXAMINEE ET RETIREE.

DIAPORAMA (CF RAPPORT 7003)

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

DIRECTION DE L'AGRICULTURE, DE LA FORET ET DE L'ENVIRONNEMENT

Atlas des Paysages de Lot-et-Garonne

François BONNEAUD paysagiste d.p.l.g mandataire
Stéphane BERTIN paysagiste d.p.l.g
Hélène SIRIEYS architecte et paysagiste dplg
VERDIER-TAPPIA architectes-urbanistes
Aubépine - Thomas SCHMUTZ ingénieur Agronome
Vue-d'ici - Monique CHAUVIN géographe, documentaliste, journaliste
Vue-d'ici - Pascal CHEVALLIER géographe, conception d'outils internet

La mission de l'Atlas des paysages de Lot-et-Garonne

Analyser les paysages de Lot et Garonne

Identifier et caractériser des unités paysagères

Décrire les dynamiques d'évolution

Mettre en évidence les enjeux de paysage

Proposer des leviers d'actions

Mettre en place un suivi des dynamiques des paysages

Concevoir des supports de communication

Clés de lecture des paysages de Lot-et-Garonne

Une approche départementale des paysages

Une connaissance géographique et historique pour comprendre les paysages actuels

Une entrée thématique

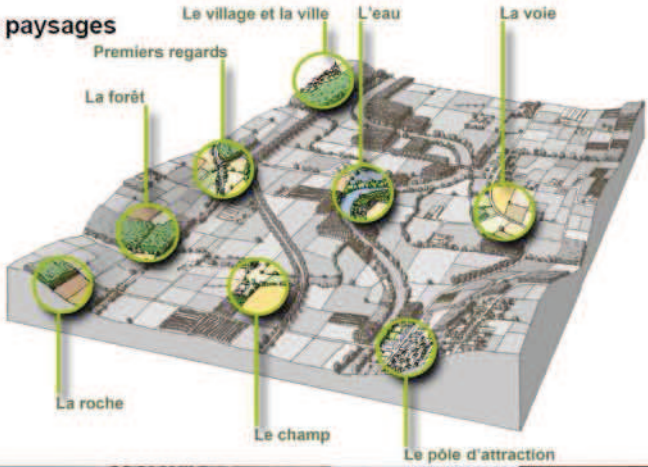

Représentations culturelles

Réaliser un état des lieux de la représentation des paysages Lot-et-Garonnais

Représentations iconographiques (peinture, photographie, carte postale, imagerie populaire), textes issus de la littérature savante ou populaire,
Références mémorielles et historiques,
Imagerie touristique et de promotion territoriale…

Lot-et-Garonne : une identité paysagère valorisée mais fragmentée
Cours d'eau et bastides, « fondamentaux » des représentations des paysages
Les paysages de Lot-et-Garonne et l'art
Nouveaux regards

Analyse des perceptions sociales des paysages

Un travail d'atelier pour débattre autour du paysage et de ses enjeux

4 ateliers d'échange sur le paysage d'une demi-journée en juin 2015

"On a aimé la douceur des combes, les rondeurs du relief. Ici il n'y a presque rien qui cloche." St-Pierre-de-Buzet

Identification des unités paysagères

Allier terrain et analyse des données

S'appuyer sur des délimitations et des noms reconnus

Trouver une cohérence d'échelle au niveau régional

Unités et sous unités paysagères

9 Unités	15 Sous unités
Vallée de Garonne	- La Garonne Marmandaise - La Garonne Agenaise
Vallée du Lot	- La vallée amont du Fumelois - La vallée urbanisée du Villeneuvois
Vallée du Dropt	- Le Pays de Duras
Les Collines de Guyenne	- Monflanquin et la vallée de la Lède - La Guyenne Marmandaise
Le Pays des Serres	- Les Causses, - La vallée du Boudouyssou - Les vallées des deux Séounes
Le Val Lémance	
Les Terres Gasconnes	- les Coteaux de Garonne - La vallée de la Baïse - La vallée du Gers
La Forêt Landaise	- Le Pays de Sos
Entre Landes et Garonne	- La Terrasse de Garonne

Description des unités paysagères

4 articles par unité + Le résumé sur la page d'accueil

Portrait	Repères géographiques	Représentations culturelles	Dynamiques et enjeux
Portrait paysager	Relief et eau	Représentations iconographiques	Dynamiques
Sous unités paysagères	Roche et sols	Littérature savante ou populaire	Enjeux
Paysages urbains	Agriculture	Références mémorielles et historiques	Repères bibliographiques
Eléments du paysage	Forêt	Imagerie touristique territoriale	
	Urbanisme		
	Patrimoine		

Téléchargement : les 4 articles en un seul PDF

Les photos aériennes utilisées dans
Les repères géographiques
Les enjeux paysagers

Les principales dynamiques des paysages depuis 50 ans

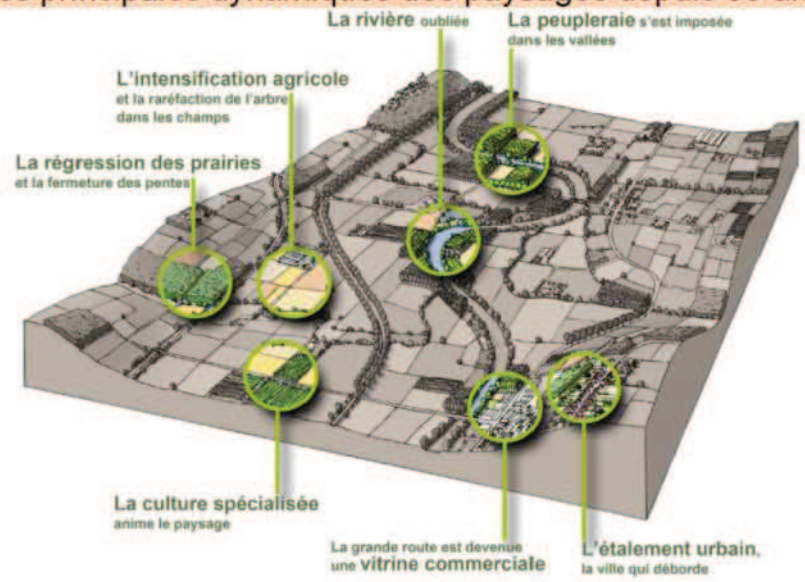

Les principaux enjeux paysagers départementaux

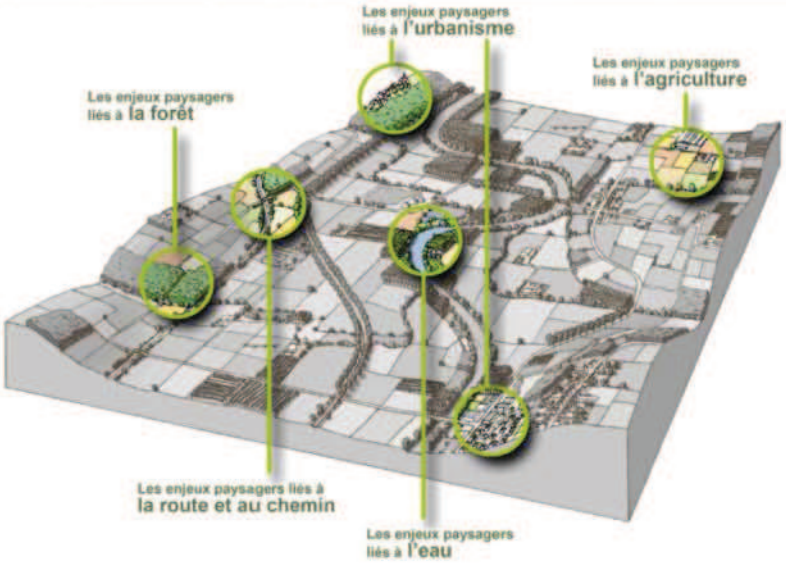

L'atlas des paysages de Lot-et-Garonne en quelques chiffres

Le territoire

Le département soit 319 communes

Les moyens

2 ans d'étude

Une équipe pluridisciplinaire de 7 personnes, réparties dans 6 bureaux d'études : paysagistes, architectes-urbanistes, géographes, agronome, webmestre, sigiste

Budget hors taxes : 139 000 €

6000 Km parcourus

15 000 Photographies réalisées sur le terrain

2 jours de survol aérien et 1500 photographies aériennes

4 ateliers sur le terrain avec la population

10 entretiens

10 réunions (cotech et copil)

Le Site internet en quelques chiffres

9 unités paysagères + 15 sous-unités paysagères

22 enjeux paysagers départementaux répartis sur 5 grands thèmes

1 site internet comprenant environ 210 articles et 1600 illustrations dont :

250 cartes
80 blocs-diagramme
35 schémas et plans urbains
14 coupes géologiques
des cartes postales et représentations anciennes

une banque photographique géoréférencée

Documents de communication

Flyer

Plaquette conseil départemental des jeunes

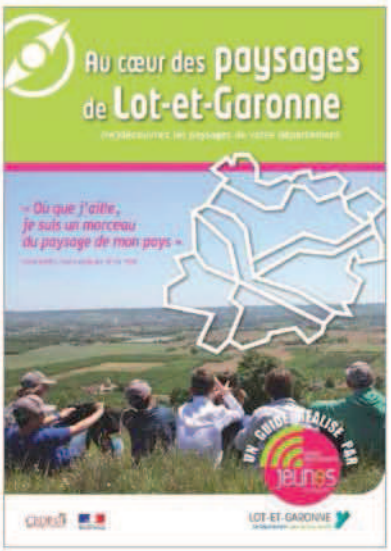

Plaquette Atlas

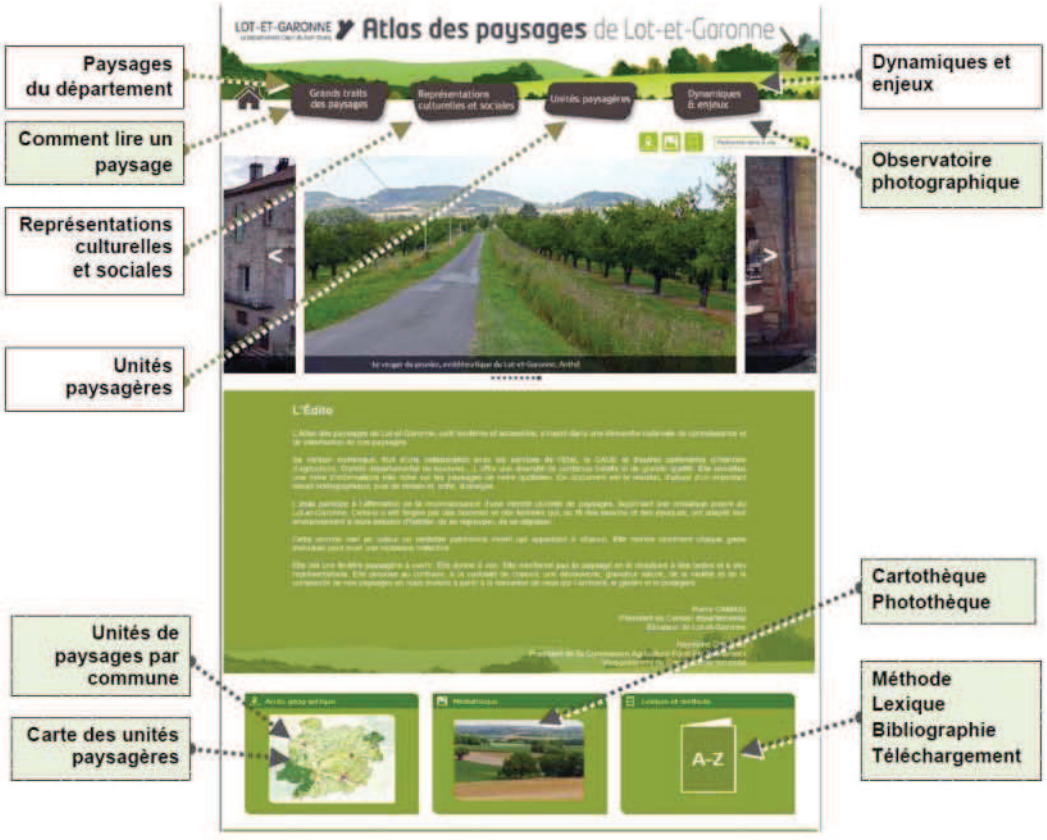

DIAPORAMA (CF RAPPORT N° 3008)

47 sans FIL

Montée en Débit des réseaux Wimax

Point d'avancement et perspectives

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest
www.lotetgaronne.fr

La Couverture Haut Débit WIMAX

47 sans FIL

Un réseau historique
- Construit en 2008
- 110 relais WIMAX
- Offres de 1 et 2 Mbps

Des sources de satisfaction
- 3 000 abonnés
- 97% des abonnés couverts

Mais des limites techniques et commerciales
- Des attentes pour plus de débits
- Des points de congestion sur certains secteurs géographiques, liés au nombre de clients

Stagnation du nombre d'abonnés
- Plusieurs centaines de nouveaux contrats par an…
- … et autant de résiliations

Une évolution était nécessaire

LOT-ET-GARONNE

La Couverture Haut Débit ADSL

47 sans FIL

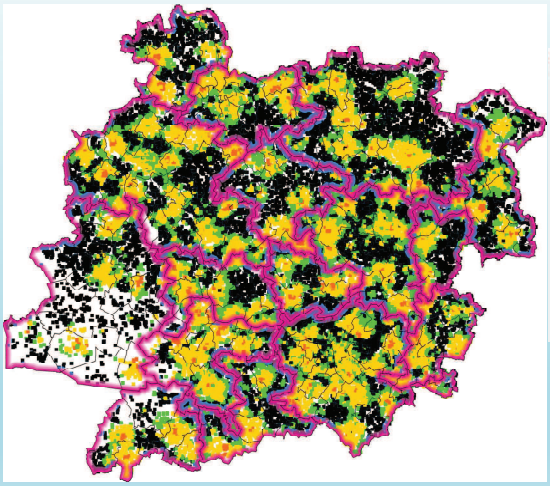

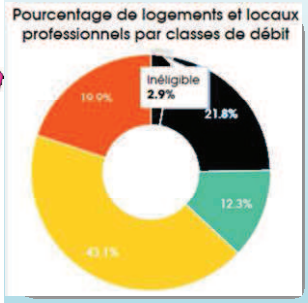

- Inéligible
- Moins de 3 Mbit/s
- 3 à 8 Mbit/s
- 8 à 30 Mbit/s
- 30 à 100 Mbit/s
- 100 Mbit/s et plus

LOT-ET-GARONNE

47 sans FIL

La Montée en Débit

- **Une promesse forte à destination des Lot-et-Garonnais**
  - Des débits aussi performants que le meilleur ADSL, jusqu'à 20 Mégas
  - Un fonctionnement sécurisé et une meilleure disponibilité
  - Des offres adaptées aux entreprises
  - Une meilleure couverture par l'ajout de 70 points hauts sur l'ensemble du département
- **Un rôle essentiel entre la situation actuelle et le déploiement complet de la fibre**
  - Une couverture complète du territoire départemental
  - De la marge pour une évolution des débits au-delà de 20 Mégas

LOT-ET-GARONNE

47 sans FIL

Pourquoi la montée en débit ?

Une opportunité

- Une infrastructure déjà en place sur laquelle s'appuyer
- Une couverture déjà très importante
- Une technologie rapide à déployer et très évolutive
- Un coût très limité au regard des technologies « filaires »

Valoriser les investissements passés, tout en se projetant sur les années à venir pour satisfaire les besoins à court et moyen terme des utilisateurs

LOT-ET-GARONNE

47 sans FIL

Objectifs et moyens

Objectifs

- Amener 20 Mbps… sur tout le département
- Sécuriser le service
- Offrir aux entreprises des possibilités de débits plus élevés (5 et 10 Mbps symétriques et plus sur étude)

Comment ?

- Par le renforcement et la sécurisation des relais existants
- Par un changement de technologie
- En tirant l'enseignement des faiblesses passées pour limiter au maximum les pannes et maximiser la disponibilité du réseau
- Par la création de nouveaux relais pour compléter la couverture, là où cela est pertinent

LOT-ET-GARONNE

47 sans FIL

Evolutions techniques réalisées

Réseau initial construit en 2008		Montée en Débit 2015-2016
Réseau alimenté en Bande Passante par une fibre optique de 400 Mbps	Transport x 25	Evolution de la capacité de la fibre optique pour passer à 10 Gbps
Réseau de collecte radio inter-sites principalement constitué en Alvarion 5,4 Ghz + quelques faisceaux hertziens	Collecte Jusqu'à x 20	Remplacement de tous les liens existants par des équipements Ubiquiti de 150 Mbps à 300 Mbps, parfois agrégés + quelques FH
Desserte à 90% constituée de relais WiMax Alvarion 3,5 Ghz + quelques stations 5,4 Ghz Alvarion	Desserte x 10	Conservation de la desserte 3,5 Ghz et implantation systématique d'une desserte Ubiquiti avec un mix de fréquences 5,4 / 3,5 / 2,4

LOT-ET-GARONNE Le Département Cœur du Sud-Ouest www.lotetgaronne.fr

47 sans FIL

Le Déploiement

Un déploiement terminé fin 2016

Phase (2015)
- Lancée par le Département sur le territoire de la concession départementale (2/3 du territoire)
- Opérationnelle depuis avril

Phase (2016)
- Généralisation à l'ensemble du territoire
- Densification du réseau
- Achevée d'ici la fin de l'année

Les travaux réalisés en 2015 intègrent notamment tous les éléments communs à l'ensemble du réseau : colonne vertébrale de collecte, nouveau POP à Toulouse, nouvelle fibre optique

LOT-ET-GARONNE Le Département Cœur du Sud-Ouest www.lotetgaronne.fr

47 sans FIL

Carte du déploiement

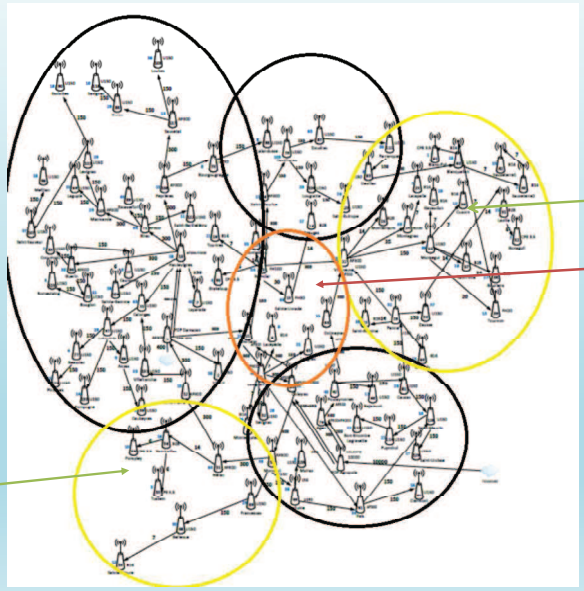

Spécifique Smavlot

Cœur de réseau
Eléments communs aux phases 2015 et 2016

Spécifique Albret

LOT-ET-GARONNE

47 sans FIL

Retour d'expérience

Premiers retours très encourageants

- Meilleure stabilité technique
- Des débits en nette amélioration : certains clients obtiennent jusqu'à 30 mégas descendants
- De nouvelles offres attractives (6, 12 et 20 Mbps)

Stabilisation commerciale

- Toujours le même rythme d'acquisition de nouveaux clients
- Un fort ralentissement du rythme des résiliations
- Un gain net de clients depuis le début de l'année, qui va en s'accentuant

LOT-ET-GARONNE

47 sans FIL

Quelques chiffres

Au total, 335 clients ayant souscrit à une offre MeD

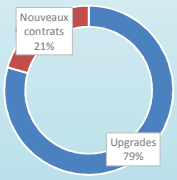

Ces premiers résultats ont été obtenus sans action commerciale spécifique. Celles-ci débuteront d'ici à la fin du mois de juin 2016 et iront crescendo d'ici à la fin de l'année.

Répartition des clients MeD en fonction des débits

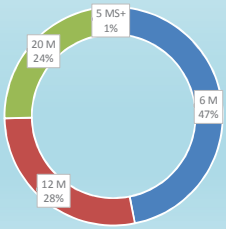

LOT-ET-GARONNE

47 sans FIL

Exemple d'un client Pro

- Gîte touristique situé à St-Hilaire de Lusignan et raccordé sur le site de Colayrac
- A souscrit une offre 20M/4M pour permettre à ses clients de pouvoir utiliser Internet durant leur séjour

« Après des adaptations de notre réseau local, et la souscription d'un forfait 20M, nous pouvons actuellement partager ce débit jusque dans nos gîtes, situés à 90m de l'émetteur et quasiment sans pertes »

LOT-ET-GARONNE

47 sans FIL

Exemple d'un client particulier, utilisateur intensif

- Client raccordé à Birac
- Effectue de gros téléchargements. A besoin de débits élevés et de temps de réponse corrects.

« Je peux télécharger jusqu'à 50 Gigas de contenu dans une seule nuit. »

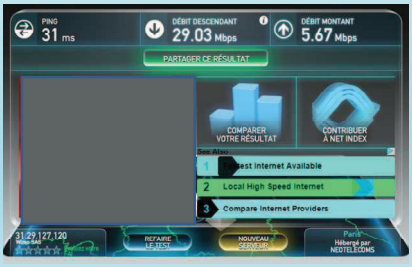

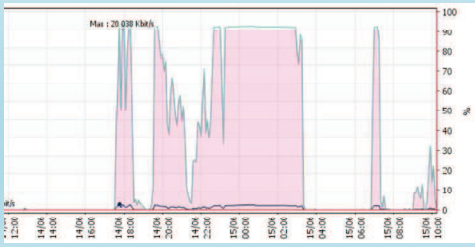

47 sans FIL

Exemple d'un autre client particulier

- Client raccordé à Marmande
- A, depuis son installation, des débits stables à 30 Mégas

« En temps normal, j'ai 30 Mbps constants en download »

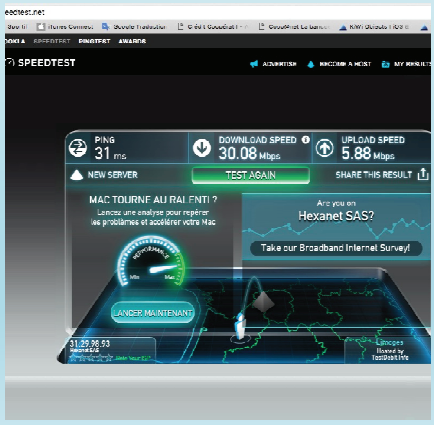

47 sans FIL

Les offres commerciales

- De 35€ TTC pour 6M/1M à 45€ TTC pour 20M/4M
- De 4,9€ TTC à 12€ TTC en supplément pour la téléphonie illimitée / Frais d'entrée de 79€

- De 34,9€ TTC pour 6M/1M à 39,9€ TTC pour 20M/4M
- 5€ TTC à ajouter pour la téléphonie illimitée, y.c. mobiles et international / Frais d'entrée de 79 à 89€

Changement gratuit vers l'offre 6M pour les clients WiMax actuels. Même prix d'abonnement que le 2M WiMax.

LOT-ET-GARONNE

47 sans FIL

Prochaines étapes

Poursuite et fin des travaux d'ici à la fin de l'année 2016

- L'ensemble des liens de collecte actuels et de la desserte actuelle auront été mis à niveau
- Couverture intégrale du département en Montée en Débit
- Déploiement partiel des points hauts supplémentaires

Les points hauts supplémentaires

- Dans les zones à très forte densité de clients WiMax
- Autour des sites les plus « chargés » en clients (Birac, Villeneuve, Monségur, …)
- Dans les centres-bourgs des communes où l'ADSL est présent mais limité à 2 ou 3M et où la MeD a un potentiel (utilisation des toits des Mairies ou des bâtiments publics) – a minima 50% des nouveaux sites

LOT-ET-GARONNE

47 sans FIL

La commercialisation des services

Pour le moment, aucune commercialisation active n'a été entreprise par les FAI

- Afin de permettre la stabilisation technique du réseau
- Pour permettre la constitution d'un groupe de clients « pionniers / prescripteurs » et faire jouer le bouche à oreille

La phase active de commercialisation débutera à la rentrée

- Information auprès des élus
- Distribution de flyers / affichage dans les communes / spots radio
- Réunions publiques portant sur plusieurs communes dans une même zone géographique, en collaboration avec les élus locaux et le Conseil Départemental

LOT-ET-GARONNE

47 sans FIL

L'interaction avec les élus

Pour identifier les zones pertinentes pour l'installation de nouveaux points hauts

- Trous de couverture
- ADSL défaillant
- Présence d'entreprise(s) dont les besoins ne sont pas couverts

Pour organiser des réunions publiques utiles et bien localisées

- Contribuer à faire connaitre le service
- Permettre une appropriation du service par les élus et les habitants
- Contribuer à la réussite du projet

LOT-ET-GARONNE

ARRETE – SIGNATURES

Décision modificative 1 2016

Présenté par le Président,
A Agen, le 20 Juin 2016
Le Président,

Nombre de membres en exercice..... 40 .....
Nombre de membres présents..... 33 .....
Nombre de suffrages exprimés..... 40 .....
VOTES : Pour..... 28 .....
Contre..... 12 .....
Abstentions.....

Date de convocation : le 2 Juin 2016

Délibéré par le Conseil départemental, réunion en session
A Agen, le 20 Juin 2016

Les membres du Conseil départemental,

M. BARRAL Bernard	M. BILIRIT Jacques	M. BOCQUET Christophe	Mme BONFANTI-DOSSAT Christine	Mme BORDERIE Sophie	M. BORIE Daniel
Mme BRANDOLIN-ROBERT Clémence	Mme BRICARD Nathalie	M. CALMETTE Marcel	M. CAMANI Pierre	M. CASSANY Patrick	M. CHOLLET Pierre
M. CONSTANS Rémi	M. COSTES Pierre	M. DELBREL Christian	M. DEZALOS Christian	Mme DHELIAS Danièle	M. DREUIL Jean

Mme DUCOS Laurence	Mme GARGOWITSCH Sophie	M. GIRARDI Raymond	Mme GONZATO-ROQUES Christine	Mme HAURE-TROCHON Caroline	M. HOCQUELET Joël
Mme JOFFROY Catherine	Mme KHERKHACH Baya	M. LACOMBE Nicolas	Mme LALAURIE Italina	Mme LAMY Laurence	Mme LAULAN Hélène
Mme LAURENT Françoise	M. LEPERS Guillaume	Mme MAILLOU Emilie	M. MASSET Michel	M. MERLY Alain	M. MOGA Jean-Pierre
Mme PAILLARES Marylène	Mme SALLES Marie-France	Mme SUPPI Patricia	Mme TONIN Valérie		

125

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 24 Juin 2016 et de la publication le 29 juin 2016

A AGEN, le

PRÉFECTURE DE LOT-ET-GARONNE
D.D.L. - Le BUREAU
Reçu à la Préfecture le :
24 JUIN 2016
CONTROLE BUDGETAIRE
(Loi n° 82.213 du 2 Mars 1982)

Fait le 18 NOV. 2016

Le Président du Conseil départemental,
Sénateur de Lot-et-Garonne

Pierre CAMANI

La Secrétaire de séance

Catherine JOFFROY

Imprimé en Décembre 2016
Dépôt légal – Décembre 2016

Certifié conforme :

Le Président du Conseil départemental,
Sénateur de Lot-et-Garonne

Pierre CAMANI